

RECERTIFICATION 2021

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
EN PROVINCE DE NAMUR
DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2021
PERFORMANCES 2020



■ SIÈGE SOCIAL

Intercommunale Namuroise de Services Publics
Parc industriel // Rue des Vieux 1b // 5100 Naninne
Tél. 081 40 75 11
www.inasep.be // info@inasep.be

■ SIÈGE D'EXPLOITATION

Station d'épuration Jean-François Breuer de Namur - Brumagne
Chaussée de Liège 1103 // 5101 Lives-sur-Meuse
Tél. 081 40 75 94

■ BUREAU EXÉCUTIF

Président : L. Delire
Vice-Président : C. Bultot

■ DIRECTION

Didier Hellin

■ SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Directeur du Service : O. Bourlon
Responsable exploitation : S. Bernard
Maintenance électromécanique : Th. Ligot
Autorisations de rejet : V. Body
Raccord sur collecteur/impétrants : A. Tissot
Génie Civil : C. Toussaint // O. Van Rossum
Responsable EMAS/ISO 14001 : R. Scacériaux

■ AUTORITÉ COMPÉTENTE

Coordinateur EMAS : Violetta Goncharuk
Service Public de Wallonie // Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Direction générale de l'Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement
Avenue Prince de Liège 15 // 5000 Namur

■ DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DURABLE - PERFORMANCES 2019

Le présent document présente notre activité et notre démarche environnementale.
Les résultats chiffrés de cette démarche sont publiés parallèlement et actualisés annuellement.
L'ensemble des documents sont disponibles sur notre site Internet www.inasep.be

■ DÉCLARATION DE VALIDATION

Date de validation de la déclaration : 8 novembre 2021
Prochaine déclaration : juin 2022

■ PHOTO DE COUVERTURE

Station d'épuration de Lives-sur-Meuse

RECERTIFICATION 2021



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN PROVINCE DE NAMUR

INASEP

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2021 **PERFORMANCES 2020**

Rapport comprenant les mises à jour de la partie « Démarche environnementale »
en fonction des nouvelles exigences du Règlement EMAS (CE) 2018/2026

Le présent rapport comprend les données du rapport d'activités annuel soumises à l'approbation
de l'Assemblée Générale.





Florefe // Station d'épuration



Florefe // Nettoyage de la goulotte du clarificateur

TABLE DES MATIÈRES

CHAP. 1 : AVANT-PROPOS	7
CHAP.2 INASEP // METIERS ET PARTENAIRES	11
2.1 L'INASEP, une Intercommunale à votre Service	12
2.2 Organisme d'Assainissement Agréé - Enjeux	13
2.3 Le Service Exploitation de l'INASEP	14
2.3.1 Notre travail : collecter, acheminer et traiter les eaux usées avant de les rendre au milieu récepteur	14
2.3.2 Notre organisation - Structure du Service Exploitation de l'INASEP	15
2.4 SATISFAIRE LES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	17
2.5 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	18
2.6 EMAS // C'EST QUOI - POURQUOI ?	19
2.6.1 EMAS et ISO 14001 : objectifs et principes	19
2.6.2 L'enregistrement EMAS : des garanties complémentaires	20
2.7 Quels sont les impacts environnementaux liés à l'exploitation des stations d'épuration	20
2.7.1 Identifier les impacts significatifs	20
2.7.2 Résultats	22
2.8 Comment fonctionne le traitement des eaux usées ? priorités environnementales détaillées	23
2.8.1 Ensemble de la station d'épuration	23
2.8.2 Relevage des eaux usées et prétraitements	25
2.8.3 Traitement primaire (décanteur – digesteur)	28
2.8.4 Traitement des eaux d'orage	28
2.8.5 Traitement biologique (traitement secondaire et tertiaire)	29
2.8.6 Clarification	34
2.8.7 Finition et désinfection des eaux	36
2.8.8 Le traitement des boues	37
2.8.9 Réception de matières externes par camion (gadoues, boues, curures, effluents liquides)	42
2.8.10 Locaux, ventilation et traitement des odeurs	44

CHAP. 3 : EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EPURATION & EMAS // EVOLUTIONS 2020	47
3.1 Evolutions 2020 et chiffres clés du Service Exploitation	48
3.2 Liste actualisée des stations EMAS & ISO 14001	50
3.3 Conformité – ISO 14001 & EMAS // Evolutions 2019-2020	51
CHAP. 4 : COMMUNICATION ET FORMATION	53
4.1 Visites, Journées Wallonnes de l'Eau, Transmettre et faire connaître notre métier en 2020	54
4.2 Sensibilisations, participation du personnel et communication en 2020	55
Communication externe	55
Sensibilisation & participation du personnel	55
4.3 Traitement des réclamations et prévention des nuisances aux riverains en 2020	56
4.4 Cultiver la compétence de notre personnel en 2020	57
CHAP. 5 : OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	61
Objectif 1 // Limiter les eaux claires parasites (ECP)	62
Objectif 2 // Atteindre les débits nominaux des ouvrages	63
Objectif 3 // Télétransmission et supervision	64
Objectif 4 // Prévention et optimisation technique	66
Objectif 5 // Utilisation rationnelle de l'énergie	68
Objectif 6 // Favoriser la valorisation matière des déchets produits : rejets illicites et valorisation agricole des boues	71
Objectif 7 // EMAS, améliorations organisationnelles	73
Objectif 8 // Optimiser les ressources utilisées pour exploiter les ouvrages d'épuration	77
Objectif 9 // Contribuer à amplifier la biodiversité	80
Objectif 10 // Impacts sur les changements climatiques	82
CHAP. 6 : RÉSULTATS	85
6.1 Synthèse des résultats 2020	86
6.2 Performance énergétique 2020	87
6.2.1 Utilisation totale directe d'énergie & production // Données 2020	87
6.2.2 Indicateur de base	92
6.3 Performance épuratoire des stations d'épuration en 2020	96
6.3.1 Volumes d'eaux épurées et charge polluante interceptée //2018 à 2020	96
6.3.2 Perturbations liées à des rejets illicites reçus avec les eaux usées	98
6.3.3 Conformité analytique des stations d'épuration exploitées en Province de Namur pour 2020	101
6.3.4 Qualité des eaux de sortie 2020 // Stations d'épuration de capacité nominale d'au moins 8 500 EH (DCO, DBO ₅ , MES)	102
6.3.5 Qualité des eaux de sortie 2020 // Stations d'épuration de capacité nominale entre 1 000 et moins de 8 500 EH (DCO, DBO ₅ , MES)	104
6.3.6 Qualité des eaux de sortie 2020 // Stations d'épuration de capacité nominale inférieure à 1 000 EH (DCO, DBO ₅ , MES)	107
6.3.7 Qualité des eaux de sortie 2020 – Traitement de l'azote et du phosphore	109

6.3.8	Qualité des eaux de sortie 2020 – Désinfection	115
6.4	Déchets reçus par camion et traités sur nos stations d'épuration en 2020	116
6.4.1	Gadoues de fosses septiques (MVFS) // Données 2020	116
6.4.2	Effluents industriels reçus par camions // Données 2020	119
6.4.3	Produits de curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA, PCR ou curures) //Données 2020	120
6.5	Déchets issus de l'épuration des eaux usées et de nos activités en 2020	122
6.5.1	Boues issues de l'épuration des eaux // Données 2020	122
6.5.2	Curures et sables issus de l'exploitation de nos réseaux et pompages // Données 2020	130
6.5.3	Autres déchets // Données 2020	130
6.6	Consommations de matières premières en 2020	133
6.6.1	Réactifs de traitement des eaux et des boues // Stations visées par EMAS	133
6.6.2	Autres matières premières nécessaires à l'activité d'épuration // stations visées par EMAS	139
6.6.3	Emissions dans l'air // Données 2020	146
6.7	Biodiversité // Données et actions 2020	147
ANNEXES		153
	Annexe 1 : Liste des stations exploitées et portée d'EMAS-ISO 14001 // À fin 2020	154
	Annexe 2 : Indicateurs de base // résultats 2018-2020	160
	Annexe 3 : Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation	164
	Annexe 4 : Echantillonnage des audits des sites EMAS	170
	Annexe 5 : Plan d'actions biodiversité 2020	174
	Définitions et abréviations	176



Dinant // Station d'épuration

CHAP. 1

AVANT-PROPOS





M. Hellin // Directeur général de l'INASEP

AVANT-PROPOS

Depuis l'obtention de notre premier enregistrement EMAS en 2006, les femmes et les hommes du secteur en charge de l'assainissement des eaux usées n'ont eu de cesse de s'inscrire dans un cercle vertueux de progrès au profit de la préservation de l'environnement, non seulement au travers de l'assainissement des eaux usées de la Province de Namur mais également au travers de la réduction des impacts environnementaux d'une telle gestion, avec en outre une attention particulière pour la biodiversité.

Que de chemin parcouru et quel travail collectif réalisé, que d'efforts déployés pour rechercher toutes les pistes d'optimisation de l'exploitation et de ses outils industriels, traduisant ainsi un engagement fort pour la qualité d'un service public essentiel pour la population et l'environnement.

L'évaluation réalisée de la mise en œuvre de cette stratégie est également le fruit d'un travail important de la part de celles et ceux qui y sont impliqués au quotidien. Elle permet de se situer et est l'occasion d'échanges toujours importants en revue de direction.

Le présent rapport « Performances 2020 » est donc une étape importante qui vous permettra de découvrir de manière détaillée les résultats de cette démarche.

Didier HELLIN

Directeur général de l'INASEP



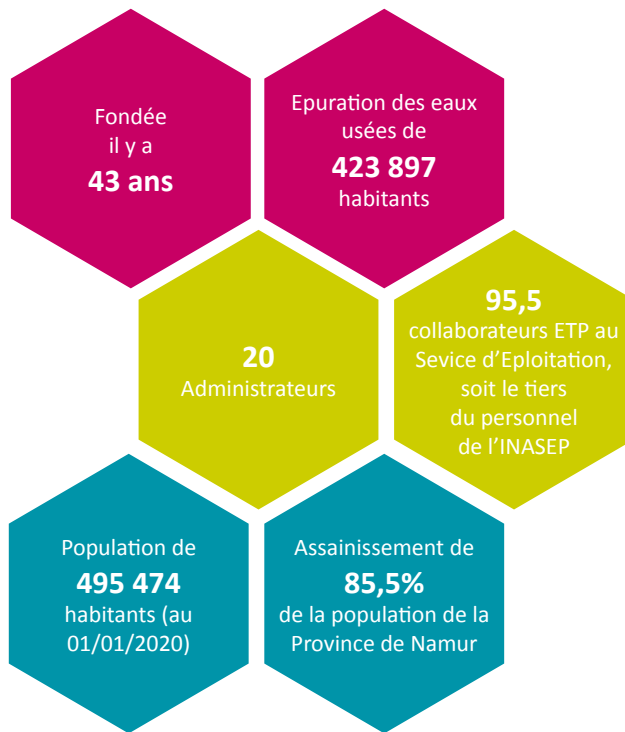


Floreffe // Station d'épuration

CHAP. 2

MÉTIERS ET PARTENAIRES





2.1 L'INASEP, UNE INTERCOMMUNALE À VOTRE SERVICE

 votre eau, notre métier	INASEP = Intercommunale Namuroise de Services Publics Créée en 1978 par la Province de Namur et les 38 communes namuroises
---	---

Activité : orientée secteur de l'eau + gestion des équipements techniques des communes et autres partenaires publics

Service Exploitation des Ouvrages d'Épuration 	Bureau d'études (eau, assainissement, voiries communales, aménagements urbains, techniques de construction, rénovations, amélioration énergétique des bâtiments communaux, gestion des réseaux d'égouttage, coordination sécurité-santé)	Assistance chantiers et contrôle travaux	Laboratoire agréé d'analyses d'eaux (industrielles, privées, publiques) 	Distribution d'eau potable	Services supports (Ressources Humaines, Finances, Informatique...)
--	--	---	--	-----------------------------------	--



2.2 ORGANISME D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉ - ENJEUX

En Wallonie, 7 Organismes d'Assainissement Agréés gèrent et exploitent, sous contrat de Gestion avec la SPGE, l'ensemble des ouvrages d'assainissement publics que la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) lui loue.



Le Service « Exploitation des Ouvrages d'Épuration » de l'INASEP est l'Organisme d'Assainissement Agréé pour la Province de Namur et exploite donc l'ensemble des ouvrages publics de collecte, de transport et de traitement des eaux usées (stations d'épuration, pompages et collecteurs publics) répartis sur ce territoire.

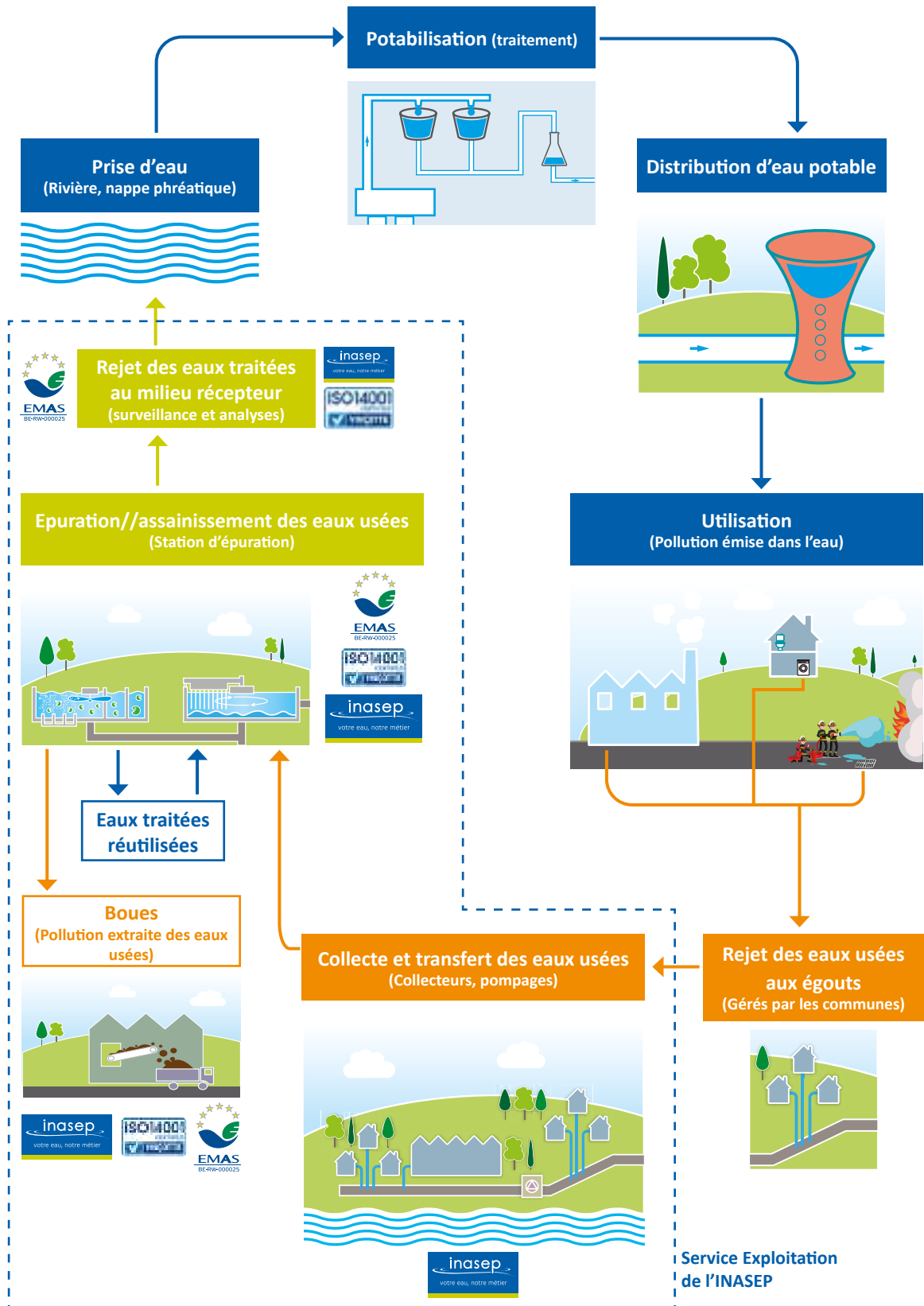
Pour en savoir plus sur l'assainissement en Wallonie : www.spge.be - www.aquawal.be

Notre Système de Management Environnemental vise à garantir la qualité de nos prestations au sens large et intègre donc l'ensemble des finalités et enjeux liés à cette mission :



2.3 LE SERVICE EXPLOITATION DE L'INASEP

2.3.1 Notre travail : collecter, acheminer et traiter les eaux usées avant de les rendre au milieu récepteur



2.3.2 Notre organisation - Structure du Service Exploitation de l'INASEP

Le service, qui comprend près de 96 agents répartis sur le territoire de la Province de Namur, est structuré en 3 principaux départements : Gestion Opérationnelle des Ouvrages (GOO), Appui Technique et Travaux (ATT), Appui Fonctionnel et Administratif (AFA).



2.3.2.1 Département Gestion Opérationnelle des Ouvrages

Principalement voué à la **conduite** et à l'**optimisation des ouvrages** (stations d'épuration, pompages, collecteurs) pour compte de la SPGE, ce Département assure également l'exploitation de certains ouvrages privés tels que :

- piscines (ex : Chevetogne, piscines communales)
- pompages ou stations d'épuration (ex : prison d'Andenne, CET de Chapois, lotissement privé...)

Les 51 agents de ce département, répartis en 5 zones géographiques d'exploitation (tournées), garantissent l'entretien courant des sites et ont pour mission :

- le maintien et les réglages des procédés d'épuration ;
- l'entretien des abords et des bâtiments ;
- le suivi des performances des ouvrages ;
- le contrôle du fonctionnement des appareils de mesures (débitmètres, oxymètres...) ;
- la réception des gadoues (matières de vidange des fosses septiques), lixiviats et effluents industriels ;
- le contrôle des réseaux d'assainissement et particulièrement des déversoirs d'orage ;
- la gestion des boues d'épuration.



2.3.2.2 Département Appui Technique et Travaux

Les 34 agents de ce Département complètent plus spécifiquement le Département GOO en matière d'automatisation, de réparations et d'améliorations électromécaniques des ouvrages avec 5 principaux pôles de compétences :

- Machines et Montages ;
- Electricité - Automatisation ;
- Garde – Télégestion ;
- Contrôles & Sécurité, EPI ;
- Génie civil.



Vresse // Automatisation - Intervention sur le programme de conduite



Soumoy // Intervention de la maintenance sur la recirculation



Han-sur-Lesse // Equipe machines et montages

2.3.2.3 Appui Fonctionnel & Administratif

Les 11 agents de ce Département gèrent 4 principaux pôles de compétences :

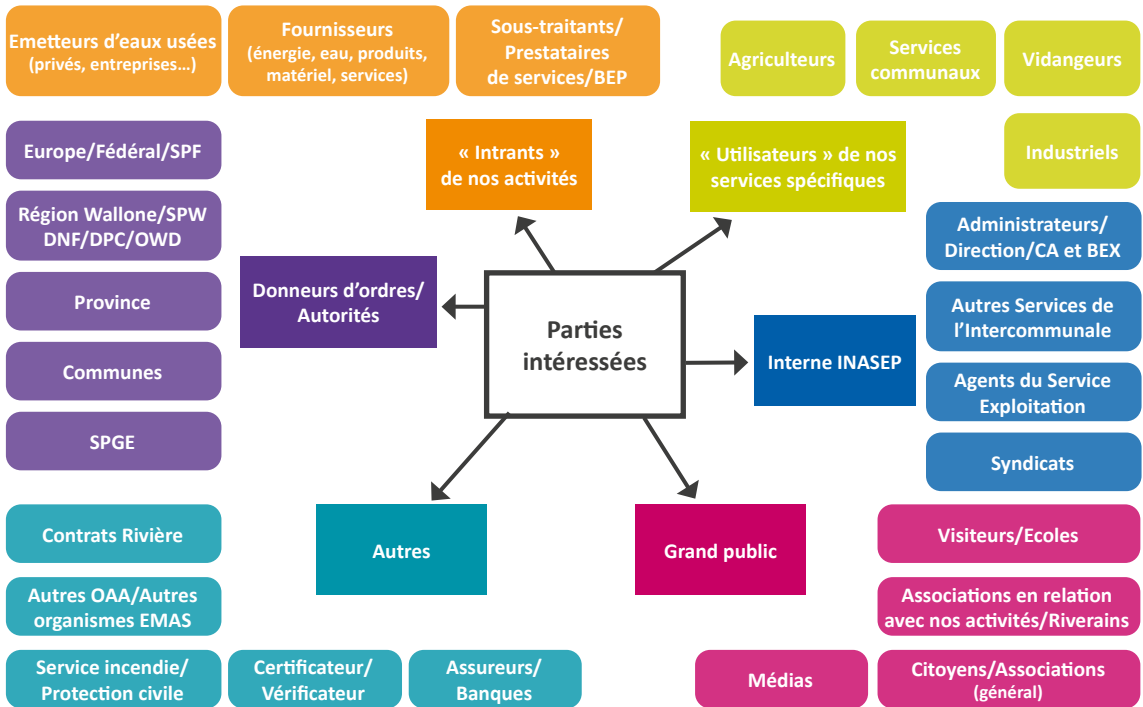
- Finances – Véhicules – GEAO ;
- EMAS ;
- Contrat de service d'Assainissement Industriel CAI – Permis – Avis ;
- Informatique.



Walcourt // Station d'épuration // Biodiversité

2.4 SATISFAIRE LES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

Le Service Exploitation assure sa mission en visant à satisfaire au mieux les attentes des multiples interlocuteurs concernés, de près ou de loin, par le bon fonctionnement et la performance environnementale des stations d'épuration que nous exploitons.



Nous collaborons également activement avec nos partenaires, en particulier la SPGE, les autres OAA, les Contrats Rivière, le SPW et nos associés communaux.



2.5 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Politique Environnementale

Naninne, le 27/04/2021

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé encadré par le Contrat de Service avec la S.P.G.E., notre rôle consiste à faire fonctionner de manière optimale les ouvrages qui nous sont confiés pour épurer les eaux usées.

Cette mission essentielle s'inscrit dans un contexte provincial caractérisé par un nombre important d'ouvrages, en lien avec son caractère rural, sa faible densité de population et son relief.

Notre but est d'intercepter et de traiter un maximum de charge polluante contenue dans les eaux usées afin de réduire les rejets dans les milieux aquatiques, et ainsi contribuer à la qualité des masses d'eau. Nous le poursuivons tout en adoptant une stratégie de développement durable limitant nos impacts sur l'environnement et le changement climatique.

Au travers de la certification ISO 14001 de nos activités et de l'enregistrement EMAS des stations d'épuration exploitées depuis 2006, nous nous engageons ainsi à :

- ✓ Prendre en compte l'environnement à tous les niveaux de nos activités ;
- ✓ Améliorer continuellement notre organisation et nos performances environnementales, tant globalement qu'au niveau de chaque site ;
- ✓ Satisfaire nos obligations de conformité, qu'elles soient légales, issues des attentes de nos partenaires ou des parties intéressées.

En pratique, guidés par la volonté de simplifier nos processus, de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de favoriser l'économie circulaire, nous travaillons à :

- Améliorer et fiabiliser nos ouvrages et activités ;
- Optimiser nos consommations de ressources, utiliser rationnellement l'énergie, recourir aux énergies propres et accélérer les transitions énergétique et digitale ;
- Limiter les déchets produits et viser à en faire des ressources réutilisables ;
- Sensibiliser et impliquer la population, les communes, les partenaires et les professionnels à leur impact sur la gestion des eaux usées ;
- Amplifier la biodiversité.

La réussite de cette démarche volontaire et collective, ainsi que l'atteinte de ces défis, est possible grâce à la participation pleine et entière du personnel de l'Intercommunale.

Ainsi, chaque idée menant à innover, à améliorer ou à trouver de nouveaux moyens mérite d'être valorisée, tout en respectant nos valeurs :

- Sens du service public,
- Compétence,
- Esprit d'équipe,
- Sécurité du personnel et bien-être au travail,
- Efficience maximale, répondant aux attentes de nos partenaires.

En contact direct avec les riverains, la population et l'ensemble des acteurs de la Province de Namur, nous nous devons, pour les générations actuelles comme futures, de garantir un service public de qualité à un coût d'assainissement raisonnable, pour un accès à l'eau pour tous, dans un environnement préservé.

Olivier Bourlon
Directeur SEEU

Didier Hellin
Directeur Général

Luc Delire
Président



2.6 EMAS // C'EST QUOI - POURQUOI ?

2.6.1 EMAS et ISO 14001 : objectifs et principes

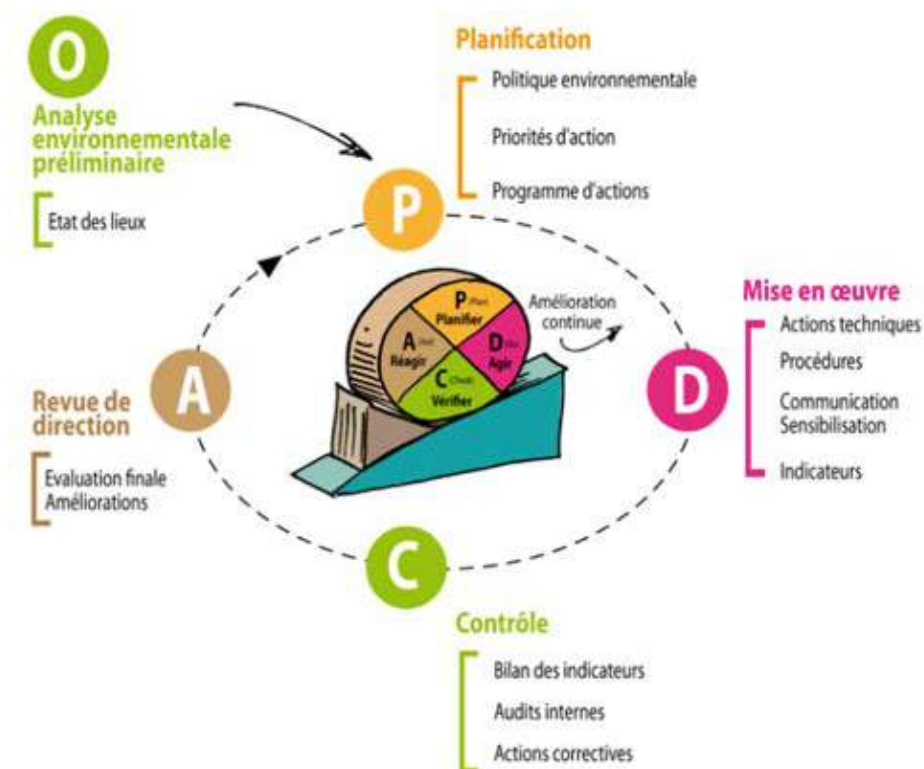
EMAS (Eco Management and Audit Scheme) est un référentiel européen intégrant les exigences de l'ISO 14001 et allant même au-delà.

ISO 14001 (norme internationale) et EMAS (règlement européen) sont deux référentiels décrivant les meilleures pratiques d'organisation (SME) à mettre en place pour :

- prévenir les pollutions et protéger l'environnement ;
- améliorer continuellement les performances environnementales ;
- satisfaire aux réglementations et attentes des parties intéressées ;
- communiquer.

Basé sur ces principes, le SME rassemble les outils permettant de garantir l'application de bonnes pratiques environnementales au quotidien. Ce système est organisé et fonctionne suivant le schéma ci-après :

SCHÉMA D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME)



La certification ISO 14001 de notre activité et l'enregistrement EMAS des stations d'épuration exploitées constituent ainsi un gage de :

- **PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE** : au travers du SME, les risques sont analysés et mis sous contrôle, et les performances environnementales améliorées continuellement.
- **CRÉDIBILITÉ** : la qualité et l'efficacité de notre organisation sont vérifiées par un auditeur externe accrédité et indépendant.
- **TRANSPARENCE & COMMUNICATION** : les informations à caractère environnemental sont accessibles au public et une réponse est systématiquement apportée aux demandes.

2.6.2 L'enregistrement EMAS : des garanties complémentaires

	 
RÈGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES	Engagement de mise en conformité 100 % conforme
ENGAGEMENT PRIS AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES	Engagement de mise en conformité 100 % conforme
IMPLICATION ET PARTICIPATION DU PERSONNEL	Souhaitée Base du SME, obligatoire
ACCÈS AUX RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	Sur demande, uniquement si l'organisme veut les communiquer Publication annuelle pro-active des résultats (déclaration environnementale)
FIABILITÉ DES DONNÉES // RÉSULTATS TRANSMIS	Non vérifié systématiquement La fiabilité de chaque donnée publiée dans la déclaration est vérifiée par l'auditeur externe

2.6.3 Meilleures pratiques de management environnemental, indicateurs et repères d'excellence

Note relative aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performances environnementales spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique (décision (UE) 2019/61 DE LA COMMISSION du 19 décembre 2018).

L'INASEP a examiné les différents éléments du Document de Référence Sectoriel. Aucun indicateur, meilleures pratiques de management ou repères d'excellence supplémentaire n'a été jugé pertinent pour notre organisation.

2.7 QUELS SONT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À L'EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

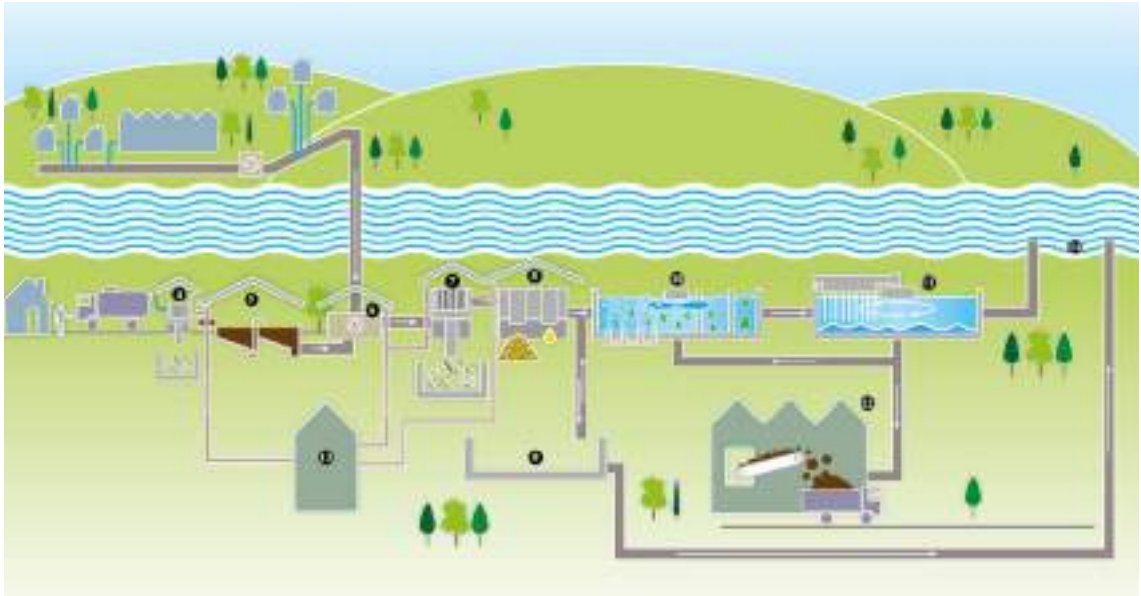
2.7.1 Identifier les impacts significatifs

L'analyse environnementale, point de départ de la démarche de management environnemental, est une analyse du fonctionnement des stations d'épuration et activités d'exploitation en vue d'identifier les axes d'amélioration et besoins de maîtrise supplémentaires :



Cette analyse est régulièrement mise à jour avec les évolutions et le retour d'expérience.

Pour réaliser l'analyse environnementale, les stations d'épuration ont été découpées en unités opérationnelles, c'est-à-dire en groupes d'activités cohérentes entre elles (prétraitement, traitement biologique, traitement des gadoues...).



Légende

- | | |
|---|--------------------------------|
| ①⑤ Réception des matières externes par camion | ⑪ Clarification |
| ②⑦⑧ Relevage et prétraitements | ⑫ Traitement des boues |
| ⑨ Traitement des eaux d'orage | ⑬ Ventilation - Désodorisation |
| ⑩ Traitement biologique | ⑭ Finition et désinfection |

Impacts directs et indirects

Les impacts environnementaux directs (D) sont les effets (réels ou potentiels) de l'activité sur l'environnement pour lesquels l'INASEP dispose d'un contrôle opérationnel direct.

Certains impacts sont en revanche connexes à nos activités. L'INASEP n'en a pas la totale maîtrise mais leurs conséquences s'expriment sur nos sites et doivent donc faire l'objet d'une attention dans le cadre du Système de Management Environnemental : ce sont les impacts indirects (I). Sur ces impacts, l'INASEP déploie des actions de sensibilisation, de collaboration avec les prestataires et acteurs concernés afin de limiter leur incidence.

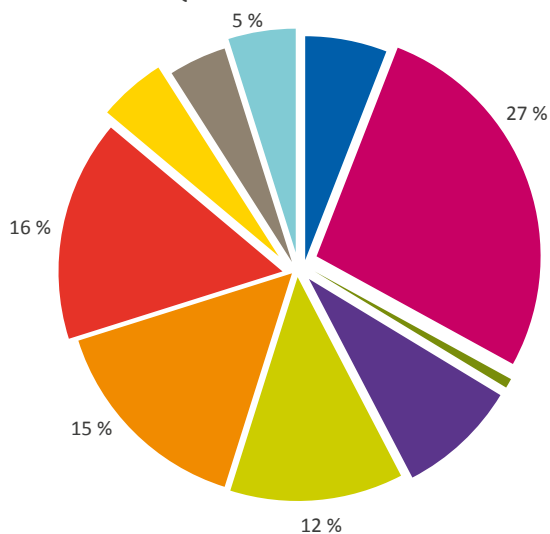
L'analyse environnementale des stations d'épuration porte à la fois sur les aspects directs et indirects.



Dinant // Clarificateur

2.7.2 Résultats

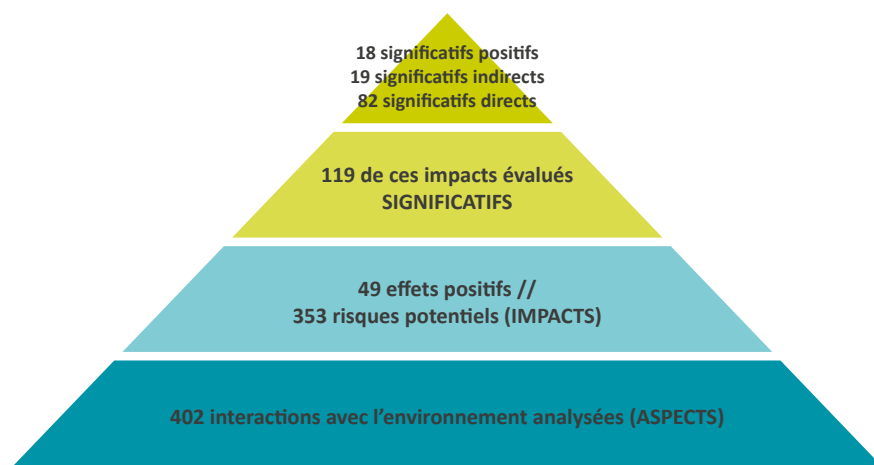
RÉPARTITION DU NOMBRE DE RISQUES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL SIGNIFICATIF



Légende

■ Clarification ■ Ensemble du site ■ Finition et désinfection ■ Localux ■ Relevage et prétraitements ■ Traitement biologique
■ Traitement des boues ■ Traitement des eaux d'orage ■ Traitement primaire ■ Réception de matières externes par camion-citerne

En quelques chiffres, pour les 92 stations d'épuration visées par EMAS :



Les aspects environnementaux significatifs font l'objet d'une surveillance ou d'une amélioration au travers du SME.

Les impacts significatifs liés au fonctionnement des stations d'épuration et à leur exploitation sont majoritairement : le **rejet d'eaux usées REU** au milieu récepteur (près de 50 %) et la **consommation d'énergie CEN** (près de 20 %).

Les autres impacts par ordre décroissant d'importance sont :

- utilisation de **consommables CM** divers à raison de 7 % ;
- **mobilité MOB** divers à raison de 6 % ;
- **décantation DEC** à raison de 6 % ;
- **consommation d'eau CE** à raison de 4 % ;
- rejets dans **l'AIR** à raison de 3 % ;
- implantation, conception, accessibilité **AME** à raison de 2 % ;
- bruit **BRU** à raison de 2 % ;
- pollution au **SOL** à raison de 2 %.

2.8 COMMENT FONCTIONNE LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ? PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES DÉTAILLÉES

2.8.1 Ensemble de la station d'épuration

Sont analysés dans cette unité :

- l'implantation de la station, sa conception, son accessibilité ;
- le fonctionnement général du site : consommation électrique, odeurs, voiries, stockages de produits chimiques, rejet des eaux usées traitées, consommation d'eau de ville, parkings et voiries... ;
- les risques de débordement ou de fuites, de dysfonctionnement ou d'arrêt des ouvrages, d'incendie, de malveillance ou d'inondation ;
- la conduite et l'entretien de l'ensemble des équipements, ouvrages, espaces verts et voiries, ainsi que tous les aspects touchant à la biodiversité et aux déplacements.

Nos stations d'épuration sont généralement implantées à distance des habitations, au bord des cours d'eau dans lesquels les eaux usées traitées sont rejetées. Par respect des espaces naturels et des riverains auprès desquels les stations sont implantées, une attention particulière est portée à leur intégration paysagère : couleur, matériaux, plantation de haies, toitures végétalisées... et à leur bonne exploitation pour éviter toute nuisance. Au besoin, une couverture et une désodorisation sont prévues dès la conception de la station (Andenne, Namur, Mornimont, Dinant).

- Les paramètres de fonctionnement de la station font l'objet d'un suivi attentif par l'exploitant, le contremaître et la ligne hiérarchique pour viser, en continu, conformité et efficacité. Nos agents sont formés à la conduite des ouvrages, un entretien électromécanique est pratiqué en continu et des alarmes permettent l'intervention rapide des exploitants ou de la garde pour pallier à tout problème important. Ce souci de performance passe également par la rationalisation des déplacements de nos agents comme de nos prestataires.
- Les produits chimiques (réactifs, consommables) nécessaires au fonctionnement du site sont stockés sur bacs de rétention ou en cuves à double paroi permettant d'éviter les écoulements en cas de fuite. Ils sont manipulés dans le respect des bonnes pratiques et avec vigilance.
- Quasiment tous les ouvrages sont clôturés et d'accès limité pour éviter tout acte de malveillance. La tranquillité et la présence d'espaces verts au sein des stations, nous ont amené à développer une politique active favorisant la biodiversité : implantation de nichoirs, désherbage sans produit phytosanitaire, fauchage tardif...

Ces impacts généraux représentent la majorité des impacts évalués comme significatifs car ils nécessitent une surveillance constante de leur bonne maîtrise.

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE NORMAL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Déplacements de véhicules sur site et entre les sites (D)	Emissions de CO ₂ , consommation de carburant, bruit	Sites non télésurveillés, avec dysfonctionnement récurrent, organisation des tournées et du travail	OBJECTIFS 3, 4 et 8 <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une télésurveillance (transmission d'alarmes et visualisation du fonctionnement possible à distance) permettant de limiter la fréquence de passage sur site de 2 à 1 fois semaine • Géolocalisation • Fiabilisation des sites afin de limiter la fréquence de passage • Mesure d'organisation pour rationaliser les déplacements
Implantation géographique (D)	Intégration paysagère	STEPS de Chevetogne, Fosses-la-ville	<ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation dans la mesure du possible (haies - fruitiers) – objectif 9
Conception du site (D)	Prise en compte des contraintes et opportunités dès la conception du site pour une bonne performance environnementale tout au long de sa vie	transversal	OBJECTIF 7 Concertation avec le Bureau d'Etudes dès l'avant-projet effective

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Fonctionnement des équipements (D)	Consommation d'électricité excessive	STEPS non pilotées par sonde à oxygène ou dont l'indicateur de base est élevé	<p>OBJECTIF 5</p> <ul style="list-style-type: none"> Remplacement des TGBT et asservissement de la production d'air aux besoins réels sur base d'une sonde à oxygène placée dans le bassin biologique Actions destinées à réduire la consommation d'électricité
Utilisation d'eau de nappe à partir d'un puits pour le traitement des boues	Diminue les ressources en eau	STEPS de Ciney et Namur	Optimisation et surveillance des consommations. Déclaration annuelle et respect des permis de prise d'eau
Achat et utilisation de consommables divers (D)	Consommation de matières premières et introduction de risques	Toutes les stations exploitées	Il est prévu d'établir un cahier des charges pour limiter le type de consommables achetés et intégrer les critères environnementaux pertinents

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Gestion inadaptée des paramètres de conduite de l'ouvrage	Surconsommation d'énergie, risque de rejet d'eaux moins bien épurées	Toutes les stations d'épuration	Compétences des agents, bonnes pratiques encadrées par le SME
Performance énergétique spécifique mauvaise par rapport à leur catégorie	Consommation d'électricité	Stations d'épuration les moins performantes de leur catégorie	Analyse des indicateurs de performance, suivi et actions d'amélioration

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne totale ou partielle de la station d'épuration (Coupure électrique, problèmes techniques divers...) (D et I)	Risque de rejet non-conforme	Stations d'épuration non télésurveillées en particulier	<p>Sensibilisation des agents aux risques spécifiques de chaque site</p> <p>OBJECTIF 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Télésurveillance – alarmes transmises par GSM vers la garde qui peut intervenir 24h/24h <p>OBJECTIF 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimisations techniques et mesures de prévention
Incendie entraînant l'arrêt momentané de la station (D)	Risque de rejet non-conforme	Toutes	<ul style="list-style-type: none"> Prévention, matériel incendie, détection, entretiens
Déversement accidentel d'un produit (chlorure ferrique, PAC, chaux, huile d'un moteur, ...), de boues ou de gadoues	Risque de pollution des eaux par les caniveaux / avaloirs en voirie connectés directement au milieu récepteur	STEP Gembloux, Gelbressée, Godinne, Dinant, Heer-Agimont, Hulsonniaux, Mesnil, Namur, Senzeilles, Wanlin, Celles Gendron	<ul style="list-style-type: none"> Absorbants, rétentions et cuves de stockage à double paroi Procédure en cas d'urgence Vigilance lors de chaque livraison de réactifs de désodorisation – A Dinant, isolement du site par vanne avant dépotage Les agents y sont sensibilisés – les avaloirs sont peints en jaune (cf. OBJECTIF 7)

2.8.2 Relevage des eaux usées et prétraitements

2.8.2.1 Relevage

Après avoir transité par le collecteur et les éventuelles stations de pompage, les eaux usées arrivent à la station d'épuration. Dans le collecteur, l'écoulement des eaux étant le plus souvent gravitaire (utilisation de la pente naturelle des terrains), il est bien souvent nécessaire de relever les eaux du niveau bas de leur arrivée, jusque dans la station d'épuration. Ce relevage s'effectue grâce à des **pompes** ou à des **vis d'Archimède**.



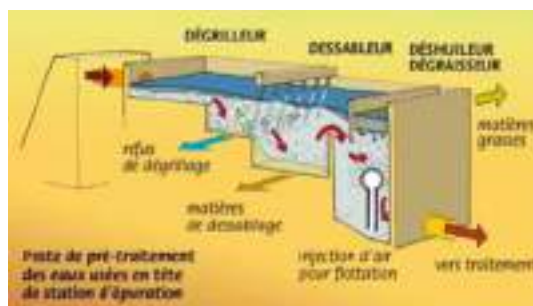
Corroy-le-Château // Vis de relevage



Wépion // Relevage prétraitement

2.8.2.2 Prétraitements

Les prétraitements regroupent trois opérations : le dégrillage (élimination des déchets grossiers), le dessablage (élimination des sables et graviers issus du lessivage des voiries et terres) et le déshuilage (élimination des huiles et graisses).



Dégrillage

Les eaux brutes relevées dans la station passent généralement au travers d'un **dégrilleur** (grille métallique avec nettoyage automatique) ou d'un panier de dégrillage (panier grillagé à relever et à nettoyer manuellement). Ce dernier retient les matières et objets de grande taille : feuilles, chiffons, canettes... Ces déchets, récupérés dans des conteneurs, sont collectés par un prestataire agréé.



Olloy // Dégrilleur



Lives // Déchets de dégrillage

Dessablage

Sur les stations récentes et de tailles plus importantes, des **dessableurs-déshuileurs** ont été installés. Dans ces ouvrages, l'air injecté à mi-hauteur brasse l'eau usée pour séparer les sables des matières organiques et faire flotter en surface les huiles et graisses.

Les sables décantent dans le fond de ces ouvrages où il n'y a pas d'agitation. Une machine racle le fond de l'ouvrage, ce qui permet de récupérer les sables et graviers qui sont ensuite nettoyés dans un classificateur à sables sur site. Les sables ainsi récupérés sont revalorisés en centre spécialisé.



Floreffe // Déchets de dessablage



Bierwart // Dessableur longitudinal

Les **dessableurs par chenaux longitudinaux** permettent la décantation des graviers et des sables. Ce chenal est nettoyé manuellement par l'exploitant (regroupement de ces déchets pour envoi en centre de traitement spécialisé).

Sur d'autres stations, une fosse en entrée permet de capter les cailloux et sables amenés par les eaux pluviales des voiries. Ces déchets sont périodiquement pompés par un camion vidangeur et éliminés en filière adaptée.

Déshuilage

Auparavant, dans les stations équipées de dessableur-déshuileur, les huiles et graisses étaient mises en flottaison par l'air injecté par le fond. Les huiles et graisses ainsi amenées à la surface de l'eau étaient récupérées automatiquement par une racle de surface et ramenées dans une fosse spécifique où elles étaient digérées biologiquement. Cette digestion était favorisée par injection d'air dans la fosse. Et les surplus éventuels étaient évacués par prestataire agréé.

Les quantités d'huile et de graisses à traiter étant réduites, elles sont désormais traitées dans la biologie de la station même. Cela nous permet de faire l'économie de l'évacuation et du traitement par un prestataire agréé. Seule la station de Lives-sur-Meuse déroge encore à cette pratique tant que la difficulté du colmatage des toiles du filtre presse par les graisses n'est pas levée.



Wépion // Dégraisseur



Andenne // Déshuileur

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Fonctionnement des pompes de relevage (D)	Consommation d'énergie	Tous les sites avec pompes de relevage	<ul style="list-style-type: none"> Entretien, choix des pompes, suivi de l'usure des pompes
Séparateur d'orage situé après le débitmètre (D)	Surestimation des volumes traités biologiquement	STEP de Cerfontaine	<p>OBJECTIF 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Modification prévue de ce débitmètre
Qualité des eaux reçues (I)	Risque de pollution des boues si les eaux reçues sont contaminées	Toutes les stations d'épuration	<p>OBJECTIF 6</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévention, études et plans d'actions avec les industriels concernés

EN MODE ANORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Usure des pompes de relevage (D)	Moins d'eaux usées sont pompées	Tous les sites avec pompes de relevage	<p>OBJECTIF 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'atteinte des débits nominaux par les exploitants Mise en place ou correction des débitmètres
Entrées d'eaux claires parasites (I)	Surcharge hydraulique des installations, surconsommation d'énergie	Tous les sites	<p>OBJECTIF 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveillance des entrées d'eaux claires parasites et actions correctives dans la mesure du possible
Sables générés par les installations de dessablage	Transport et impacts mobilité, absence de site de traitement en Province de Namur	Stations d'épuration avec dessableur	Rationalisation par apport à l'Intercommunale IGRETEC

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne du relevage, dysfonctionnement technique, colmatage ou interruption du fonctionnement (D)	Risque de débordement des eaux usées vers le milieu, d'émission de bruit	Stations d'épuration non télésurveillées Nouveaux sites	<p>OBJECTIF 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une télésurveillance, rénovation des tableaux électriques <p>OBJECTIF 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un stock de pièces de rechange et actions de fiabilisation
Arrivée d'eaux usées polluées (I)	Risque de dysfonctionnement de la station si la biologie est atteinte	Tous	<p>OBJECTIF 6</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévention Actions curatives auprès des pollueurs avérés



Andenne // Graisses rejetées anormalement dans un pompage du réseau

2.8.3 Traitement primaire (décanteur – digesteur)

Certains sites ne disposant pas de prétraitement sont équipés d'un décanteur-digesteur qui assure, grâce à sa forme spécialement étudiée, l'élimination des matières organiques grossières par dépôt dans le fond (décantation).

Les matières ainsi décantées s'auto-digèrent grâce aux bactéries présentes dans les eaux usées. Périodiquement, lorsque la quantité des matières décantées devient tout de même trop importante, les boues primaires sont récupérées par camion-vidangeur pour traitement avec les boues secondaires. Les sites de Coutisse (Froidebise), Franchimont, Gedinne, Gourdinne, Havelange, Hulsonniaux, Laforêt (lagunages à macrophytes, à microphytes, biodisques, lit bactérien) et Petite Chapelle (boues activées) disposent d'un traitement primaire.

IMPACTS SIGNIFICATIFS

Aucun impact significatif n'a été relevé sur cette unité opérationnelle.



Laforêt // Décanteur primaire

2.8.4 Traitement des eaux d'orage

Avant ou après le prétraitement, selon les technologies des stations, un limiteur de débit permet de ne laisser entrer dans le traitement biologique que la quantité d'eau maximale acceptable par la station. En effet, un débit trop important pourrait entraîner les boues activées vers la sortie et ainsi provoquer des pertes de boues.

Lorsque la station en est dotée et en cas de fortes pluies, les eaux excédentaires sont ainsi orientées vers un bassin d'orage où une bonne partie des Matières En Suspension décantent.

Après l'épisode pluvieux, les eaux du bassin d'orage sont renvoyées pour traitement vers le bassin biologique. Si le bassin d'orage atteint son niveau haut lors de l'épisode pluvieux, les eaux décantées et éventuellement prétraitées, sont déversées dans le cours d'eau récepteur.

Les exploitants s'assurent régulièrement du bon fonctionnement des pompes d'orage. Les débits d'orage sont surveillés et des alarmes permettent d'intervenir en cas de dysfonctionnement.



Dinant // Bassin d'orage

Le traitement des eaux d'orage est un impact environnemental positif puisque cela permet de limiter les rejets de pollution par temps de pluie, une partie étant captée dans les bassins d'orage et retraitée dans la station d'épuration.

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE ACCIDENTEL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Décanteur d'orage hors service suite à inondation (D)	Absence de traitement des eaux d'orage	Membre-sur-Semois	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation prévue via assurances • En attendant, l'impact sur le milieu récepteur est limité par la lagune de finition

2.8.5 Traitement biologique (traitement secondaire et tertiaire)

Le traitement biologique se fait dans le bassin biologique ou bassin d'activation. Il consiste à mettre en contact les eaux usées pré-traitées avec des bactéries spécifiques. Ces bactéries, sélectionnées naturellement par les conditions qui leurs sont imposées dans les bassins (présence ou non d'oxygène, de nitrates, durée du contact avec les eaux...) vont ainsi « consommer » une grande partie du carbone (traitement secondaire), voire de l'azote et du phosphore (traitement tertiaire), pour se nourrir et se reproduire. L'élimination de ces nutriments permet de prévenir l'eutrophisation des cours d'eau.

La Directive 91/271/CEE impose que toutes les stations épurant une agglomération de plus de 10 000 EH soient équipées d'un traitement de l'azote et du phosphore. INASEP répond à cette législation et va même au-delà en réglant, dans la mesure du possible, toutes ses stations d'épuration en alternance de phase. Ceci permet en effet de réaliser de substantielles économies d'énergie tout en assurant ce traitement tertiaire complémentaire.

Différents types de traitement biologique sont mis en œuvre sur les 92 stations EMAS de l'INASEP :

2.8.5.1 Boues activées

Traitement le plus fréquemment rencontré, il se base sur le mécanisme naturel d'auto-épuration de la rivière par les micro-organismes qui y sont naturellement présents et éliminent les substances polluantes qui s'y trouvent. En station d'épuration, ce mécanisme est reproduit dans les bassins biologiques, de manière intensifiée puisque la charge polluante y est bien plus importante. Un apport complémentaire d'oxygène permet de stimuler l'activité des bactéries aérobies et de favoriser leur multiplication. C'est pourquoi de l'air est produit et injecté dans les bassins biologiques par différentes techniques : diffuseurs, brosses, turbines de surface...



Andenne // Bassins d'activation

Nitrification et dénitrification

C'est l'alternance de phases d'aération et de non aération dans le bassin biologique qui permet aux bactéries d'éliminer l'azote contenu dans les eaux.

Lors des phases d'aération, les formes organiques de l'azote contenues dans l'eau usée (urée principalement) sont d'abord nitrifiées ($N_{org} \rightarrow NO_3^-$) : c'est la nitrification.

Lors des phases d'arrêt de l'aération, les bactéries respirent les nitrates qui sont alors réduits en azote gazeux ($NO_3^- \rightarrow N_2$).

L'azote contenu dans les eaux usées part ainsi dans l'atmosphère sous une forme non dangereuse pour l'environnement.

Déphosphatation

Le phosphore est éliminé des eaux usées dans le bassin biologique :

- par l'activité de certaines bactéries spécifiques ;
- généralement complétée par l'injection de chlorure ferrique.

Pour qu'une déphosphoration biologique puisse se faire, il faut sélectionner les bactéries spécifiques. La station d'épuration doit ainsi disposer d'une zone d'anaérobie, c'est-à-dire sans aucune forme d'oxygène (bassins couverts avec recirculation des effluents dénitrifiés). C'est le cas de toutes les stations soumises à des normes de rejet en phosphore, sauf celle de Rochefort.

L'injection de chlorure ferrique dans les bassins biologiques permet de capter le phosphore qui s'agglomère avec le réactif, se mêle aux boues et est évacué avec elles dans le clarificateur. La valorisation des boues résiduelles en agriculture permet donc, in fine, de restituer l'essentiel du phosphore dans le cycle de production agricole.

La teneur en phosphore des eaux de sortie est dosée régulièrement de façon à ajuster sans excès les doses de chlorure ferrique nécessaires au respect des normes.

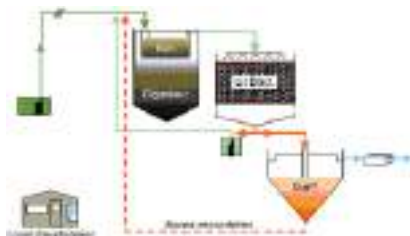
2.8.5.2 Biodisques

Les micro-organismes épurateurs sont fixés sur un support synthétique en forme de disque ou de tambour. Ce support, partiellement immergé, tourne autour d'un axe, mettant ainsi alternativement les micro-organismes en contact avec l'eau à épurer et l'air, qui fournit l'oxygène nécessaire à l'épuration.



Celles // Biodisques

2.8.5.3 Lit bactérien



Actuellement, parmi les stations du scope EMAS, seules les stations d'Havelange et de Walcourt sont du type « lit bactérien ».

Il s'agit de pierres de lave et de supports synthétiques empilés en hauteur. L'eau usée percole de haut en bas dans les interstices de ces supports et est épurée par les micro-organismes qui s'y sont développés et accrochés (biofilm). L'eau épurée est ainsi récupérée en bas du lit bactérien.



Walcourt // Lit bactérien



Havelange // Lit bactérien

2.8.5.4 Techniques d'épuration extensives

Ces techniques s'inspirent du principe naturel d'épuration et de filtration par les micro-organismes, algues ou plantes aquatiques rencontrés dans les mares.

Dans un **lagunage à macrophytes**, les eaux usées ruissèlent en nappe de surface au travers des tiges de végétaux aquatiques enracinés dans un substrat. Les micro-organismes qui se développent en symbiose avec les plantes assurent l'épuration.



Doische // Lagune macrophytes

Dans le procédé par **filtre planté**, l'effluent transite horizontalement au sein d'un massif planté, sous le niveau du sol. Les micro-organismes y assurent l'épuration.



Laforêt // Filtre planté

Dans un **lagunage à microphytes**, les eaux transitent dans un bassin creusé dans le sol et isolé par une bâche synthétique. Les micro-organismes, qui s'y développent naturellement en symbiose avec des algues microscopiques, assurent l'épuration des eaux.



Bonsin // Lagunage à microphytes

Certains **lagunages** sont **aérés** par des moyens mécaniques pour stimuler l'épuration des eaux par les micro-organismes, comme dans un bassin d'épuration biologique.



Falaën // Diffuseurs d'air visibles lors de leur placement



Sorée // Turbine d'aération alimentée par panneaux solaires

Les lagunages peuvent, ou non, disposer d'un relevage et/ou d'un traitement primaire.

La bonne exploitation, par les agents de l'INASEP, des stations et des bassins biologiques en particulier, permet d'assurer la qualité du traitement des eaux et la bonne performance énergétique des stations. Mais ceci dépend aussi parfois de facteurs extérieurs perturbateurs tels que les conditions climatiques, les rejets illicites...

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Epuration biologique des eaux sans consommation d'énergie significative (+)	Balance environnementale positive	Lagunes non aérées, filtres plantés, bio-disques, lits bactériens (voir liste des stations annexe 1)	<ul style="list-style-type: none"> Choix de conception fonction du contexte, collaboration accentuée avec le Bureau d'Etudes (objectif 5) afin de considérer l'impact environnemental et économique des stations tout au long de leur cycle de vie
Déphosphoration biologique avec éventuellement injection de chlorure ferrique (D)	Elimination du Phosphore des eaux (+) Consommation de réactifs (-)	Andenne, Corroy-le-Château, Ciney, Dinant, Floreffe, Godinne, Mornimont, Saint-Martin, Rochefort, Wépion, Bambois, Cerfontaine, Mesnil-St-Blaise, Rienne, Mariembourg, Namur (Lives), Senzeilles, Soumoy	<ul style="list-style-type: none"> Certaines stations n'utilisent que la déphosphoration biologique (aucune consommation de réactif) Injections de chlorure ferrique surveillées et limitées aux justes besoins 2014 : formation dispensée - suivi plus fréquent des résultats épuratoires mis en place (OBJECTIF 8)
Fonctionnement des machines de production d'air et d'agitation des bassins biologiques (D)	Consommation d'électricité	Toutes les stations d'épuration	<p>Selon les possibilités techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sondes à oxygène mises en place et régulation de la production d'air pour répondre aux justes besoins Fonctionnement des agitateurs remplacés par des pulses d'air comprimé Curage des bassins d'activation tous les 10 ans <p>OBJECTIF 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rénovation de l'aération, changements de machines, entretien des équipements techniques, changement des TGBT Mise en place de sondes redox Réglages process, gestion des quantités de boues dans les bassins, formation des exploitants Analyse des causes de surconsommation + actions ciblées



Les Isnes // Sonde O₂



Wépion // Agitateurs

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Dégagement de CO ₂ (épuration des eaux), CH ₄ (fermentation), NO ₂ (nitrification dénitrification)	Contribution à l'effet de serre	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> Les émissions de gaz n'ont pas été quantifiées, un bilan carbone est envisagé au niveau de la SPGE Ces émissions sont intrinsèquement liées à l'épuration biologique des eaux (impact significatif positif)

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE OU ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Dysfonctionnement de la biologie, erreur humaine, réglages inadaptés (D)	Risque de rejet d'eaux non-conformes	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> Formation et écolage des exploitants Consignes d'exploitation disponibles, actualisées et renforcées selon les besoins Surveillance analytique des sites

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE OU ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne d'un équipement technique fondamental pour le fonctionnement de l'épuration (agitateur, suppresser...) ou dysfonctionnement de l'aération (D)	Risque de moindre épuration ou d'arrêt du traitement des eaux	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> Maintenance, entretiens, télésurveillances et contrôles sur site réalisés par les exploitants Alarmes et interventions de garde 24h/24h Pièces de rechange disponibles sur sites similaires Equipements en doublon sur site <p>OBJECTIF 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une télésurveillance, rénovation des tableaux électriques
		Nouveaux sites	<p>OBJECTIF 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Protocoles de sécurisation et achats de pièces / machines de réserve
Froid intense / durable, gel, neige (I)	Activité des bactéries ralentie : épuration moindre	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance des stations
	Formation de glace sur le bassin biologique nécessitant l'arrêt des turbines d'aération	Chevetogne, Vezin, Denée, Han sur Lesse, Saint-Denis, Sorée	<ul style="list-style-type: none"> Remise en route dès que les conditions météorologiques le permettent
By-pass du traitement biologique (curage, travaux, dysfonctionnement nécessitant un arrêt...)	Rejet eaux non épurées	Toutes les stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> Impact des arrêts évalué systématiquement en tenant compte du niveau des cours d'eau Arrêt d'une partie du process uniquement quand cela est possible (2 lagunes, 2 lignes biologiques) Utilisation de la ligne d'orage pour traiter partiellement les eaux Possibilité d'injecter du PAC ou du FeCl3 pour améliorer la capture des MES

2.8.6 Clarification

Le **clarificateur**, ou décanteur secondaire, de forme circulaire ou rectangulaire, permet de séparer, par décantation, l'eau épurée des boues (flocs de bactéries plus lourds).

Les boues décantées au fond de l'ouvrage sont amenées, par un pont racleur, jusqu'à l'aspiration de pompes qui renvoient ces boues concentrées dans le bassin biologique (recirculation) afin de conserver une quantité de bactéries suffisante et nécessaire à la bonne épuration des eaux. L'autre partie des boues est extraite vers la filière de traitement des boues.

A Vresse-sur-Semois et Houyet, l'ouvrage décanteur est remplacé par un **module d'ultra-filtration**. Dans ce réacteur à membranes, les boues sont séparées des eaux traitées par filtration au travers de membranes à très faible porosité. Ce type de clarification permet d'obtenir une qualité bactériologique des eaux de sortie conforme aux normes de rejet en zone de baignade, sans désinfection supplémentaire.

Dans certains cas (par exemple clarificateur sous-dimensionné), l'injection de polychlorure d'aluminium (PAC) ou de chlorure ferrique dans le décanteur permet d'alourdir les flocs et d'améliorer ainsi la décantation, pour une meilleure protection du milieu récepteur.

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Séparation des eaux usées traitées des boues activées (flocs) dans l'ouvrage décanteur (D) (+)	Rejet d'eaux épurées	Toutes les stations d'épuration (hors lagunages et filtres plantés dont la décantation avant rejet est intégrée à l'épuration biologique)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception des décanteurs • Possibilité d'injecter du PAC ou du FeCl3 pour améliorer la capture des MES • Surveillances par les exploitants
Séparation des eaux usées traitées des boues activées (flocs) filtration membranaire – application d'une pression de filtration (D)	Consommation d'énergie	Houyet, Vresse	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie énérgivore, pas de réelle possibilité de limiter l'impact • Choix de technologie limité aux rejets en zone de baignade • Technologie de désinfection plus fiable que les UV's également énérgivores
Recirculation d'une partie des boues du décanteur vers le(s) bassin(s) biologique(s)	Conservation de la biomasse épuratrice dans le(s) bassin(s) d'activation	Toutes les stations d'épuration (hors lagunages et filtres plantés)	<ul style="list-style-type: none"> • Réglage de la recirculation et surveillance par les exploitants • Sauvegarde des consignes et réglages (OBJECTIF 4)
Fonctionnement d'une turbine entraînée par le passage des eaux traitées rejetées (D) (+)	Production d'électricité verte	Namur	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement optimisé (OBJECTIF 5) • Production surveillée et mesurée, certificats verts
Injection de réactifs pour éviter les pertes de boues et améliorer la décantation (décanteur sous-dimensionné, eaux claires, problème sur procédé) (D)	Consommation de réactifs	(Mesnil-St-Blaise, Ponderôme, Gendron, Vezin = FeCl ₃ / Lives, Havelange, Rienne = PAC)	Surveillance et ajustement de l'injection aux besoins réels de la station par l'exploitant

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Arrêt prolongé de la recirculation (2 à 6h) suite à problème technique (bouchage des air-lifts, défaut soupape de sécurité...) (D)	Risque de rejet non-conforme (pertes de boues)	Toutes les stations d'épuration à boues activées dont les pompes de recirculation ne sont pas doublées / sans alarmes	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la recirculation par les exploitants lors de ses passages sur site • Alarmes, corrections techniques et entretien
Dysfonctionnement technique (blocage vanne diapack, blocage vanne de soutirage par feuilles mortes)	Risque de rejet non-conforme (pertes de boues)	Chevetogne, Celles, Han-sur-Lesse	<ul style="list-style-type: none"> • Attention spécifique des exploitants, consignes d'exploitation • Pose d'un filet sur le décanteur • Alarmes et télégestion
Moussage biologique (nature de l'influent, absence de cloison siphonoïde dans le décanteur, racle de surface mal profilée...) (D)	Risque de rejet non-conforme (pertes de boues)	Andenne, Celles, Couvin, Senzeilles, Gelbressée, Florennes St Aubin, Ciney, Cerfontaine ou autres stations biologiques ponctuellement	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance par l'exploitant pour adapter les réglages de la station • Limitation des intrants (boues, gadoues) • Au besoin, chloration pour retrouver un fonctionnement normal



Saint-Martin // Clarificateur

2.8.7 Finition et désinfection des eaux

À fin 2020, 8 des 92 stations d'épuration EMAS que nous exploitons sont équipées d'une lagune de finition, appelée ainsi car elle sécurise et achève le traitement des eaux sorties de la station par le phénomène épuratoire des lagunages (voir § « traitement biologique »). Il s'agit d'un impact environnemental très positif puisque la qualité des eaux de sortie s'en trouve améliorée et stabilisée. Ces lagunes sont également propices au développement de la biodiversité.

Les stations d'épuration situées en zone de baignade ou rejetant leurs eaux dans un cours d'eau sensible se doivent de respecter, durant l'été, une qualité bactériologique des eaux de sortie dont les normes sont fixées par le permis d'environnement de la station (Houyet, Vresse, Laforêt). Sans qu'une exigence ne soit précisée dans leur permis, l'INASEP a également mis en place une désinfection sur certaines stations afin de garantir une protection du milieu récepteur près de certaines zones de baignade ou récréatives (Soumoy).

Ces stations sont pourvues de membranes à porosité minimale retenant les bactéries (ultrafiltration à Vresse et Houyet), ont un process adapté (Laforêt) ou sont dotées d'UVs¹. Ces équipements font l'objet d'un entretien et d'une surveillance particulière.

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE NORMAL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Fonctionnement du réacteur UV's ou filtration à quelques microns des eaux épurées (D) (+)	Elimination des germes pathogènes avant rejet au milieu récepteur - contribution à la qualité des zones de baignade et récréatives en aval	Houyet, Vresse, Soumoy, Laforêt	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la qualité microbiologique des effluents, de la porosité des membranes • Entretien et maintenance des UV's
EN MODE ACCIDENTEL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne ou dysfonctionnement des UVs (D)	Risque de rejet non-conforme	Soumoy	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance préventive et surveillance du bon fonctionnement • Surveillance des résultats analytiques



Hingeon // Lagune de finition



Vresse // Module d'ultrafiltration

L'impact des rejets d'eaux traitées par les stations de Hulsonniaux, Senzeille et Celles sur la qualité des eaux de baignade en aval a fait l'objet d'une étude concertée avec le SPW. Etant donné leur faible impact, l'exigence de désinfection a pu être levée pour ces 3 sites. Dès fin 2017, ce sont autant de consommations d'électricité, d'interventions d'entretien et de maintenance, de garde et de prestations de service qui ont pu être supprimées, pour une meilleure performance environnementale et économique de notre Service.

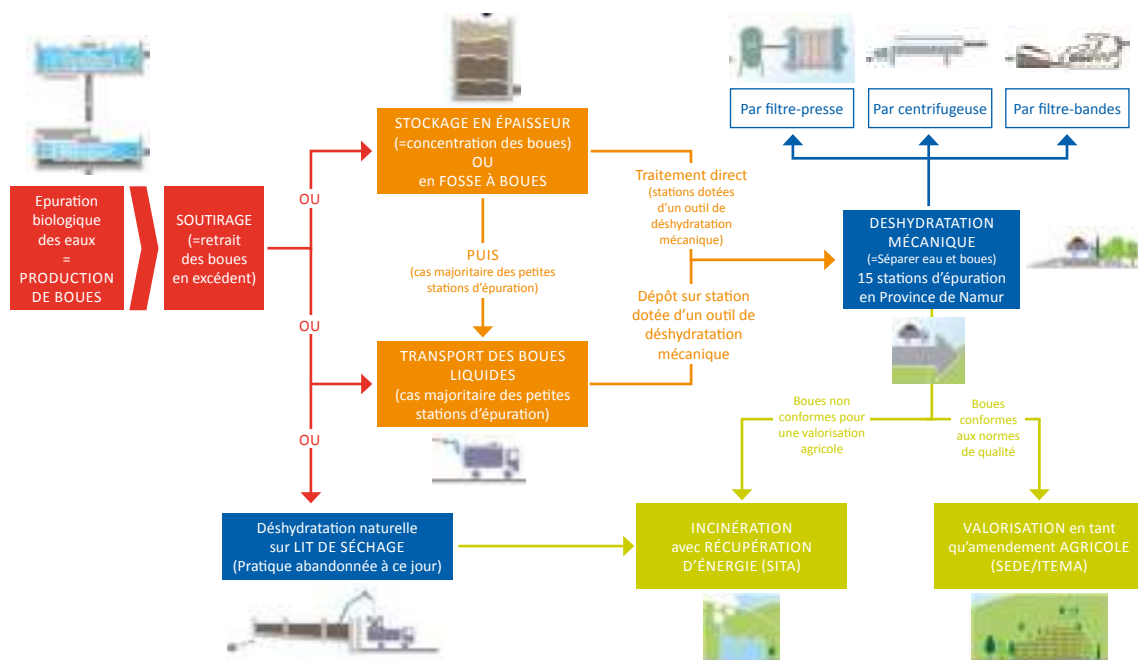
¹ Equipements produisant des rayons Ultra-Violet (UV's) dans lesquels passent les effluents traités avant rejet dans le cours d'eau. Les UV's permettent de tuer une bonne partie des germes pathogènes présents dans les eaux.

2.8.8 Le traitement des boues

Les boues en surplus (issues de la démultiplication des bactéries lorsqu'elles digèrent la pollution dissoute (carbone, azote, phosphore principalement), sont purgées, c'est-à-dire extraites du système, vers le traitement des boues.

Les boues produites par le processus d'épuration sont principalement constituées de bactéries mortes ou excédentaires, de matières minérales décantées, de matières organiques non dégradées, et d'une grande quantité d'eau. Afin d'augmenter leur siccité (teneur en matières sèches), les boues primaires (retirées du décanteur-digesteur) et secondaires (purgées du bassin biologique) sont traitées sur station avant élimination en tant que déchet.

L'enjeu du traitement des boues est de réduire leur teneur en eau.



2.8.8.1 Epaisseur

Les boues sont épaissies par décantation dans un épaisseur (sorte de silo ou de décanteur). Les eaux surnageantes sont renvoyées en tête de station pour traitement tandis que les boues épaissies sont, soit purgées et transportées en « boues liquides » vers une station disposant d'un équipement de traitement mécanique des boues.



2.8.8.2 Lits de séchage

Il s'agit d'une surface au sol dont le revêtement permet aux eaux de s'infiltrer dans le sol, où des drains récupèrent les filtrats pour les renvoyer en tête de station pour traitement. Sous l'effet du soleil, du vent et de l'égouttage naturel, les boues s'assèchent et peuvent alors être récoltées puis transportées en conteneurs vers leur lieu d'élimination. A l'heure actuelle, ils ne sont plus utilisés. Les boues liquides sont transportées vers une station équipée d'une déshydratation mécanique des boues.



Heer-Agimont // Reprise de boues sur lit de séchage

2.8.8.3 Déshydratation mécanique

À fin 2020, 15 des 92 stations d'épuration que nous exploitons sous EMAS sont dotées d'un équipement de déshydratation mécanique de type :

- **Filtre bande** : les eaux sont filtrées par un tissu solide au maillage fin tandis que les boues déshydratées restent sur la bande et sont convoyées jusqu'à un conteneur.



Walcourt // Filtre bandes

- **Centrifugeuse** : relève du principe de l'essoreuse : la vitesse de rotation appliquée permet à la boue d'être éliminée vers l'extérieur de la centrifugeuse tandis que les eaux se concentrent en son milieu. Les boues déshydratées sont convoyées par des vis jusqu'à un conteneur.



Rochefort // Centrifugeuses

À Namur et à Rochefort, les boues sont d'abord égouttées dans un **tambour rotatif** avant d'être déshydratées respectivement sur filtre-presse / centrifugeuse. Le tambour relève également du principe de l'essoreuse mais avec une vitesse de rotation inférieure.



Lives // Tambour rotatif

- **Filtre-presse** : dans cet équipement, les boues égouttées au préalable dans un tambour rotatif sont injectées dans une poche en toile filtrante (plateau). L'ensemble des plateaux sont ensuite plaqués les uns contre les autres et pressés par un vérin. Les eaux sont ainsi extraites des boues qui, elles, sont retenues à l'intérieur de la toile filtrante. Après débatissage (ouverture de la toile), les gâteaux de boues ainsi obtenus tombent directement dans une benne.



Lives // Filtre presse

Quel que soit le procédé, les filtrats sont renvoyés dans la filière de traitement des eaux de la station.

Le traitement des boues est consommateur de polymère, réactif qui permet d'améliorer la déshydratation des boues. Du chlorure ferrique est également utilisé pour améliorer la circulation des boues dans les tuyauteries.

2.8.8.4 Chaulage

Dès que la qualité des boues le permet, l'INASEP favorise la valorisation agricole des boues (épandage sur les champs en tant que fertilisant). A cet effet, le Service Exploitation fait procéder aux analyses légales et un agent constitue les dossiers de demande pour dépôt auprès du Service Public de Wallonie et de l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité Alimentaire).



Andenne // Unité de chaulage

Les boues valorisables en agriculture doivent être hygiénisées. Pour ce faire, du lait de chaux ou de la chaux pulvérulente est mélangé aux boues. Une analyse systématique de chaque lot de boues produit est réalisée par un prestataire agréé et les dosages en chaux sont adaptés aux besoins (tenue en tas de boues, hygiénisation).

2.8.8.5 Evacuation des boues

Les containers / bennes de boues déshydratées sur lits de séchage ou mécaniquement sont ensuite envoyés, soit en valorisation agricole dès que leur qualité le permet, soit en valorisation thermique (co-génération ou cimenterie). La valorisation agricole permet de limiter les distances de transport et permet une revalorisation de ce fertilisant, principe prioritaire à la revalorisation énergétique (Directive déchets).

IMPACTS SIGNIFICATIFS			
EN MODE NORMAL			
Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Déshydratation des boues et épaissement des boues (D) (+)	Réduction du volume d'eau contenu dans les boues (limitation du nombre de transports et des coûts)	Tous les sites dotés d'un épaisseur ou d'un traitement mécanique des boues	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de drains dans les épaisseurs pour augmenter leur efficacité • Réglages et optimisation des outils de déshydratation • Choix du polymère le plus efficace
Transport des boues vers leur lieu de traitement (I)	Mobilité (émissions de CO ₂)	Tous les sites	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de leur siccité avant transport (voir ci-dessus) • Valorisation agricole dès lors que leur qualité le permet
Production de boues (D) Qualité des influents variable (I)	Déchet à revaloriser	Tous	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation agricole dès lors que leur qualité le permet • Surveillance de la qualité des boues • Participation pro active aux études et développements législatifs <p>OBJECTIF 6 : Maîtrise des rejets illicites et actions pour la valorisation agricole des boues</p>

Utilisation de polymère et de chlorure ferrique pour la déshydratation des boues / de chaux pour le traitement des boues valorisables en agriculture / d'eau de ville pour la dilution du polymère (D)	Consommation de réactifs et d'eau de ville	Voir chapitre résultats – consommations de réactifs et eau de ville	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des exploitants • Dosages optimisés
Fonctionnement des centrifugeuses / du filtre presse ou filtre-bande (D)	Consommation d'énergie	Andenne, Wépion, Saint-Martin, Namur, Rochefort, Mornimont, Godinne, Floreffe, Florennes (Saint-Aubin), Dinant, Couvin-Mariembourg, Corroy-le-Château, Ciney	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance équipement
Livraison de chaux (I)	Mobilité (émissions de CO ₂)	Andenne, Rochefort, Wépion, Saint-Martin, Namur, Godinne, Couvin-Mariembourg,	<p>OBJECTIF 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation de silos de stockage de la chaux

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Stockage temporaire des boues en conteneur avant départ pour élimination (D)	Odeurs	Godinne	<ul style="list-style-type: none"> • Conteneurs bâchés et exportés dès que possible • Riverain à proximité directe de notre site mais aucune plainte reçue
Livraison de lait de chaux par conteneurs de 20 m ³ (I)	Mobilité	Ciney, Couvin-Mariembourg, Godinne, Namur	<p>OBJECTIF 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation prévue de silos de chaux pulvérulente

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Panne d'une centrifugeuse / du filtre presse / Filtre bande (D)	Impossibilité de traiter les boues, risque de détérioration de la qualité de traitement des eaux	Andenne, Ciney, Corroy-le-Château, Couvin-Mariembourg, Dinant, Eghezée, Floreffe, Florennes (Saint-Aubin), Godinne, Mornimont, Namur, Rochefort, Saint-Martin, Wépion	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance préventive • Stock de pièces de rechange constitué • Filières de secours prévues
Influent (eaux usées à traiter) pollué par des hydrocarbures, métaux lourds... (I)	Pollution des boues – Déclassement de la valorisation agricole vers l'incinération	Toutes les stations en valorisation agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance de la qualité des boues valorisées <p>OBJECTIF 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et actions de recherche des émetteurs pour faire cesser le rejet



Mariembourg // Unité de remplissage des conteneurs



Lives // Unité de préparation des polymères

2.8.9 Réception de matières externes par camion (gadoues, boues, curures, effluents liquides)

11 des 92 stations que nous exploitons (à fin 2020), reçoivent et traitent des **gadoues issues de fosses septiques et de systèmes d'épuration individuelle**. Seuls les vidangeurs agréés ayant signé une convention avec l'INASEP peuvent venir y déverser leurs gadoues. La qualité de ces gadoues est contrôlée par les exploitants avant injection dans la station. Ces gadoues sont dégrillées puis injectées dans les eaux usées pour traitement dans la station. Cette injection est effectuée en période de nuit ou de moindre charge pour éviter de perturber la station.



St-Martin // Unité de gadoues

Les produits de nettoyage des collecteurs, stations de pompage, pièges à sable et pièges à cailloux sont appelés curures ou **Produits de Curage du Réseau d'Assainissement** (P.C.R.). Certains de ces déchets non dangereux sont égouttés sur station d'épuration (Rochefort, Namur) afin d'être repris et transportés par nos chauffeurs en centre de traitement agréé. Pour les réseaux plus éloignés, les résidus de curage sont envoyés directement en centre de traitement agréé (Station d'épuration de Roselies à Mont-sur-Marchienne – IGRETEC).



Rochefort // Fosse à curures

Les stations d'épuration de Corroy (Gembloux), Ciney, Namur et Rochefort sont également autorisées à recevoir des **effluents industriels** amenés par camion. Comme prévu dans nos permis d'environnement, une procédure permet d'assurer une injection contrôlée dans la station afin de maîtriser l'impact de cet apport de matières, comme pour les gadoues reçues.



Lives // Unité de gadoues

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Traitement des gadoues sur station d'épuration (D) (+)	les matières ne sont pas déversées dans l'environnement mais retraitées avant rejet, filière adaptée	Andenne, Ciney, Corroy (Gembloux), Dinant, Florennes, Godinne, Mornimont, Namur, Rochefort, Saint-Martin, Wépion	<ul style="list-style-type: none"> Couverture géographique du territoire (11 stations) Apport gratuit et sans caution pour le vidangeur
Risque de dépôt accidentel de gadoues polluées dans la station (I)	Risque de perturbation de la station / contamination des boues		<p>OBJECTIF 8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du service aux vidangeurs et de la maîtrise du risque par implantation de caméras leur permettant de déposer sans présence de l'exploitant tout en garantissant le contrôle systématique
Pré-déshydratation des curures sur nos sites avant transport en centre de traitement agréé (D) (+)	Limitation du volume d'eau transporté, rationalisation des transports de déchets curures	Namur, Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> Schéma concerté wallon en cours au niveau de la SPGE pour étendre la pré-déshydratation des curures
Charge supplémentaire à dégrader par les bactéries / à épurer (D)	Surconsommation d'électricité / de réactifs	Ciney, Corroy (Gembloux), Dinant, Godinne, Mornimont, Namur Saint-Martin, Wépion	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des gadoues sans passer par la biologie, directement avec les boues (Andenne depuis 2006, Florennes, Rochefort)

EN MODE ANORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Injection d'une quantité excessive de matières : surcharge de la station (D)	Risque de rejet d'eaux moins bien épurées, voir non conformes	Ciney, Corroy (Gembloux), Dinant, Godinne, Mornimont, Namur, Saint-Martin, Wépion	<ul style="list-style-type: none"> Injection contrôlée des gadoues
Débordement de la fosse à curures (capacité insuffisante, conception inadaptée) (D)	Pollution des eaux / du sol	Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la fosse à curures par les chauffeurs INASEP et l'exploitant de la station Conteneurs drainants mis en place

2.8.10 Locaux, ventilation et traitement des odeurs

Cette unité opérationnelle reprend les locaux techniques et de stockage, les petits laboratoires, les caves, bureaux, sanitaires et cuisines présents sur station d'épuration.

Les stations d'Andenne, Mornimont et Dinant sont équipées d'un **traitement des odeurs par tours de lavage acido-basique**. L'air des unités de pré-traitement, traitement des gadoues et traitement des boues est ainsi épuré pour éviter les nuisances au voisinage. Ce procédé requiert l'utilisation d'acide, de soude et d'eau de javel.



Dinant // Tours de désodorisation



Lives // Changement des copeaux de la désodorisation biologique

A Namur, la station est équipée de deux unités de désodorisation : la première traite l'air des pré-traitements, de la réception des gadoues et du bassin d'orage enterré, et la seconde traite l'air du traitement des boues. Il s'agit d'un traitement biologique par des bactéries se développant sur des écorces humidifiées.

IMPACTS SIGNIFICATIFS

EN MODE NORMAL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Chauffage de l'eau chaude sanitaire	Consommation d'électricité	Toutes les stations d'épuration avec douche	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation des sites avec douche utilisée (23 sur 49) et déconnection des boilers inutiles
Réalisation de l'activité d'exploitation (entretien, maintenance, travail de bureau, intervention de sous-traitants)	Génération de déchets à trier Utilisation de consommables	Tous les sites, en particulier les stations centrales de zone	<ul style="list-style-type: none"> Critères environnementaux intégrés dans nos marchés Conventions sécurité - environnement signées avec nos sous-traitants + brochure d'accueil mise en place (2016) OBJECTIF 7 : <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation au tri des déchets (2017-2018). Contrôlé en audit interne

EN MODE ANORMAL / TRANSITOIRE

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Chauffage des locaux	Consommation d'électricité	Tous les sites	<ul style="list-style-type: none"> Consigne et sensibilisation des exploitants Gestion et régulation automatisée sur certains sites OBJECTIF 5 : <ul style="list-style-type: none"> Analyse approfondie de la gestion des chauffages prévue Audits énergétiques réalisés, conformément à la réglementation et mise en conformité en cours
Enlèvement de conteneurs à boues, ventilation de l'air intérieur de la station	Emission d'odeurs	Stations avec traitement de boues / gadoues	<ul style="list-style-type: none"> Etude et amélioration de la désodorisation menées (OBJECTIF 8) Sensibilisation des exploitants et surveillance

EN MODE ACCIDENTEL

Aspects	Impact	Sites concernés	Nos actions
Fuite de la citerne à mazout (chauffage des locaux)	Pollution du sol / des eaux	Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle quasi-quotidien par les exploitants Contrôle périodique par organisme agréé
Emission d'odeurs en dehors des limites de propriété	Gêne olfactive	Namur	<ul style="list-style-type: none"> 2014 : Instruction établie pour la conduite et l'entretien des systèmes de désodorisation Améliorations techniques apportées



Lives // Tri des déchets (Objectif 7)



Rochefort // Cuve à mazout avec double encvtement sécurisé en cas de fuite



Dinant // Station d'épuration

CHAP. 3

EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION & EMAS // ÉVOLUTIONS 2020



Notre déclaration environnementale complète 2021-2023 – Démarche » présente la portée d'EMAS / ISO 14001 et les perspectives de prise en exploitation.

Le présent document porte sur les données 2020 et évolutions connues ces 3 dernières années.

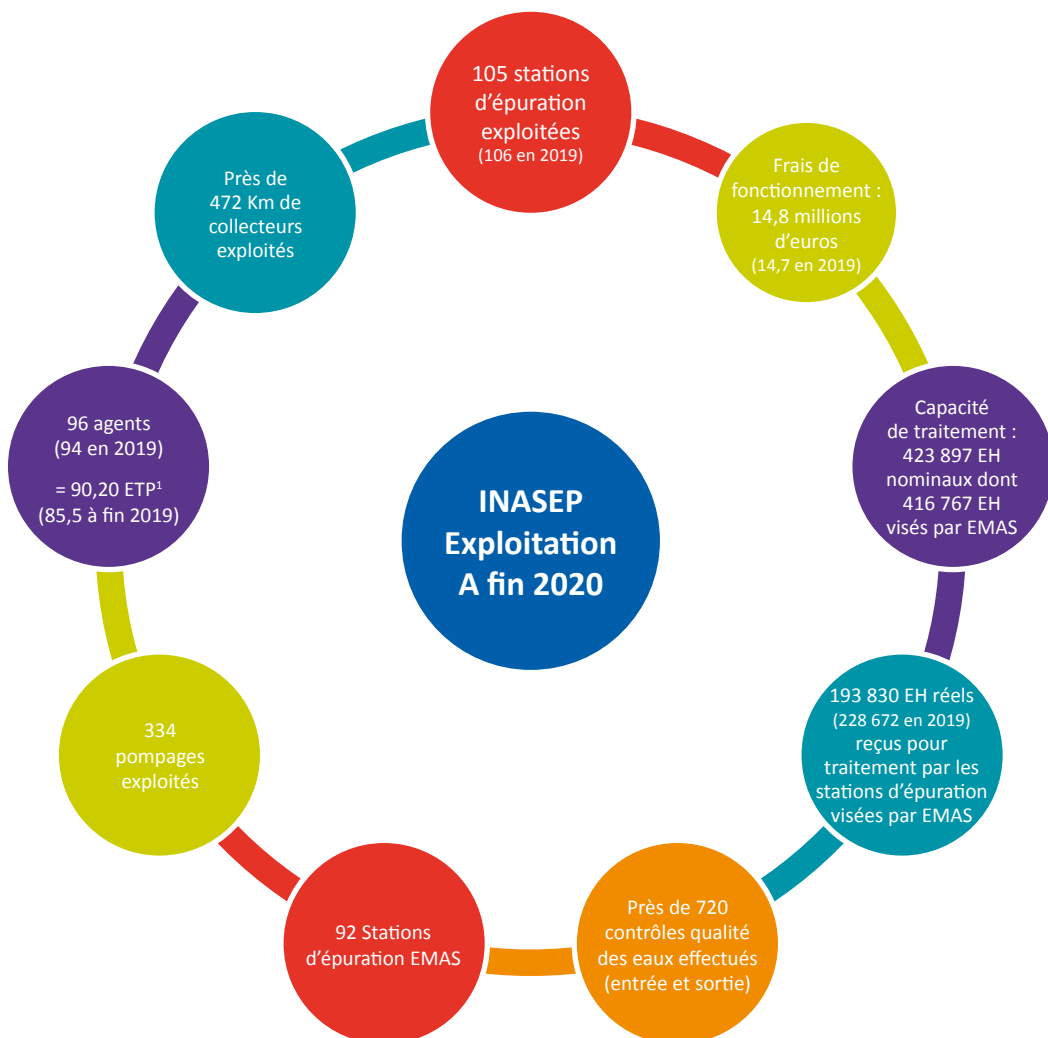
3.1 ÉVOLUTIONS 2020 ET CHIFFRES CLÉS DU SERVICE EXPLOITATION



Pontillas Gochenée // Nouvelle station d'épuration 2020



Herhet // Nouvelle station d'épuration 2021



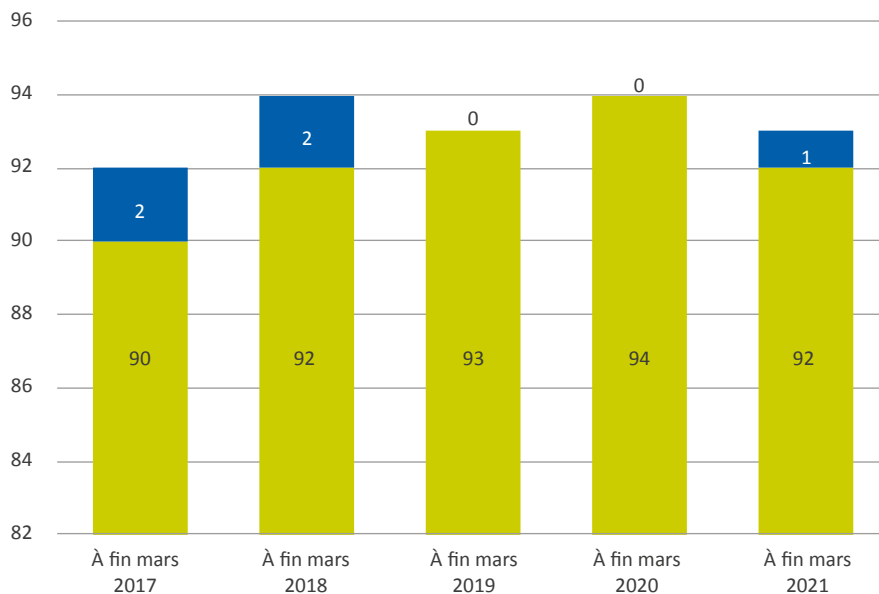
¹ ETP : Equivalent Temps Plein

3.2 LISTE ACTUALISÉE DES STATIONS EMAS & ISO 14001

La liste actualisée est disponible en annexe 1.

A fin 2020, **92 stations d'épuration** sont enregistrées EMAS (416 767 EH nominaux cumulés).

NOMBRE DE STATIONS D'ÉPURATION ENREGISTRÉES ET CERTIFIÉES



Légende

■ EMAS et ISO 14001 ■ ISO 14001 uniquement



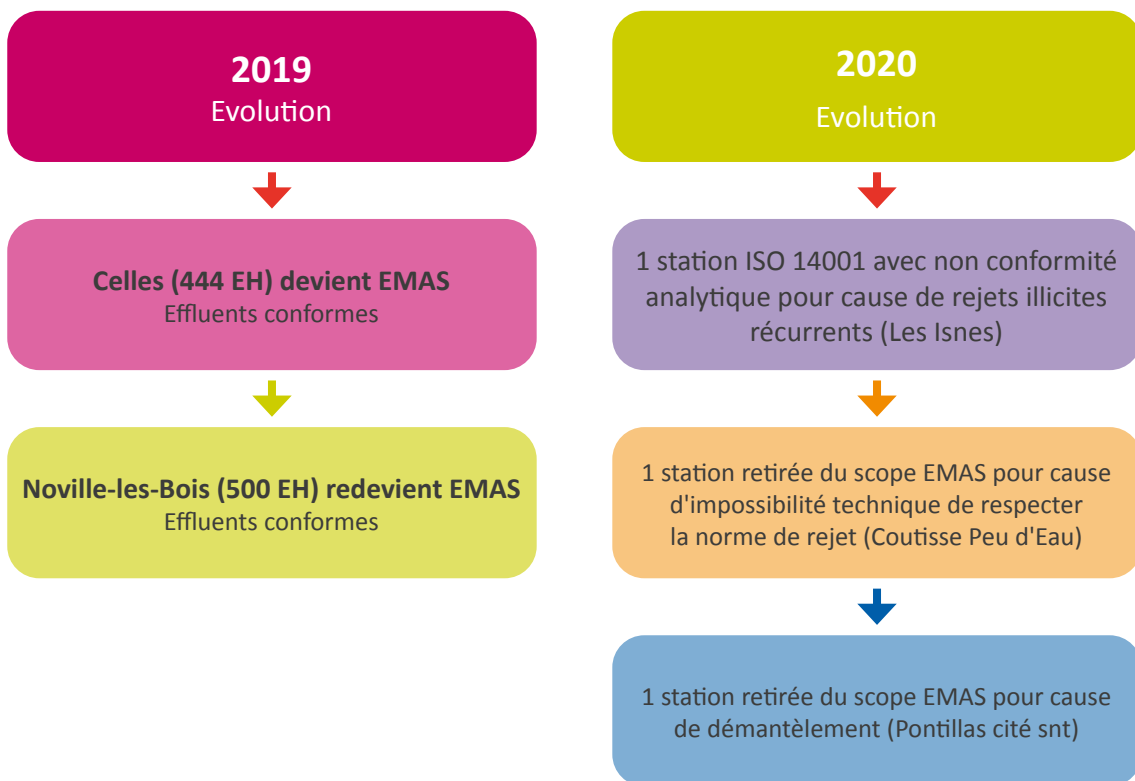
Pontillas Gochenée // Nouvelle station d'épuration 2020

3.3 CONFORMITÉ ISO 14001 & EMAS // ÉVOLUTIONS 2019-2020

Notre volonté première, au travers d'EMAS, est de garantir à toutes les parties prenantes que nous respectons les engagements pris vis-à-vis d'elles, ainsi que l'ensemble des exigences légales applicable à nos activités comme à l'eau épurée.

Les principaux textes légaux applicables dans le secteur de l'eau sont cités dans la déclaration environnementale complète 2021-2023 « Démarche » (§ 5.1).

Evolution de la conformité analytique des effluents en 2020



Les Isnes // Rejet illicite récurrent moutardé



Les Isnes // Station d'épurations



Walcourt // Station d'épuration

CHAP. 4

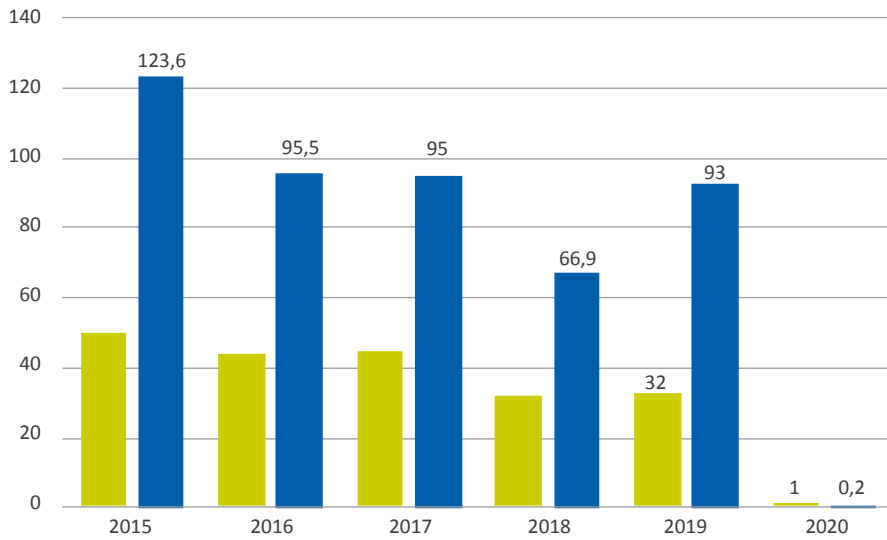
COMMUNICATION ET FORMATION



Le présent document porte sur les données et évolutions pour l'année d'exploitation 2020.

4.1 VISITES, JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU, TRANSMETTRE ET FAIRE CONNAÎTRE NOTRE MÉTIER EN 2020

VISITES



Légende

■ Nombre de visites ■ Dizaine de visiteurs reçus

En raison de la pandémie de Covid 19, seule une visite de station d'épuration a eu lieu en février 2020 avant le premier confinement, et les Journées Wallonnes de l'Eau ont été annulées.



Visite de la station de Lives dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau

4.2 SENSIBILISATION, PARTICIPATION DU PERSONNEL ET COMMUNICATION EN 2020

Dans le cadre de notre engagement EMAS, nous soutenons les dialogues // partenariats // actions de communication, en interne comme en externe, afin d'amplifier la performance environnementale avec l'ensemble de nos partenaires et parties intéressées.

4.2.1 Communication externe

- Participation aux groupes de travail organisés par la SPGE entre Organismes d'Épuration Agréés // Elaboration de stratégies et de méthodologies communes pour optimiser l'exploitation des ouvrages (ex : gestion des déversoirs d'orage, base de données collective des résultats des ouvrages...).
- Poursuite du contrôle des stations d'épuration individuelles et de la Gestion de l'Assainissement Autonome.



Coutisse Peu d'Eau // Audit externe

4.2.2 Sensibilisation & participation du personnel

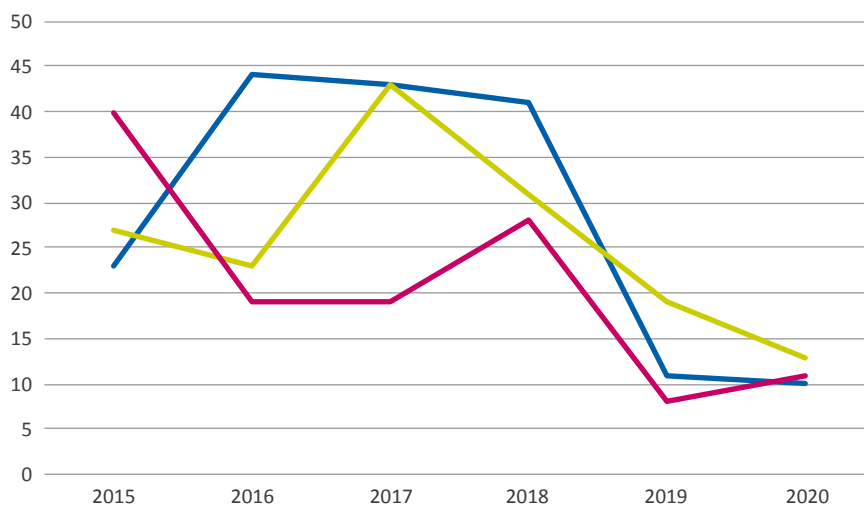
- Coordination avec le laboratoire de l'INASEP, qui échantillonne et effectue l'analyse des eaux de sortie de nos stations, poursuivie avec succès en 2020.



Ensemencement d'un milieu de culture

4.3 TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET PRÉVENTION DES NUISANCES AUX RIVERAINS EN 2020

ÉVOLUTION DES PLAINTES CONCERNANT L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EXPLOITATION
(EMAS ET NON EMAS)



Légende

- Plaintes réceptionnées au cours de l'année
- Plaintes résolues durant l'année
- Total des plaintes toujours en traitement en fin d'année

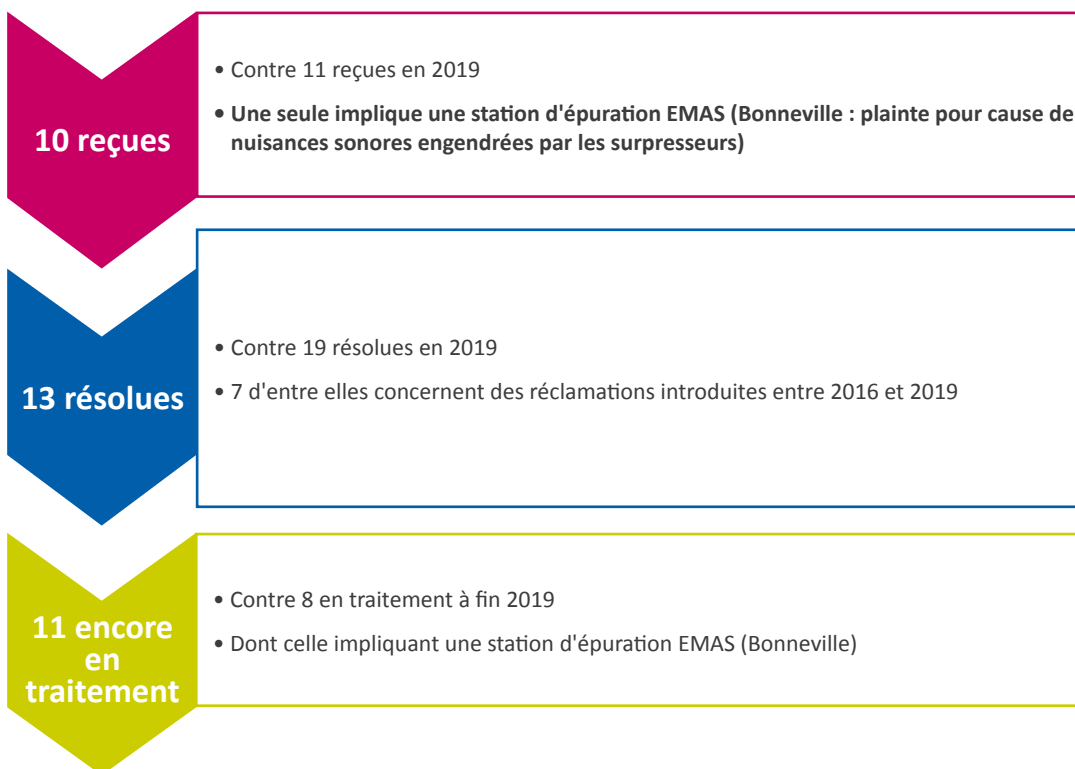
- Le nombre de plaintes reçues en 2020 est à peu près similaire à celui de 2019.
- 70 % de ces plaintes sont des débordements d'eaux usées impactant les riverains ou le milieu naturel (bruit = 10 %, autres = 20 %)



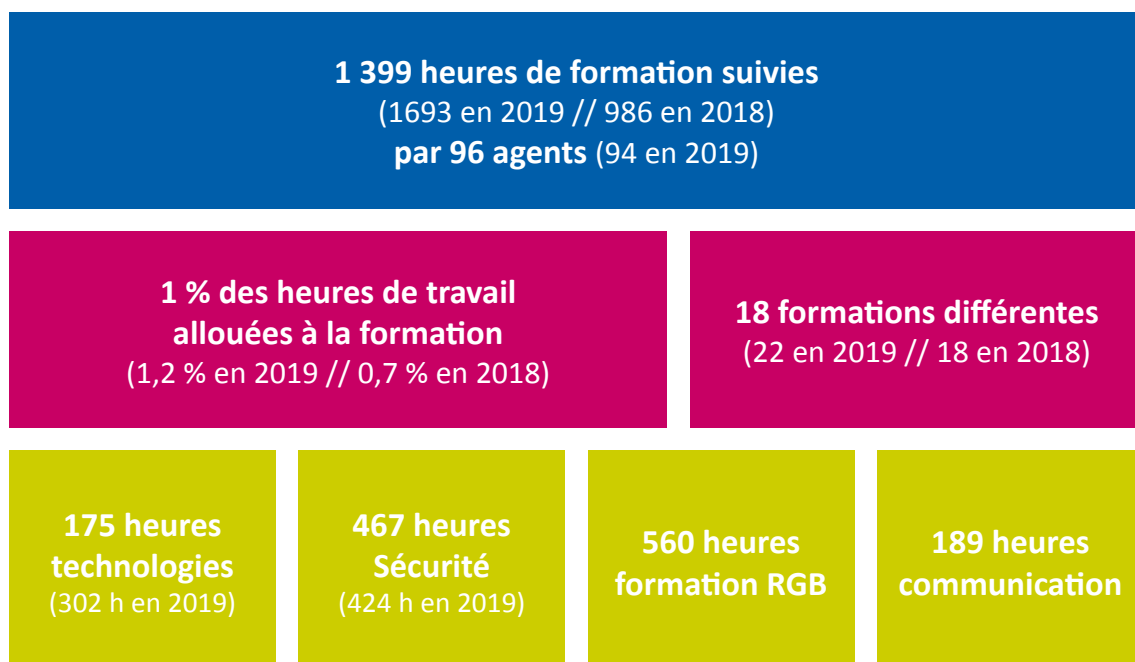
Dinant // Taque en voirie à l'origine d'une plainte pour bruit



Fosses-la-Ville //
Intégration paysagère et couverture de l'unité malodorante de prétraitement



4.4 CULTIVER LA COMPÉTENCE DE NOTRE PERSONNEL EN 2020





Formation travail en hauteur



Formation travail en hauteur



Formation travail en hauteur



Formation travail en hauteur



Exercice pompier à la station de pompage d'injection du Grognon



Exercice pompier à la station de pompage d'injection du Grognon



Exercice pompier à la station de pompage d'injection du Grognon



Dinant // Station d'épuration

CHAP. 5

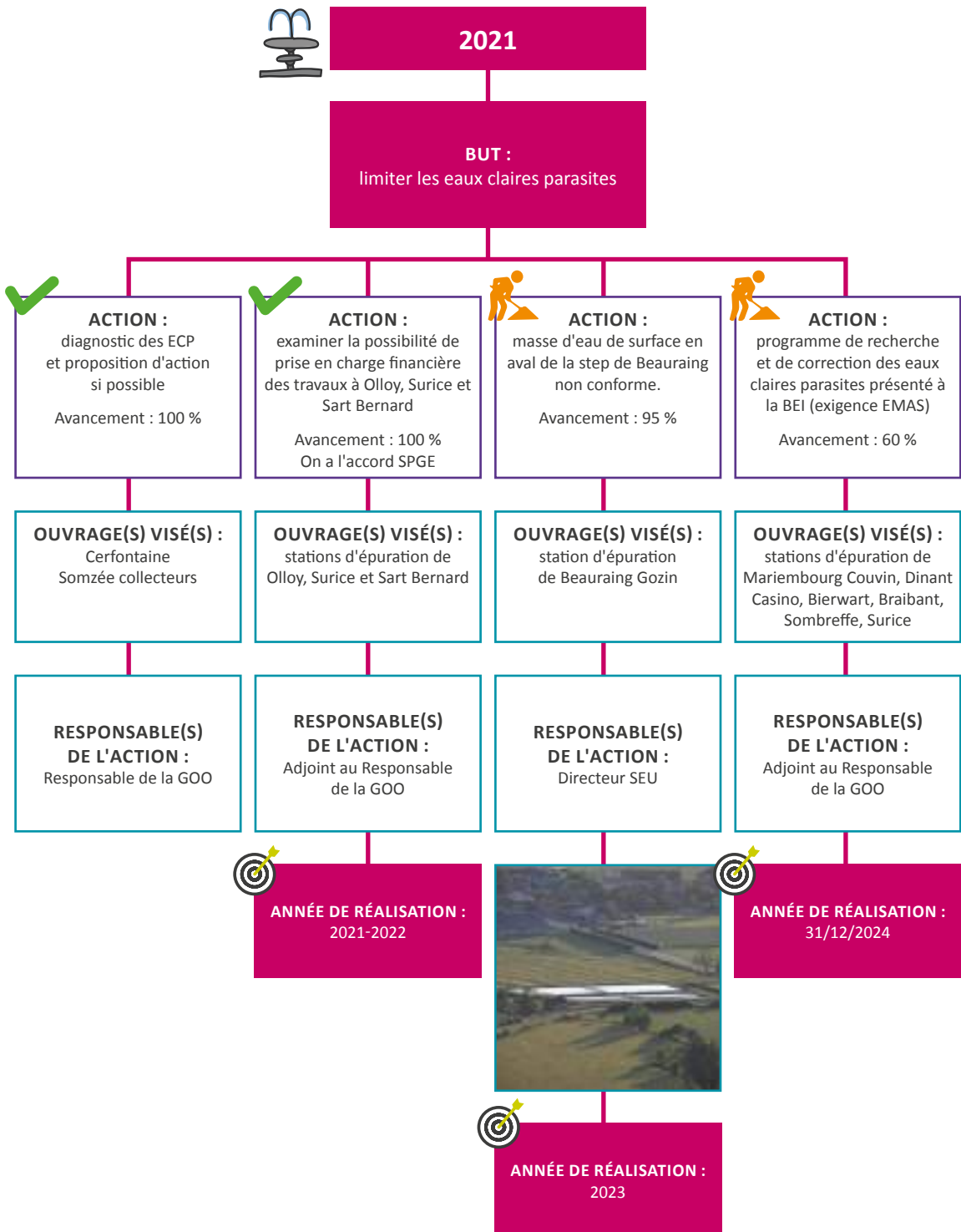
OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



Notre « Déclaration environnementale – Démarche » éditée en 2018 pour la période 2018-2020 présente les 9 grands objectifs qui guident les objectifs spécifiques définis annuellement.

Sont donc présentés ci-après l'atteinte des objectifs spécifiques 2020 et ceux retenus pour 2021.

OBJECTIF 1 // LIMITER LES EAUX CLAIRES PARASITES (ECP)

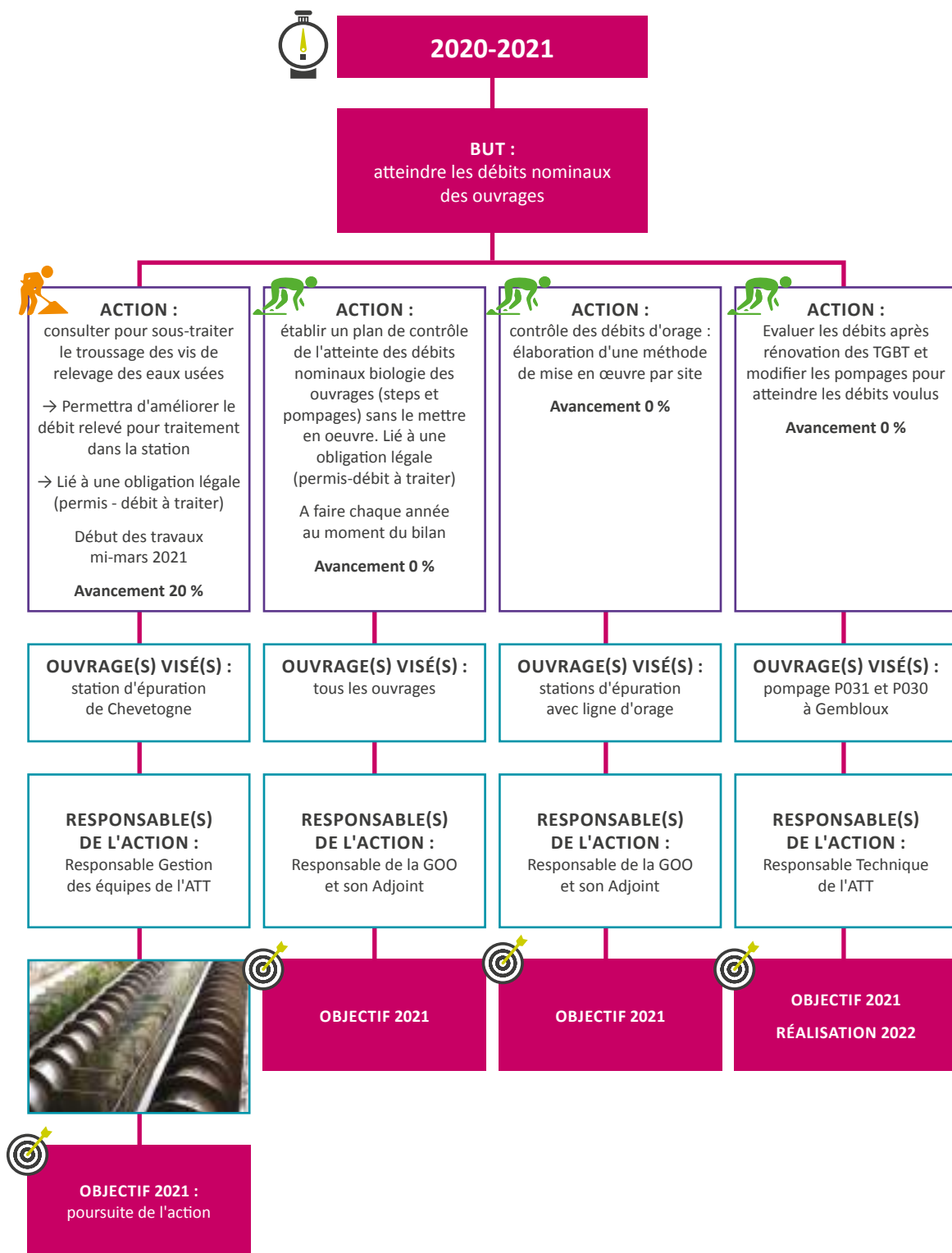


Légende

réalisé
 en cours
 Cible
 réorientation // changement de priorité
 à démarrer

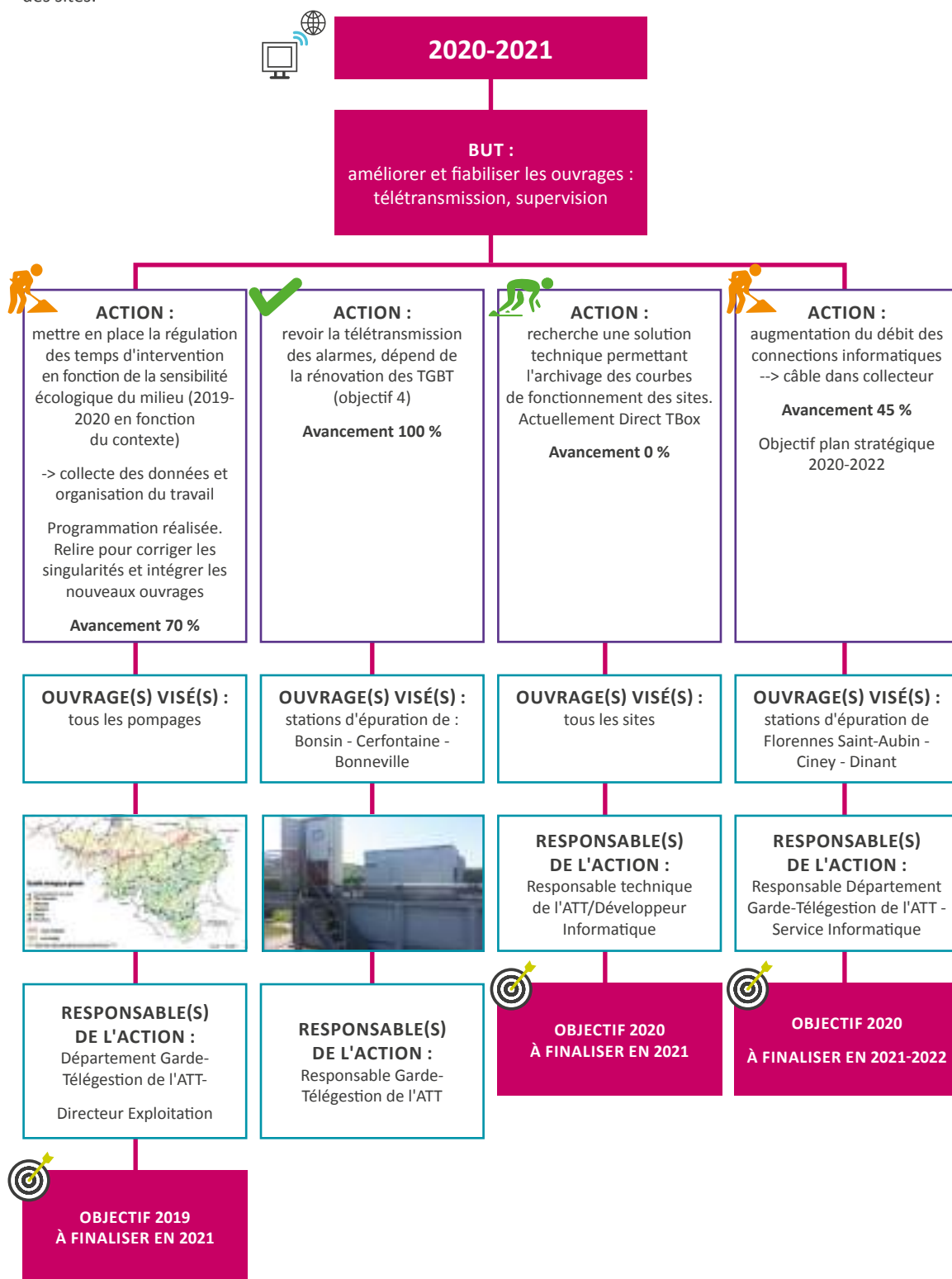
OBJECTIF 2 // ATTEINDRE LES DÉBITS NOMINAUX DES OUVRAGES

Nous visons 100 % de stations d'épuration atteignant leur débit nominal.



OBJECTIF 3 // TÉLÉTRANSMISSION ET SUPERVISION

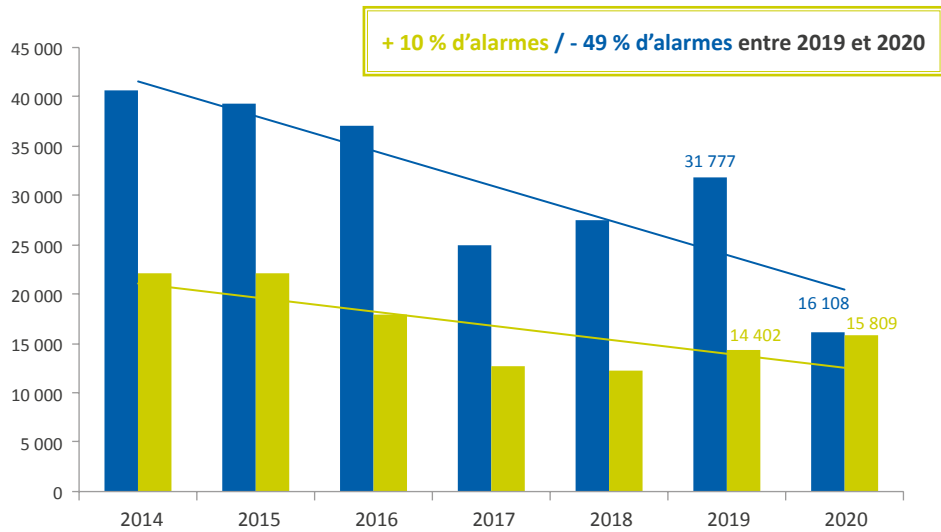
Cet objectif permet à la fois d'améliorer et de fiabiliser les ouvrages, et également d'optimiser les ressources en évitant aux exploitants de passer sur sites grâce à des prestations de visualisation à distance du fonctionnement des sites.



Légende

réalisé en cours Cible réorientation // changement de priorité à démarrer

NOMBRE TOTAL D'ALARMES REÇUES



Légende

- Tous sites exploités
- Stations d'épuration EMAS

Le nombre d'alarmes n'est pas le reflet direct du nombre de dysfonctionnements, d'une part parce que ces alarmes conduisent à des interventions de remise en service dans un délai compatible avec le maintien en fonctionnement des ouvrages, et d'autre part parce que la précision du suivi des machines et des sondes est améliorée continuellement par nos équipes, en multipliant les détections possibles. En outre, chaque nouvel ouvrage génère souvent dans sa période de mise en service un nombre d'alarmes plus important.

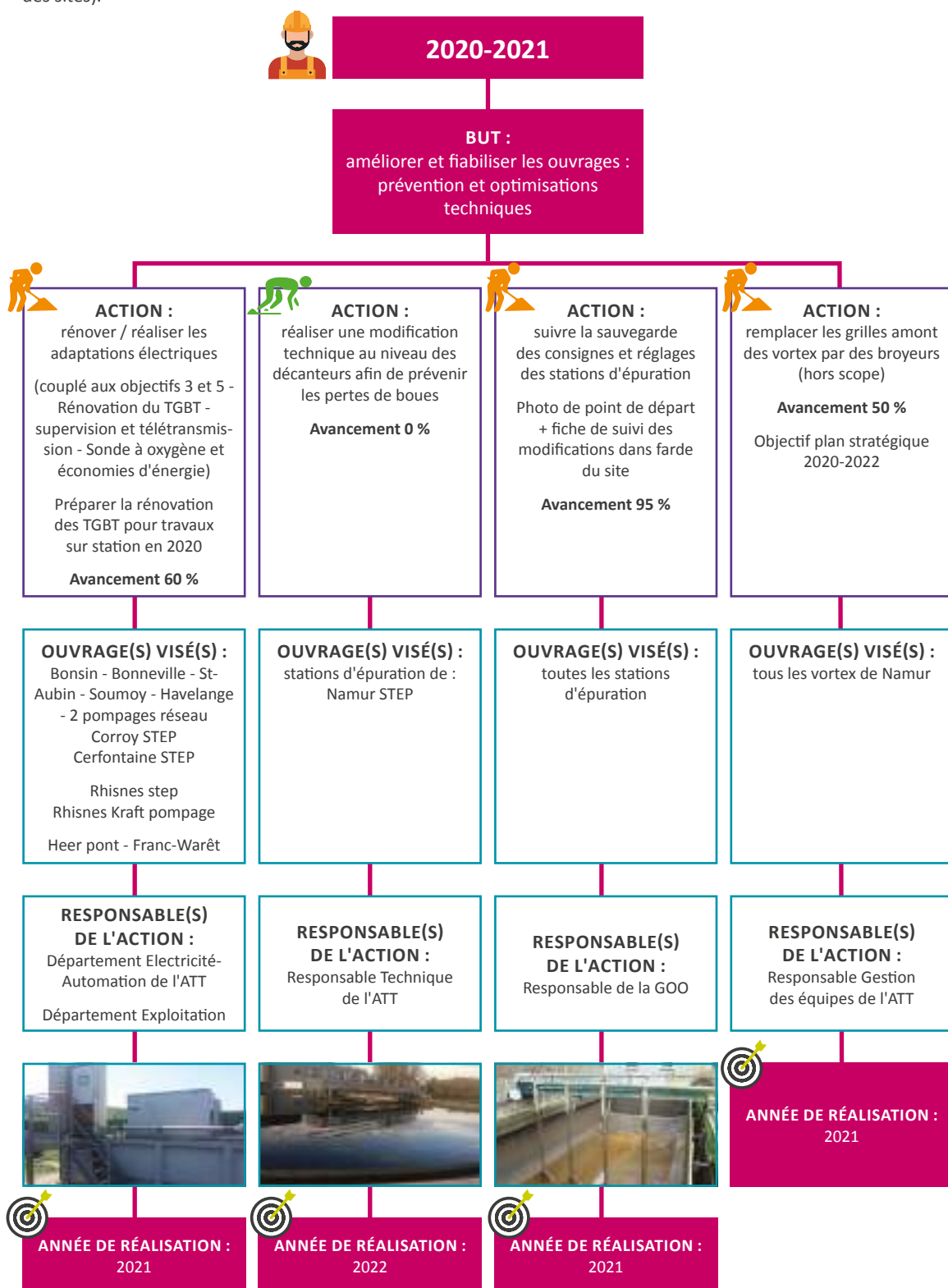
A noter que certains dysfonctionnements peuvent générer un grand nombre d'alarmes (perturbation sur plusieurs machines ou étapes épuratoires).



Ohey // TGBT de la station d'épuration

OBJECTIF 4 // PRÉVENTION ET OPTIMISATION TECHNIQUE

Cet objectif permet d'améliorer et de fiabiliser les performances épuratoires des ouvrages, ainsi que de diminuer la fréquence de passage des exploitants sur sites (remplacement par des visualisations à distance du fonctionnement des sites).



Légende

réalisé
 en cours
 Cible
 réorientation // changement de priorité
 à commencer



2020-2021 (suite)

BUT :
améliorer et fiabiliser les ouvrages :
prévention et optimisations techniques



ACTIONS :
respect des périodicités
des entretiens des machines
(fiches machines)
-> Implémenter et mettre en
oeuvre le suivi informatique
des entretiens de machine

Avancement 100 %

Ojectif plan stratégique
2020-2022

OUVRAGE(S) VISÉ(S) :
tous les sites

**RESPONSABLE(S)
DE L'ACTION :**
Développeur informatique
de l'AFA



ACTION :
rechercher une solution
permettant d'évacuer et
de gérer en continu les boues
générées par la lagune

-> Impact épuratoire et
économique positif

Avancement 0 %

OUVRAGE(S) VISÉ(S) :
station d'épuration
de Beauraing-Gozin

**RESPONSABLE(S)
DE L'ACTION :**
Responsable Technique de l'ATT



Action préventive moins
prioritaire que d'autres dossiers
en cours qui règlent des pro-
blèmes existants

Objectif reporté à 2022
vu le contexte



ACTION :
objectiver les pertes d'eaux
usées sur Déversoir d'Orage (DO)

-> Pose d'un échantillonneur
et débitmètre dans le cadre du
marché SPGE (DO de Mousny et
1 autre de Ciney + Gelbressée)

-> Pose d'un détecteur de
débordement sur 15 Déversoirs
d'Orage

Avancement 10 %

OUVRAGE(S) VISÉ(S) :
réseau - collecteur de Ciney,
Gelbressée
Réseaux d'assainissement
prioritaires définis en
collaboration avec la SPGE

**RESPONSABLE(S)
DE L'ACTION :**
Responsable Réseaux de la GOO
Adjoint au Responsable de la
GOO



ANNÉE DE RÉALISATION :
2023

Légende



réalisé



en cours



Cible



réorientation // changement de priorité

à démarrer

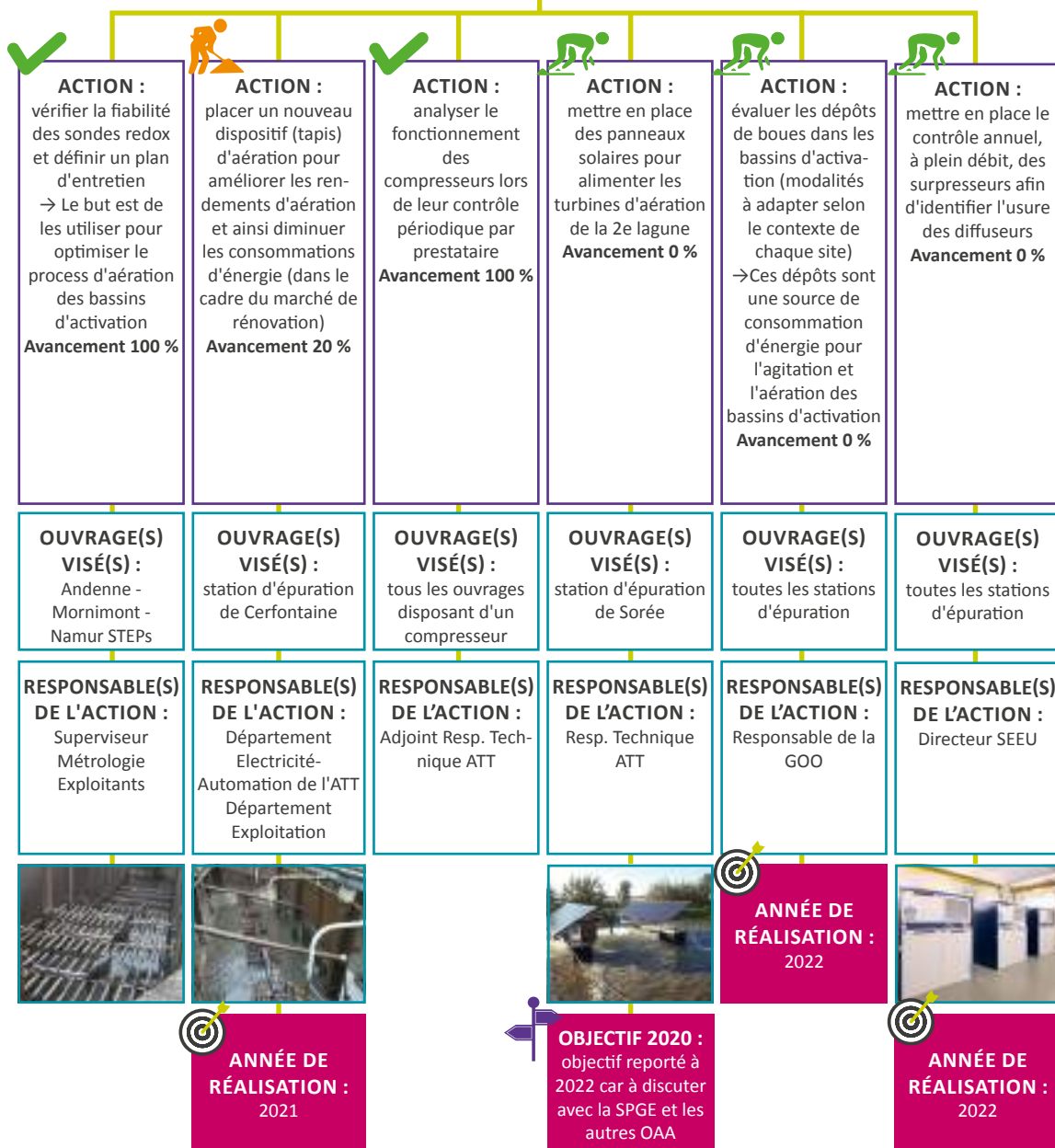
OBJECTIF 5 // UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE



2020

BUT :

Diminuer les consommations électriques liées à l'aération des bassins biologiques
(Principal poste de consommation électrique)



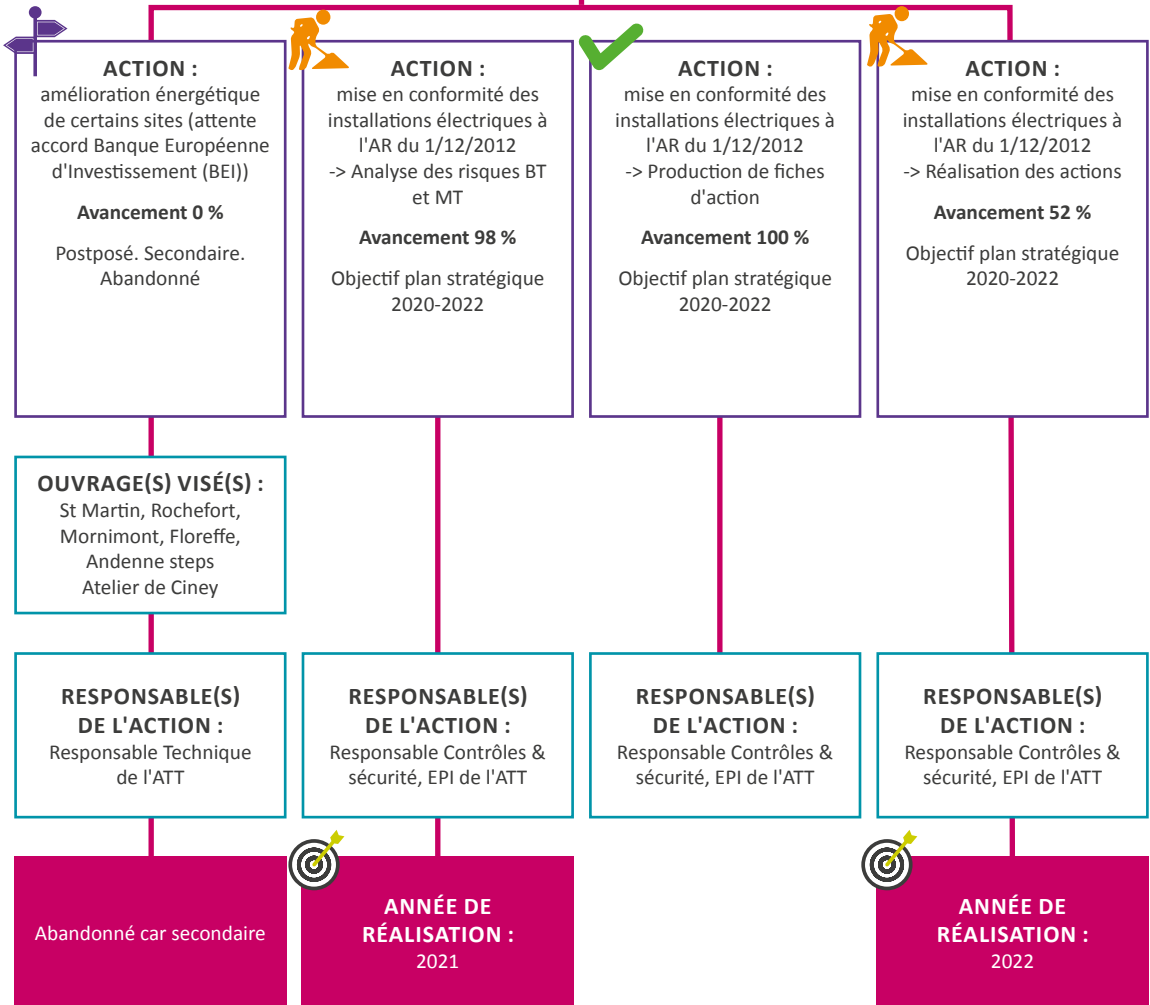
Légende

réalisé
 en cours
 Cible
 réorientation // changement de priorité
 à démarrer



2020-2021 (suite)

BUT :
réduire nos consommations
d'électricité



Légende



réalisé



en cours



Cible



réorientation // changement de priorité



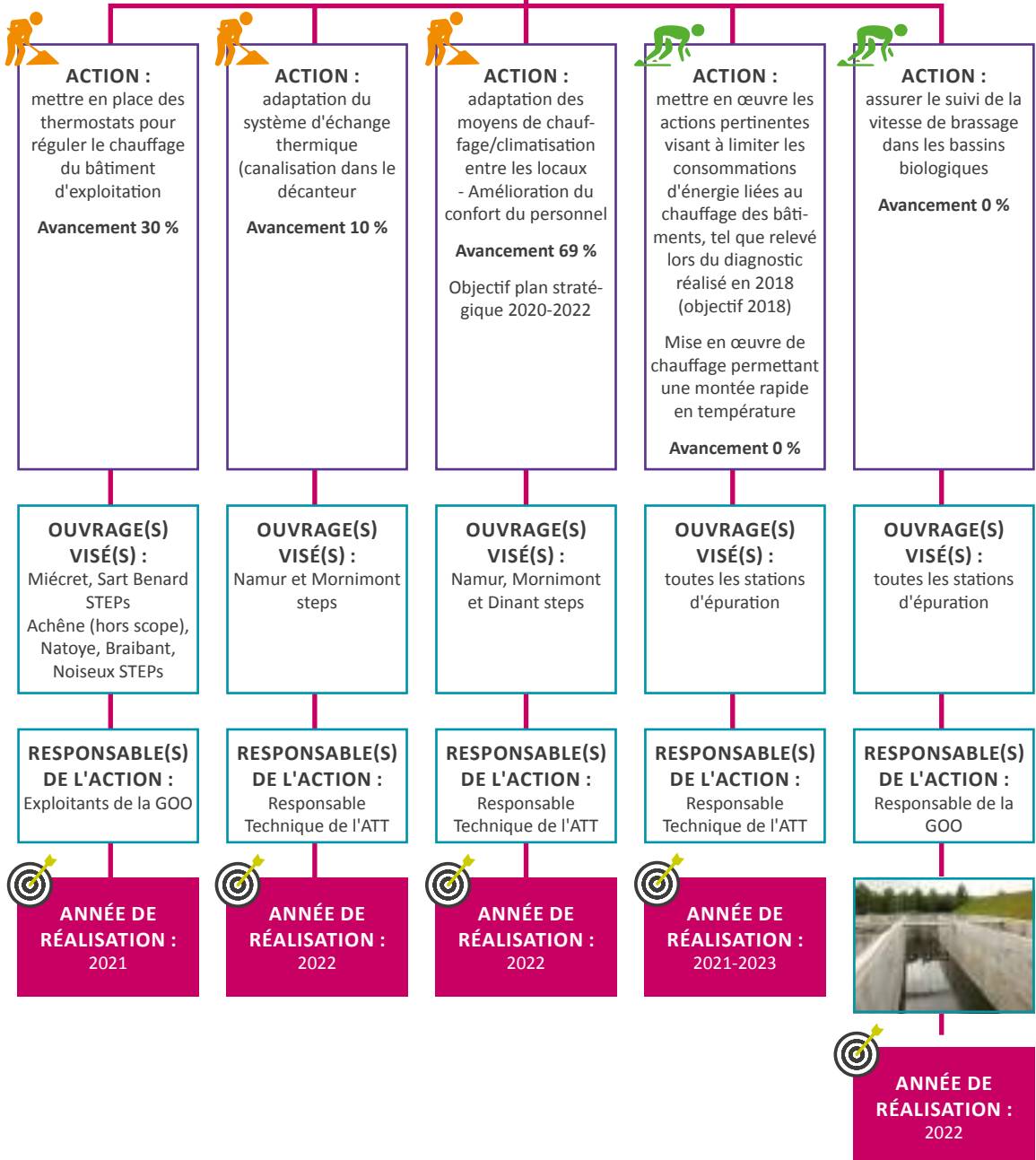
à démarrer



2020-2021 (suite)

BUT :

Diminuer les consommations électriques liées à l'aération des bassins biologiques



Légende

 réalisé
  en cours
  Cible
  réorientation // changement de priorité
  à démarrer

OBJECTIF 6 // FAVORISER LA VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS PRODUITS : REJETS ILLICITES ET VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

Les rejets illicites sont les émissions, dans le réseau d'assainissement, d'eaux usées de nature inappropriée. Ces émissions peuvent avoir pour conséquence le dysfonctionnement de nos ouvrages ou la pollution des boues valorisées en agriculture.



Achène // Rejet illicite



Andenne // Rejet illicite au pompage P083



2020

BUT :

favoriser la valorisation matière des déchets produits : rejets illicites, valorisation agricole des boues



Les Isnes // Station retirée du scope EMAS en 2020 à cause de rejets illicites récurrents

Légende

 réalisé  en cours  Cible  réorientation // changement de priorité  à démarrer

OBJECTIF 7 // EMAS, AMÉLIORATIONS ORGANISATIONNELLES

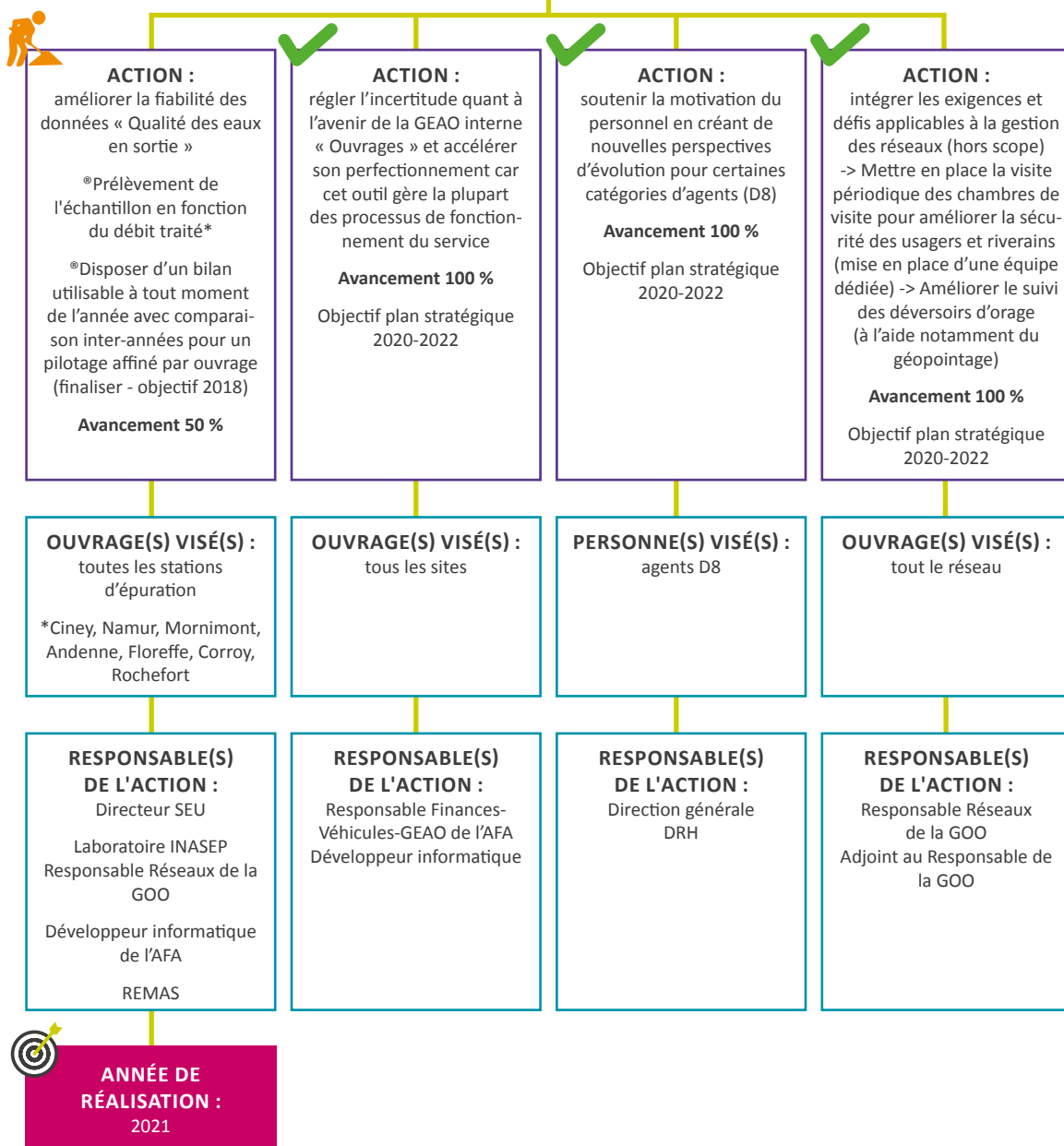
Toutes ces mesures, pilotées par le Responsable EMAS, concernent l'ensemble des ouvrages et des agents du Service Exploitation.



2020- Améliorations organisationnelles réglementaires

BUT :

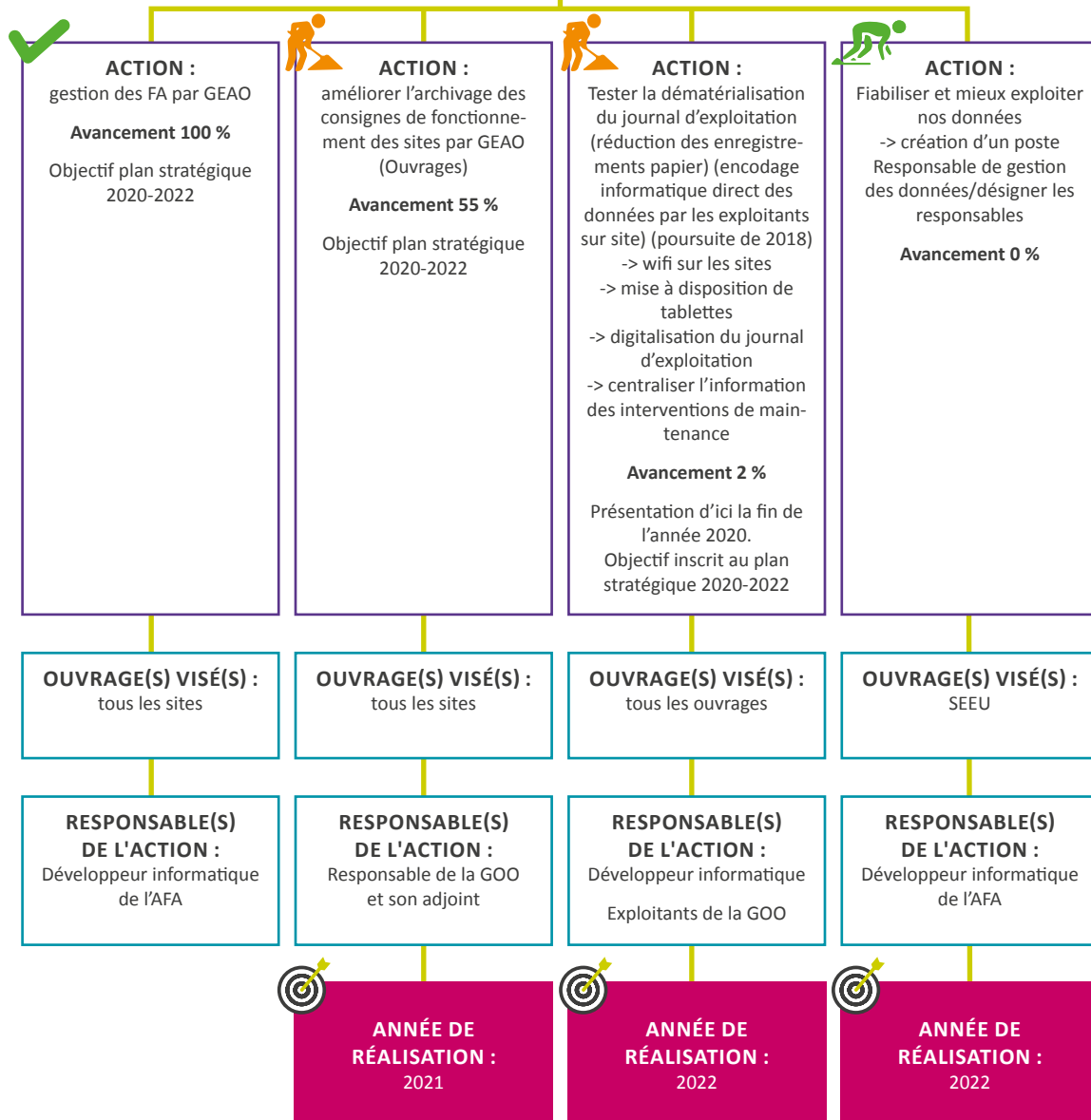
améliorer nos savoirs et notre organisation pour être plus performants et plus efficaces



Légende

réalisé
 en cours
 Cible
 réorientation // changement de priorité
 à démarrer

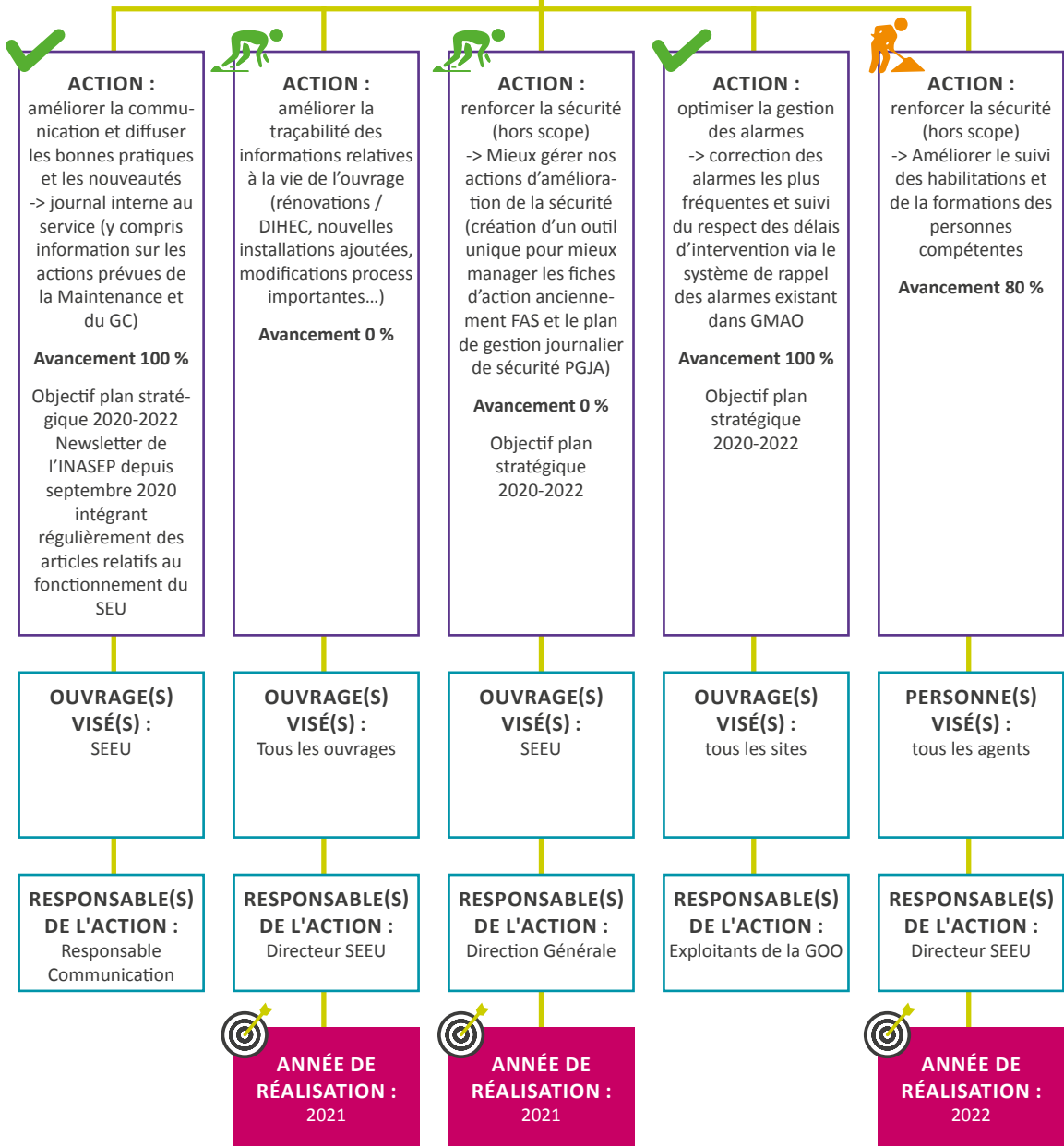
2020- Améliorations organisationnelles (suite)



Légende

 réalisé
  en cours
  Cible
  réorientation // changement de priorité
  à démarrer

2020- Améliorations organisationnelles (suite)



Légende

 réalisé
  en cours
  Cible
  réorientation // changement de priorité
  à démarrer

2020- EMAS & réglementaire

BUT :

maintenir l'enregistrement EMAS de 100 % de nos stations d'épuration et veiller à la conformité réglementaire de nos activités et sites



ACTION :
révision des processus
Avancement 32 %

OUVRAGE(S) VISÉ(S) :
toutes les procédures du SME
(38 procédures et instructions)

**RESPONSABLE(S)
DE L'ACTION :**
Coordinateur processus
Rejets illicites



ANNÉE DE RÉALISATION :
2021-2022



ACTION :
suivre la conformité analytique
de la step des Isnes pour qu'elle
redevienne EMAS en 2021
Avancement 100 %

OUVRAGE(S) VISÉ(S) :
Les Isnes

**RESPONSABLE(S)
DE L'ACTION :**
Responsable de la GOO
et son adjoint



ACTION :
préparer l'enregistrement EMAS
de Pontillas Gochenée et des 2
stations d'épuration à prendre en
exploitation en 2021 :
→ Analyse environnementale
→ Evaluation de conformité
→ Audit interne
Avancement 50 %

OUVRAGE(S) VISÉ(S) :
Pontillas STEP/Maillen STEP/
Herhet STEP/Assesse STEP

**RESPONSABLE(S)
DE L'ACTION :**
REMAS
Exploitants



ANNÉE DE RÉALISATION :
2021-2022

OBJECTIF 2020 :

100 % de conformité réglementaire // 100 % de stations enregistrées EMAS

Fin 2020, on atteint 62 % de conformité réglementaire au permis et 88 % de stations enregistrées EMAS

Légende



réalisé



en cours



Cible



réorientation // changement de priorité



à démarrer

OBJECTIF 8 // OPTIMISER LES RESSOURCES UTILISÉES POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION



2020

BUT :

permettre le dépôt de gadoues sans présence de l'exploitant mais avec tout autant de contrôles des matières déposées



ACTION :

implantation de caméras sur les unités de réception des gadoues (poursuite de 2018) et de curures à Rochefort

→ Améliore la surveillance qualité des gadoues traitées sur stations

→ Limite la charge de travail des exploitants

→ Permettrait à terme d'améliorer le service aux vidangeurs en étendant les horaires d'ouverture

Avancement 66 %

OUVRAGE(S) VISÉ(S) :

St Martin, Wépion, Ciney, St Aubin, Rochefort

Andenne, Corroy, Godinne

RESPONSABLE(S) DE L'ACTION :

Responsable Garde
Télégestion de l'ATT



ANNÉE DE RÉALISATION :

2021



Wépion // Unité de réception des gadoues

Légende



réalisé



en cours



Cible



réorientation // changement de priorité



à démarrer



2020

BUT :
réduire les kilomètres
parcourus et les consommations
de carburant

sécuriser le travailleur isolé



ACTION :
time Reporting et Géolocalisation
(poursuite de 2017 et extension)

Avancement : 95 %

OUVRAGE(S) VISÉ(S) :
tous
(les stations d'épuration d'abord)

RESPONSABLE(S) DE L'ACTION :
Directeur SEEU

Développeur informatique de l'AFA
Département Garde-Télégestion de
l'ATT



ANNÉE DE RÉALISATION :
2021
100 % fonctionnel.
Attente du feu vert syndicat/DG

Légende



réalisé



en cours



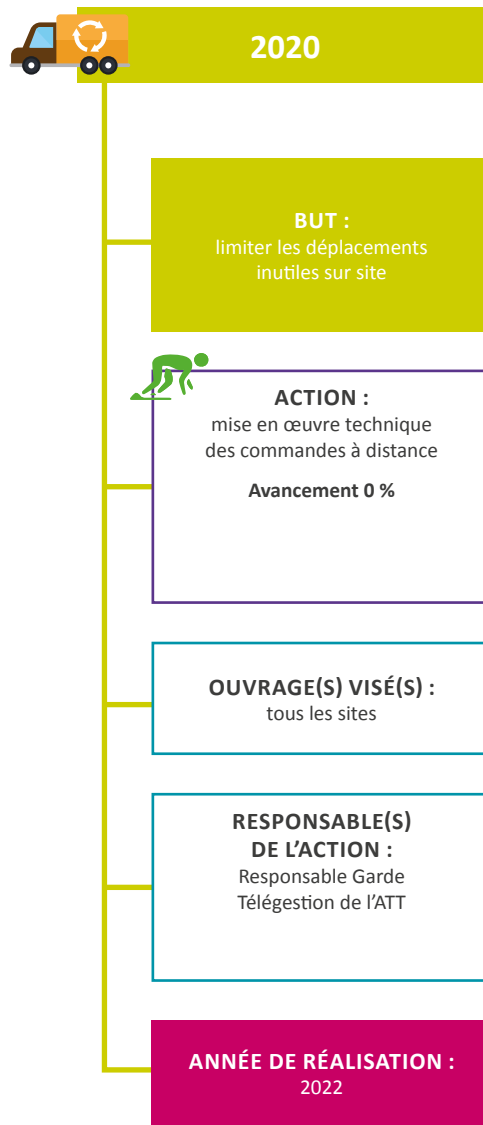
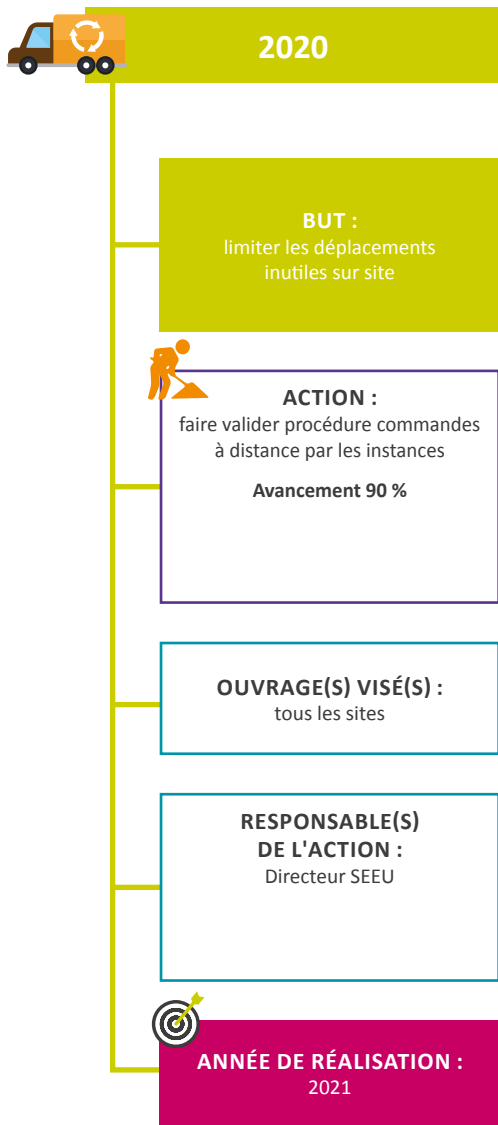
Cible



réorientation // changement de priorité



à démarrer

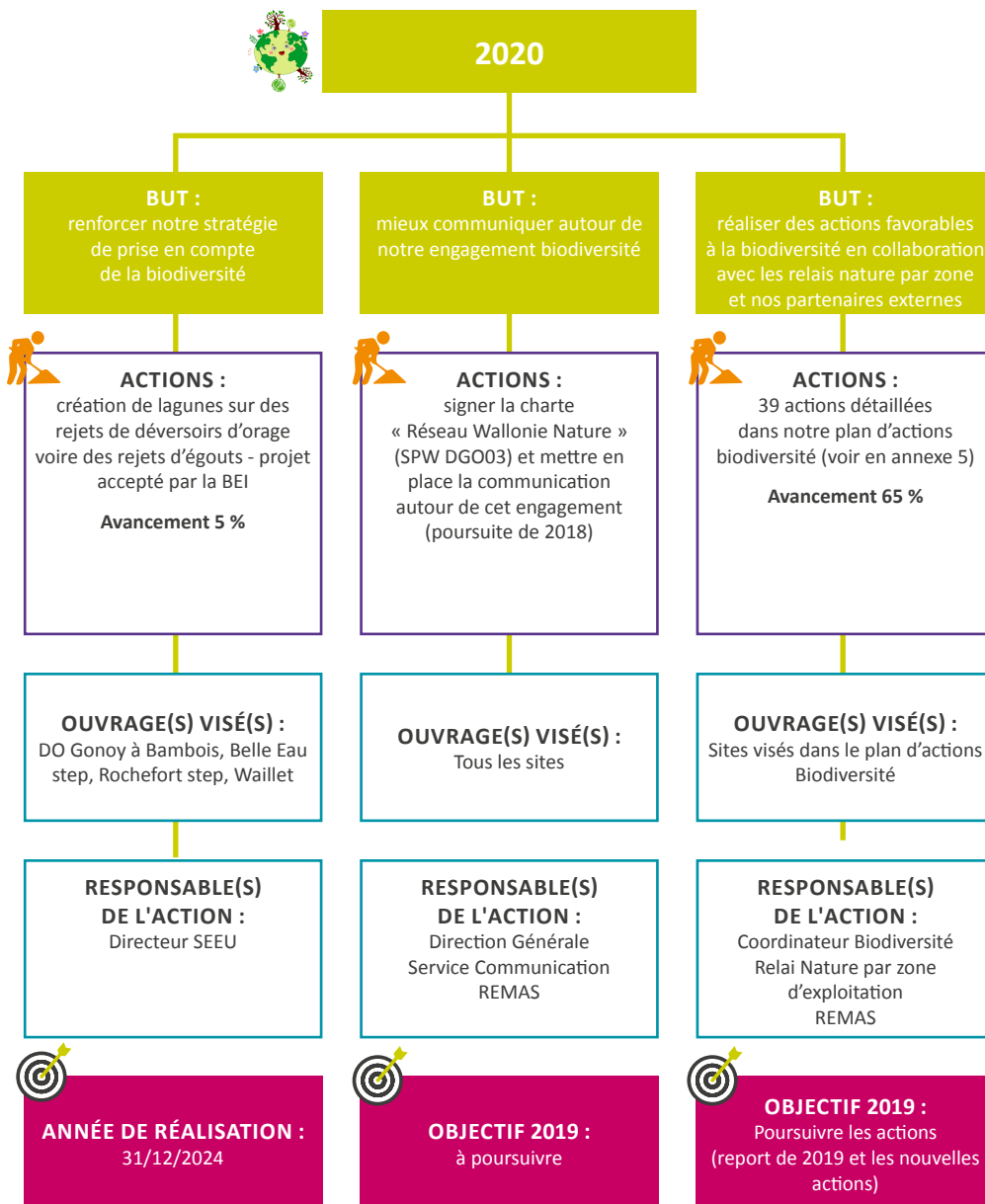


Légende

 réalisé
  en cours
  Cible
  réorientation // changement de priorité
  à démarrer

OBJECTIF 9 // CONTRIBUER À AMPLIFIER LA BIODIVERSITÉ

Cet objectif concerne tous nos ouvrages. Il est soutenu par un coordinateur biodiversité qui gère le marché d'entretien des abords et anime l'équipe des Relais Nature par zone d'exploitation. Ces relais animent eux-mêmes la prise en compte de ces aspects dans le cadre de notre métier au sein de leur équipe « locale » et mènent les actions avec leurs collègues sur les stations d'épuration de leur zone.



Légende

réalisé
 en cours
 Cible
 réorientation // changement de priorité
 à démarrer

Un plan d'actions biodiversité détaillant les actions menées en 2020 et celles prévues en 2021 est disponible sur simple demande. Ce plan, ainsi que notre organisation déployée avec des Relais Nature, est la base de notre engagement qui sera labellisé « Réseau Wallonie Nature ».



Saint-Martin // Ruches



Nichoir à chauves-souris réalisé



Floreffe // Nichoirs à hirondelles



Floreffe // Hôtel à insectes



Chauve-souris



Mariembourg // Fauchage tardif et zone humide



Floreffe // Nichoir à chauve-souris

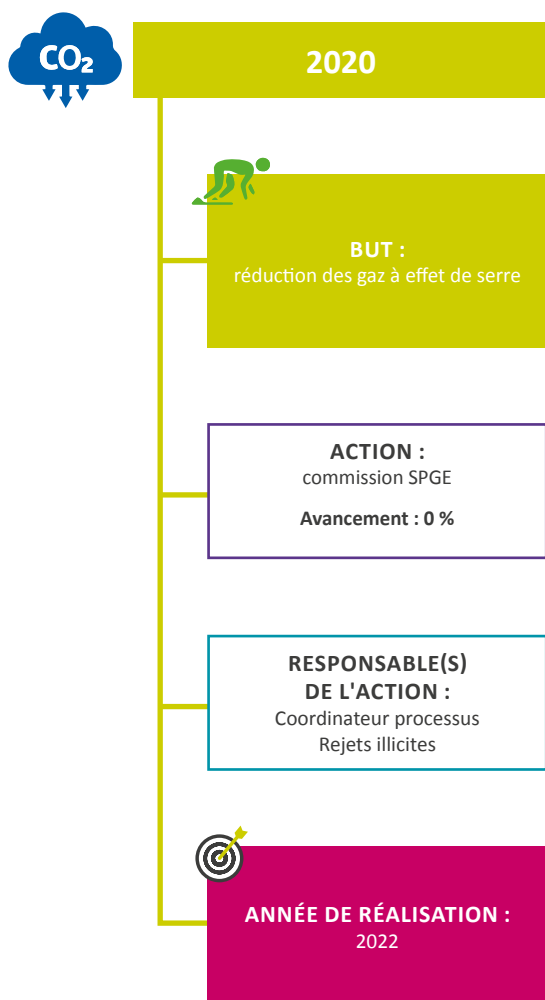


Floreffe // Batraciens



Floreffe // Capture de batraciens dans un pompage

OBJECTIF 10 // IMPACTS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Légende

✓ réalisé  en cours  Cible  réorientation // changement de priorité  à démarrer



Fosses-la-Ville // Station d'épuration





Lives-sur-Meuse // Station d'épuration

CHAP. 6

RÉSULTATS



6.1 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS EN 2020

Le processus d'épuration des eaux par l'INASEP en Province de Namur et ses performances environnementales peuvent être synthétisés comme suit pour 2020 :



6.2 PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE 2020

6.2.1 Utilisation totale directe d'énergie & production // Données 2020

a. Production par panneaux solaires et turbine électrique



PRODUCTION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ (PANNEAUX SOLAIRES + TURBINE)

- 2015 - 2020 : un peu plus de 232 100 kWh
- 2020 : près de 60 000 kWh (consommation annuelle de près de 23 ménages*)
- Sur 2 stations d'épuration EMAS (Sorée et Namur, voir ci-dessous)



PRODUCTION PAR PANNEAUX SOLAIRES

- Station d'épuration de Sorée
- Alimentation directe des turbines d'aération de la première lagune
- Objectif 2020 : projet d'installer les panneaux solaires sur la 2^e lagune
- 3 010 kWh produits en 2020 (2 868 kWh en 2019)
- Près de 26 000 kWh produits depuis leur mise en service en 2012



PRODUCTION PAR TURBINE SUR LE FLUX D'EAU SORTANT

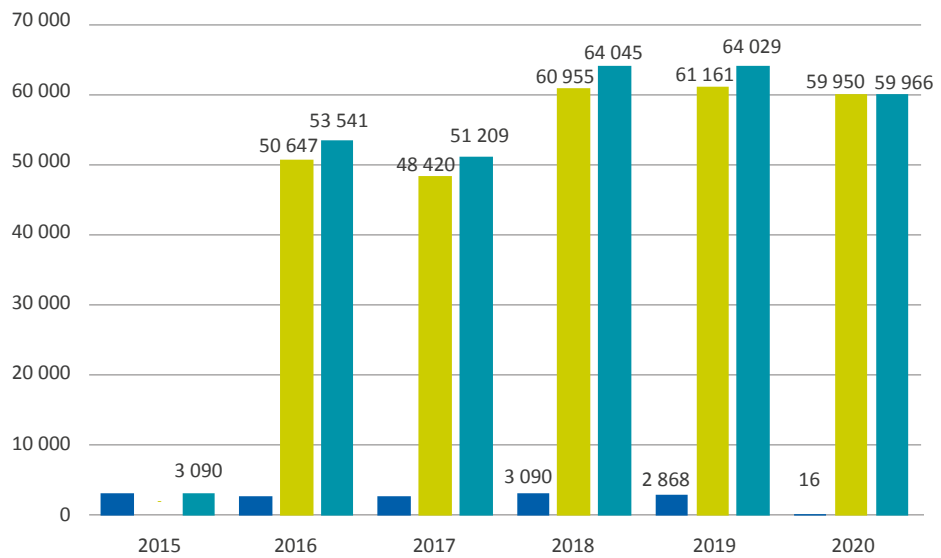
- Station d'épuration de Namur
- L'eau traitée rejetée fait tourner une turbine qui produit l'électricité
- Utilisation directe pour contribuer aux besoins de la station
- Près de 59 950 kWh produits en 2020 (61 160 kWh en 2019)
- Soit l'équivalent de la consommation annuelle de presque 23 ménages*
- Plus de 280 000 kWh produits depuis la mise en service en mai 2016 et son optimisation en 2017 (objectif 5)

* Source : « La consommation moyenne de clients résidentiels type » - CWAPE - 12/11/2003 - Ménage privé de 3 personnes = 3 300 kWh/an, 2 personnes = 2 200 kWh/an. Sachant qu'un foyer moyen belge est constitué de 2,35 personnes (donnée 2005 – Bureau Fédéral du Plan), la consommation d'un foyer moyen est estimée à 2 585 kWh



Lives-sur-Meuse

KWH PRODUITS SUR STATIONS D'ÉPURATION

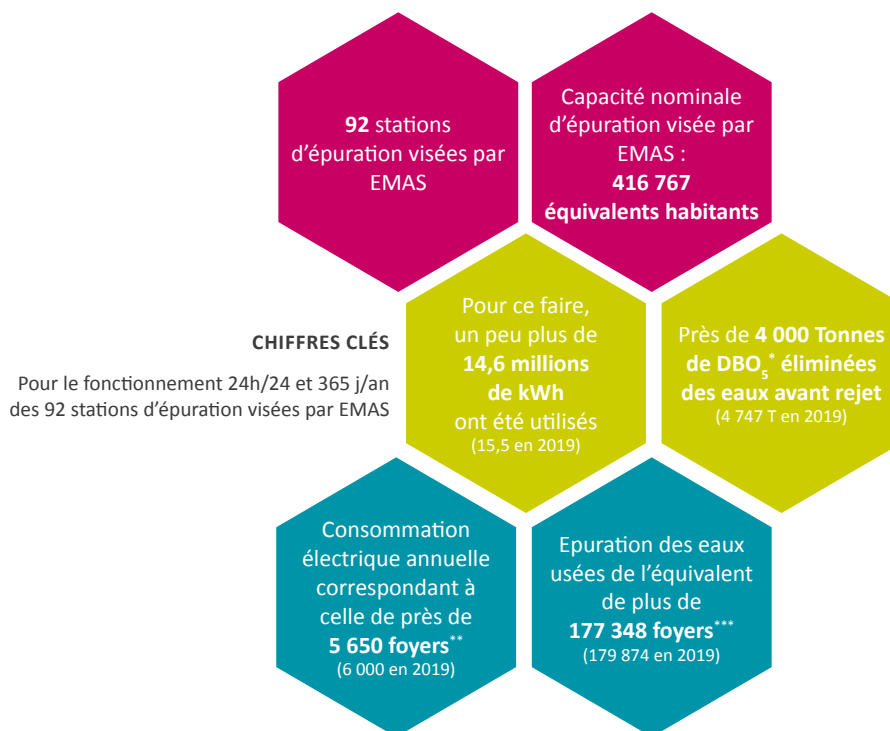


Légende

- kWh produits par turbine sur l'eau traitée rejetée (Namur)
- Total
- kWh produits par panneaux solaires photovoltaïques (Sorée)



b. Consommation totale d'électricité



Floeffe // Surpresseurs



Saint-Denis // Remplacement de l'axe de la turbine d'aération de la lagune

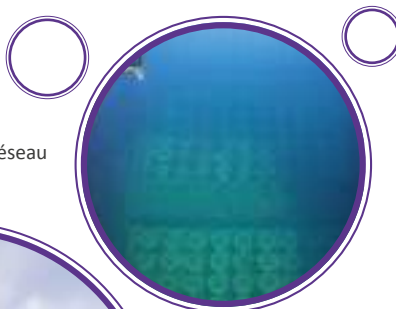
*Unité de mesure de la pollution dégradable biologiquement (voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure)

**Source : « la consommation moyenne de clients résidentiels type » - CWAPE - 12/11/2003 - Ménage privé de 3 personnes = 3 300 kWh/an, 2 personnes = 2 200 kWh/an. Sachant qu'un foyer moyen belge est constitué de 2,35 personnes (donnée 2005 – Bureau Fédéral du Plan), la consommation d'un foyer moyen est estimée à 2 585 kWh

***1 foyer = 2,35 personnes et 1 EH = 60 g de DBO₅ rejetés par jour – Cette valeur n'est en réalité qu'indicative car les eaux usées assainies par les stations d'épuration sont mixtes (issues des habitations et des entreprises / commerces).

Par rapport à 2019

-6 % net de consommation d'électricité du réseau



-16 % de pollution interceptée (DBO₅)

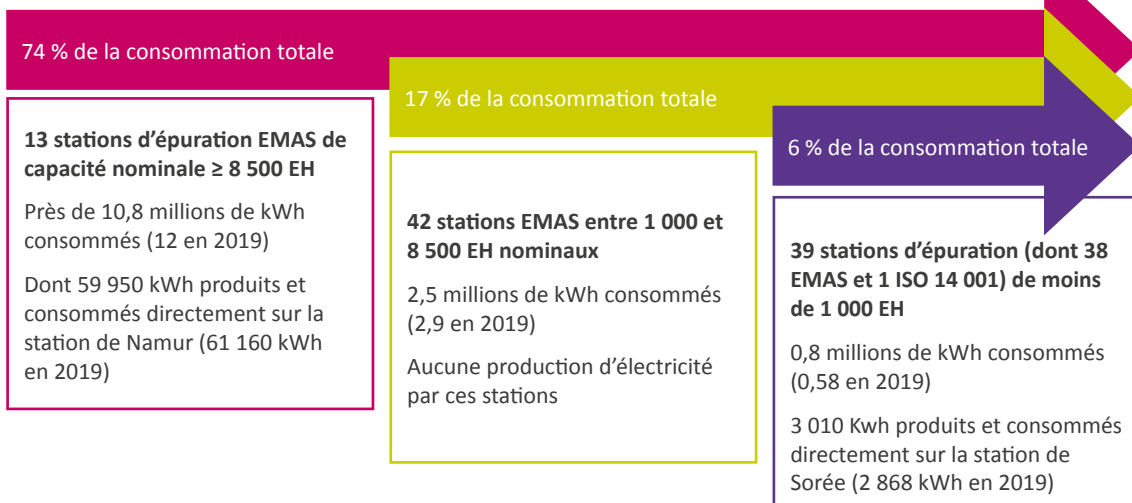


aucune nouvelle station d'épuration prise en exploitation sous EMAS



Andenne // Conduites alimentant l'aération du bassin d'activation

Synthèse 2020



6.2.2 Indicateur de base

a. Choix de l'indicateur de base pour mesurer la performance énergétique

Une étude menée par le Cebedeau et finalisée en 2017, a permis d'évaluer l'influence de différents paramètres sur la consommation électrique des stations d'épuration afin de déterminer l'indicateur le plus pertinent.

Pour permettre une comparaison globale des stations, l'indicateur recommandé à l'issue de cette étude, et retenu comme KPI dans le nouveau Contrat de Gestion de la SPGE, est le rapport entre la consommation annuelle d'énergie et le nombre de m³ entrant dans la station ($I_2 = \text{kWh/m}^3$).

Nous avons donc adopté cet indicateur comme indicateur de base (au sens du Règlement EMAS) afin de vous présenter nos performances 2020.

Toutefois, comme les conclusions de cette étude le signalent (et comme nous pouvons le constater sur les stations que nous exploitons – annexe 2), différents facteurs influencent cet indicateur. En pratique, nous mettons donc en perspective l'analyse des résultats, station par station, des 4 indicateurs suivants :

INDICATEUR	INTÉRÊT
La consommation annuelle globale d'énergie (kWh)	Visibilité de l'évolution de la consommation globale de l'ouvrage (impact de certaines modifications techniques).
La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de boues produites par la station ($I_1 = \text{kWh/TMS/an}$)	Inclut l'impact des charges polluantes reçues parallèlement aux eaux usées (boues liquides, gadoues, eaux industrielles) et traitées sur la station. Biais : la mesure de la siccité sur les petites stations (boues liquides) n'est pas toujours fiable, même si des efforts ont été menés pour cela dans le cadre du SME + les vidanges de boues fin d'année ou début d'année influencent la production annuelle. Cet indicateur est peu pertinent pour les lagunages et les biodisques dont la production de boues n'est pas aussi représentative du fonctionnement épuratoire que dans le cas de stations à boues activées.
La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de pollution entrant dans la station ($I_3 = \text{kWh/EH reçu/an}$) La consommation annuelle globale d'énergie rapportée à la quantité de pollution éliminée par la station ($I_4 = \text{kWh/kg DBO éliminée/an}$)	Recommandation du Cebedeau. Inclut la variation de la charge reçue par les eaux usées à traiter (plus de charge = plus de besoins d'oxygéner les bassins = plus de kWh consommés). Ces indicateurs sont influencés par la représentativité des prélèvements effectués (4 échantillons par an) et par la pluviométrie (dilution de l'influent – en particulier sur l'indicateur I_3).

Calcul du KPI relatif à l'énergie (I_2) :

Consommation énergétique par m³ traité =

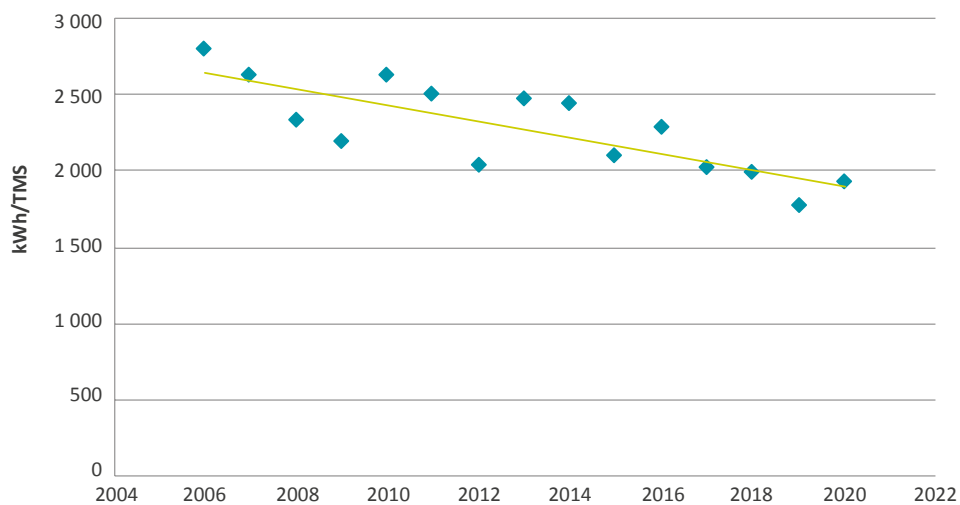
Moyenne $\left(\frac{\text{Nombre de kWh consommés au cours de l'année concernée}}{\text{Nombre de m}^3 \text{ traités au cours de l'année concernée}} \right)$ pour toutes les stations d'épuration existantes au 31 décembre de l'année concernée

b. Résultats 2017 - 2020

L'électricité consommée par les stations d'épuration sert principalement à l'aération des bassins et, de manière générale, à l'épuration des eaux (transformation de la pollution organique dissoute DBO_5 en boues).

C'est pourquoi nous suivons, depuis le début de la démarche EMAS (2006), le rapport annuel global entre la consommation d'électricité et la quantité de boues d'épuration produites par l'ensemble des stations que nous exploitons.

ÉNERGIE CONSOMMÉE PAR TONNES DE MATIÈRE SÈCHE (TMS) PRODUITE - STATIONS VISÉES PAR EMAS



Légende

◆ kWh/TMS — Linéaire (kWh/TMS)



Wépion // Pompage relevage



Wépion Profondeville // Conteneurs de boues déshydratées

ENSEMBLE DES STATIONS VISÉES PAR EMAS				
	2017	2018	2019	2020
Consommation totale cumulée d'électricité (A)	14 593 366 kWh	14 850 171	15 514 005 kWh	14 616 982 kWh
Capacité nominale cumulée	420 437 EH	420 437 EH	422 703 EH	416 767 EH
Volume total d'eaux usées traitées (B)	38,92 millions de m ³	41,86 millions de m ³	45,82 millions de m ³	46,42 millions de m ³
Précipitation annuelles ²	563,1 mm	650,2 mm	798,6 mm	769,0 mm
Charge totale réelle reçue (EH DBO réels) (B)	208 239 EH	212 340 EH	228 673 EH	193 829 EH
Boues produites (B)	7 273 TMS	7 544 TMS	8 044 TMS	7 579 TMS
Charge interceptée (Kg DBO ₅ /an) (B)	4 313 Tonnes	4 411 Tonnes	4 747 Tonnes	3 995 Tonnes
INDICATEURS (R = A/B) - Moyenne sur l'ensemble des stations visées par EMAS				
	2017	2018	2019	2020
kWh/m ³ /an ³ (I2)	0,37	0,37	0,34	0,32
kWh/TMS/an (I2) ⁴	1 851	1 790	1 772	1 758
kWh/EH reçu/an (I3) ⁵	70,08	70,04	68,28	75,59
kWh/KgDBO ₅ éliminé/an ⁴ (I3)	3,38	3,37	3,29	3,67

Le nouveau contrat de gestion a instauré un collège de suivi composé de représentants de la SPGE et de la Région wallonne chargé d'évaluer l'évolution de l'indicateur de performance « kWh/m³ d'eau traitée ». Cet indicateur est calculé à partir des données de tous les OAA.

Partant d'une valeur = 0,5693 kWh/m³ d'eau traitée en 2016, il devrait diminuer de 2 % par an.

L'objectif est donc de 0,52 kWh/m³ pour 2020 et nous sommes à 0,32 kWh/m³

Les résultats détaillés par station sont disponibles en annexe 2. Comme dans le tableau ci-dessus, l'impact de la pluviométrie y est clairement lisible (réseaux d'assainissement unitaires). Ce facteur externe n'est pas maîtrisable, hormis au travers des actions de réduction des eaux claires parasites.



²<http://www.meteobelgique.be>

Moyenne calculée sur l'ensemble des stations EMAS en tenant compte des évaluations et corrections explicitées plus loin (ex : certains débits en 2019)

³Depuis fin 2016, une attention particulière est portée tout au long de l'année à la capture des données de débit traité biologiquement par la station.

⁴Depuis 2016 également, la capture et la fiabilité des données de production de boues ont fait l'objet d'une amélioration et d'une attention accrue dans le cadre de notre démarche de management environnemental. Les lagunes ne sont pas comprises dans la moyenne car leur production de boues est nulle annuellement (curage tous les 10 ans environ).

⁵En 2016, les lieux et modalités de prélèvements ont été revus, et les collaborations avec le laboratoire ont été renforcées afin de fiabiliser les résultats d'analyse qui servent à composer ces indicateurs.

c. Cibler les améliorations prioritaires pour la performance énergétique du parc de stations exploitées

Ce but (cf. chapitre 5 – objectif 5), que nous poursuivons depuis le début de notre démarche EMAS et même bien avant, est partagé avec notre partenaire SPGE.

Suite à l'étude menée par le Cebedeau, il est prévu d'avancer ensemble vers la définition d'indicateurs et de valeurs de référence permettant de cibler plus précisément les stations à améliorer prioritairement pour réduire leur consommation énergétique. En effet, différents paramètres (présence d'un relevage, réception de gadoues...) influencent la performance énergétique et les indicateurs observés.

Les audits énergétiques (cf. chapitre 5 – objectif 5) permettront également d'avancer vers cet objectif.

A ce jour, l'analyse environnementale, l'analyse des différents facteurs et indicateurs, la connaissance des ouvrages et le retour d'expérience, ainsi que le contexte (financier, technique...) guident nos choix d'actions (objectif 5).

Les principales améliorations menées chaque année sont reprises dans nos objectifs EMAS, de multiples actions étant également menées directement par nos agents des départements GOO et ATT sur les ouvrages qu'ils exploitent.



Bièvre // Transformateur d'électricité



Mornimont // Transformateur d'électricité

6.3 PERFORMANCE ÉPURATOIRE DES STATIONS D'ÉPURATION EN 2020

La vocation première des stations d'épuration est d'épurer les eaux usées, nous vous présentons donc ci-après les performances épuratoires des ouvrages exploités sous EMAS.

Les résultats épuratoires spécifiques de nos ouvrages sont accessibles sur simple demande à info@inasep.be.

6.3.1 Volumes d'eaux épurées et charge polluante interceptée // 2018 à 2020

POUR LES STATIONS D'ÉPURATION EMAS			
	2018	2019	2020
Capacité Nominale cumulée (EH)	420 437	422 703	416 767
Précipitations annuelles (mm)	650,2	798,6 ¹	769,0 ¹
Volumes d'eaux traitées (Millions de m ³)	41,86	45,82	46,42
Charge polluante interceptée (Tonnes de DBO ₅)	4 411	4 747	3 995
Boues produites (Tonnes de matières sèches)	7 544	8 044	7 579
Nouvelles stations d'épuration visées par EMAS	Wépion Bois du Curé désaffectée en octobre 2018	Hastière	Pontillas cité snt désaffectée en 2020

Les volumes d'eaux usées traitées sur nos stations sont influencés par la pluviométrie car les réseaux sont très majoritairement unitaires en Province de Namur. Cela signifie que les eaux de pluie qui s'écoulent par les avaloirs de voirie et les descentes de toiture aboutissent dans le même réseau de collecteur que les eaux usées.

Notre objectif est de traiter un maximum d'eaux usées sur station en veillant à l'atteinte des débits nominaux² sur station (objectif 2), et en assurant une gestion adaptée des réseaux de collecteurs et pompages (dont la limitation des eaux claires parasites – objectif 1).



Floeffe // Décanteur secondaire (eaux traitées avant rejet)

¹ Source : Météobelgique.be

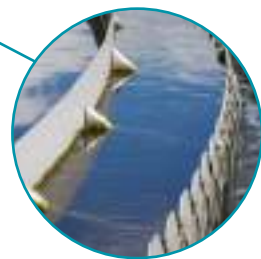
² Débits prévus selon la capacité de la station



Epuration collective
des eaux usées :
**84 % de la population
de la Province**



Objectif 2 :
**pomper les débits prévus pour
épurer un maximum d'eaux
usées dans les stations**



**46,4 millions de m³ d'eaux usées
traitées par les 92 stations EMAS
en 2019 (45,8 en 2019)**

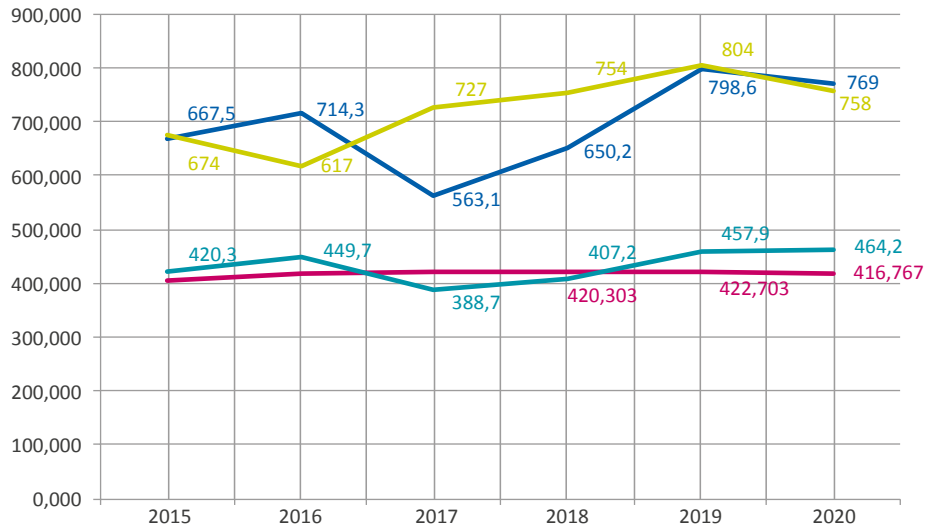
Lorsque des eaux usées arrivent sur station, elles contiennent une certaine charge polluante (mesurée par la DBO_5^3). Cette pollution est « captée » et « digérée » par les boues activées de la station, ce qui permet de rejeter dans le milieu récepteur (ruisseaux, rivières...) des eaux épurées contenant moins de charge polluante.

L'abattement de pollution entre l'entrée et la sortie de la station est mesuré par plusieurs paramètres, dont la DBO_5 interceptée. Cette « DBO_5 » est ainsi en quelque sorte « transformée » en boues d'épuration, boues qui doivent être soutirées et exportées de la station (voir § 6.5.1).

³ Voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure

Le graphique ci-après représente l'évolution des principales données traduisant l'épuration des eaux ces dernières années sur les stations EMAS en Province de Namur.

STATIONS D'ÉPURATION EMAS // DONNÉES D'ÉPURATION



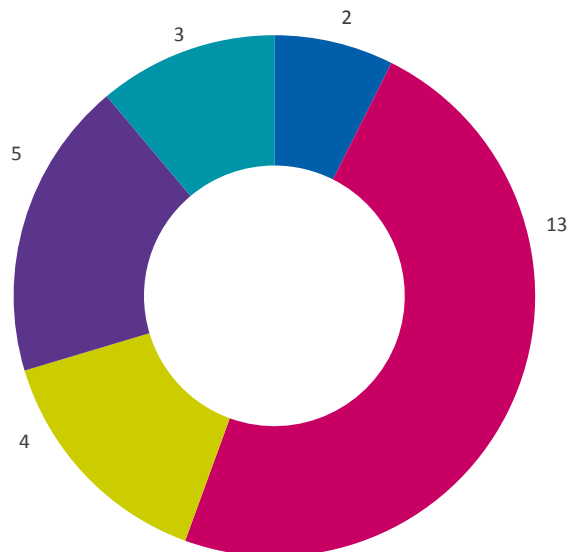
Légende

- Capacité nominale cumulée (milliers d'EH)
- Volumes d'eaux usées traitées (centaine de milliers de m³)
- Précipitations annuelles (mm)
- Boues produites (dizaine de Tonnes de Matière Sèche)

6.3.2 Perturbations liées à des rejets illicites reçus avec les eaux usées

Vingt-sept perturbations ont été enregistrées en 2020 sur les 92 stations d'épuration exploitées. Ce sont majoritairement des arrivées de mazout, des rejets industriels anormaux et d'autres perturbations.

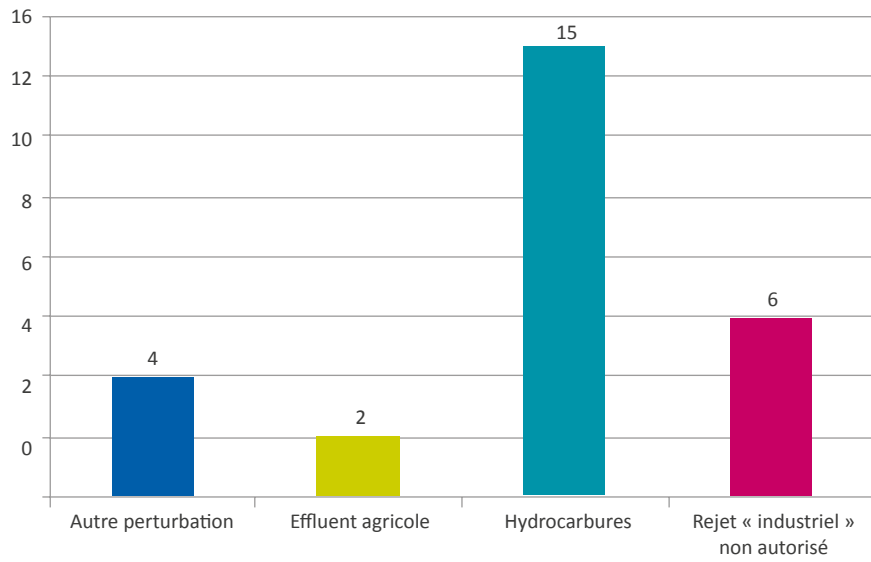
REJETS ILLICITES ENREGISTRÉS EN 2020



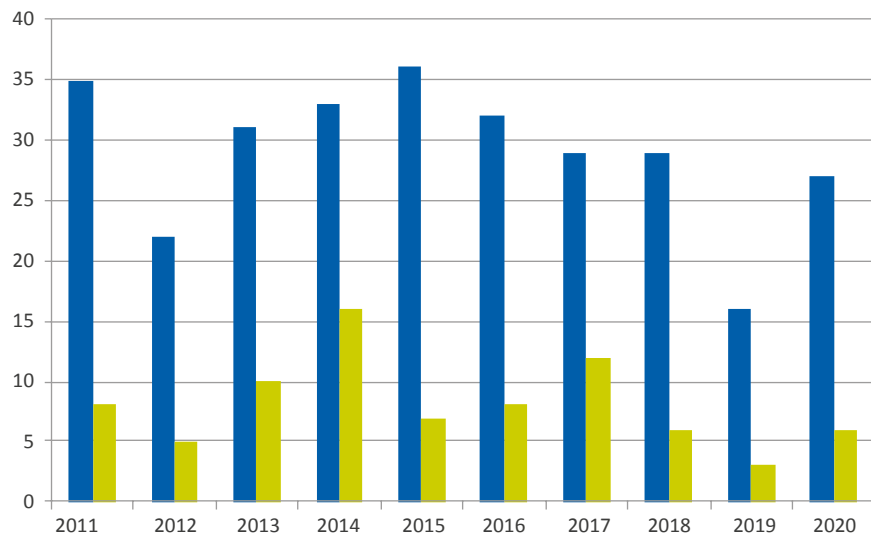
Légende

- Ardennes
- Condroz
- Entre Sambre et Meuse
- Hesbay-Sambre
- Namur

NATURE DES 27 REJETS ILLICITES ENREGISTRÉS EN 2020

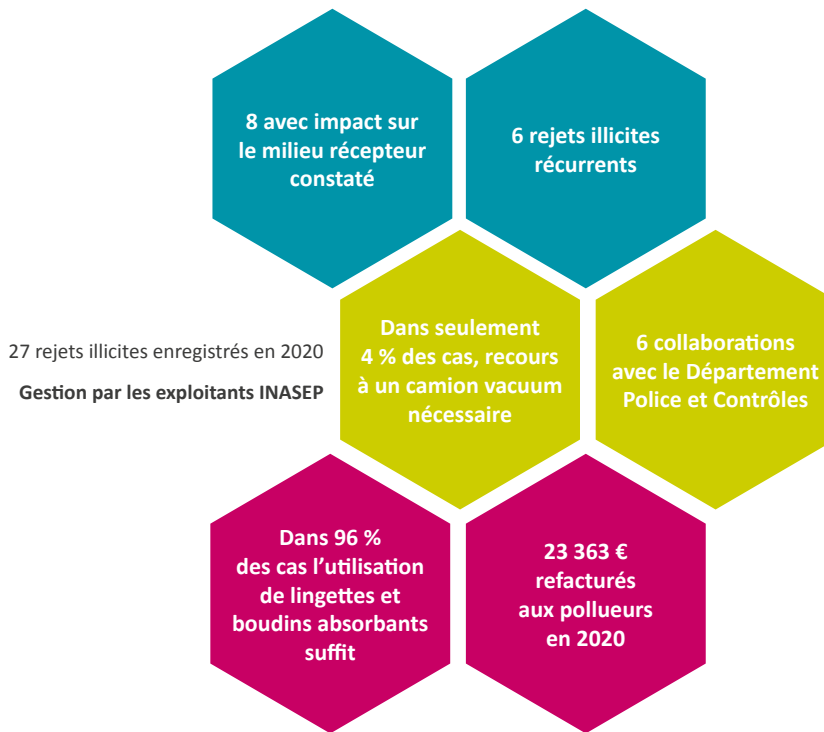


POLLUTIONS REÇUES PAR LES EAUX USÉES



Légende

■ Total ■ Récurrentes



Afin de limiter l'impact de ces rejets sur la qualité des boues (valorisation agricole), le milieu récepteur et le prix de l'eau (refacturation des frais), nous agissons avec les moyens à notre disposition, effectuons des recherches sur réseau, des sensibilisations et collaborons avec le Département Police et Contrôles ou encore l'Unité de Répression des Fraudes qui sont habilités à visiter les entreprises (cf. objectif 6). À noter que vu un effectif en personnel de plus en plus réduit, la DPC n'a plus les moyens d'intervenir que sur indications des coordonnées précises des sociétés ou particuliers incriminés. Cette situation est compliquée car, vu que nous ne disposons pas d'agent constateur ou autre personnel assermenté, nous avons difficilement accès aux sources d'émission de pollution.

Perturbations à suivre

- Ciney (abattoir)
- Achêne (rejet industriel non autorisé)
- Andenne (graisses)
- Sorée (lisiers)
- Isnes (forte émission industrielle organique récurrente)
- Corroy (hydrocarbures)

6.3.3 Conformité analytique des stations d'épuration exploitées en Province de Namur pour 2020

Contrôles qualité entrée – sortie des stations d'épuration



L'analyse des échantillons d'eau de sortie permet de vérifier le respect des normes de rejet applicables. Des échantillons sont également pris en entrée de station et dans le bassin d'activation afin de disposer d'analyses permettant de mieux suivre le fonctionnement de la station, et d'ajuster éventuellement notre conduite de l'ouvrage.

Analyse de la qualité des eaux rejetées au milieu récepteur après traitement par les stations d'épuration // Données 2020

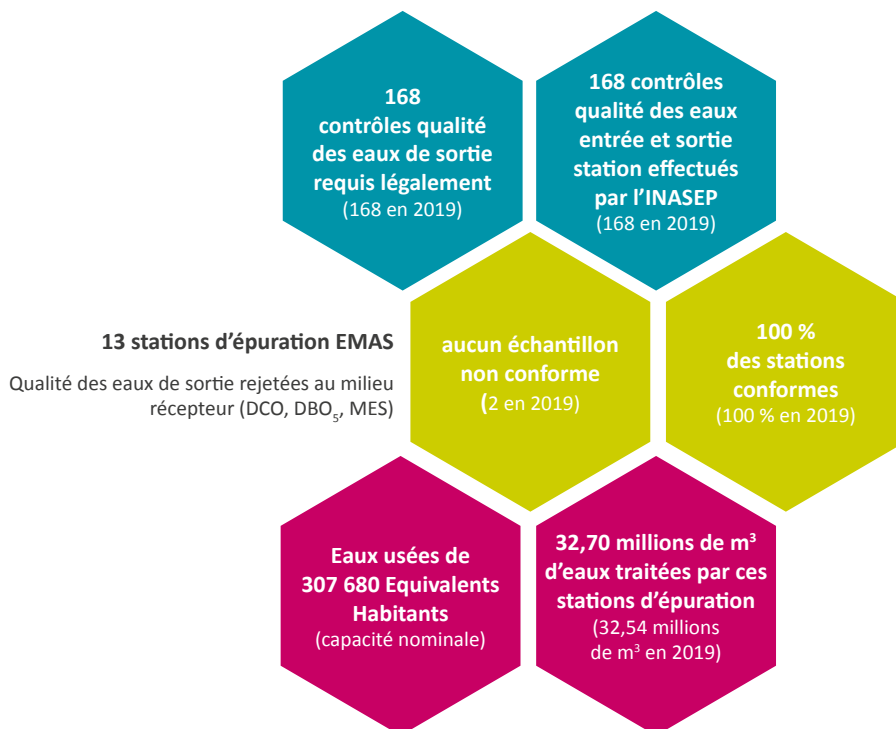
	TOTAL DES STATIONS EXPLOITÉES AVEC ANALYSES	DONT STATIONS VISÉES PAR EMAS
Nombre de stations d'épuration concernées	105	92
Capacité totale concernée (EH nominaux)	423 897	416 767
Nombre de contrôles entrée - sortie	718	668
Contrôles conformes (Nombre)	699 // 97%	658 // 98%
Contrôles non conformes* (Nombre)	19	10
Conformes (Nombre de stations d'épuration)	99 // 94%	91 // 99%
Non conformes (Nombre de stations d'épuration)	5 // 6%	1 // 1%
Conformes (Capacité nominale EH)	424 032 // 99%	415 653 // 98%
Non conformes (Capacité nominale EH)	6 000 // 1,4%	7 050 // 1,7%

En 2020, les stations des Isnes et de Coutisse Peu d'Eau sont non conformes. Coutisse Peu d'Eau a été exclue du scope car il n'est pas techniquement possible de respecter les normes de rejet imposées.

La station des Isnes a été identifiée non conforme consécutivement à plusieurs rejets illicites récurrents identifiés depuis.

* 1 paramètre ne respectant pas la norme correspondante (DCO, DBO₅...) = contrôle.

6.3.4 Qualité des eaux de sortie 2020 // Stations d'épuration de capacité nominale d'au moins 8 500 EH (DCO, DBO₅, MES)

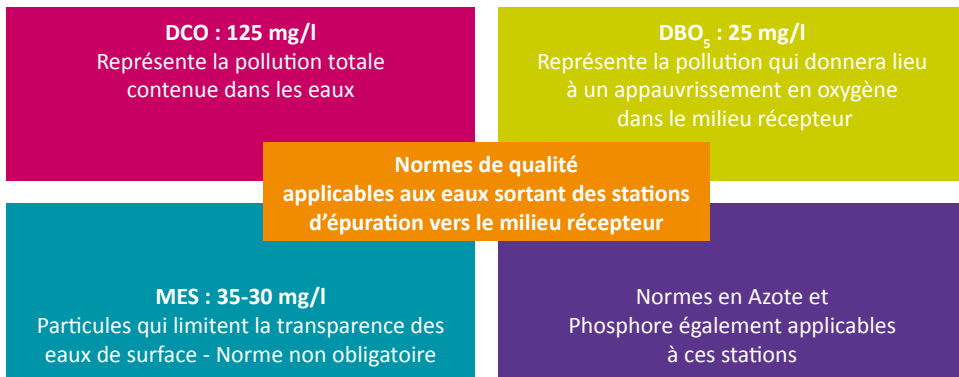


Ces stations ont traité le même débit qu'en 2019.

En 2020, tous les échantillons ont été conformes sur les 168 contrôles entrée-sortie effectués. Toutes ces stations sont conformes aux normes DCO, DBO₅ et MES.

ZONE GÉOGRAPHIQUE D'EXPLOITATION	STATIONS D'ÉPURATION Capacité nominale ≥ 8 500 EH
Condroz	Andenne
	Ciney
Hesbaye-Sambre	Corroy
	Floreffe
	Mornimont
	Saint-Martin
Namur	Godinne
	Namur (Lives)
	Wépion
Entre-Sambre et Meuse	Florennes (St Aubin)
	Mariembourg
Ardennes	Dinant
	Rochefort





Le milieu récepteur (rivière « L'eau Noire ») dans lequel sont rejetées les eaux traitées par la station d'épuration de Couvin-Mariembourg est d'une sensibilité particulière. Une norme de 30 mg/l en MES, plus exigeante que la norme habituelle, est fixée par le permis de cette station. Cette exigence a bien été respectée en 2020.

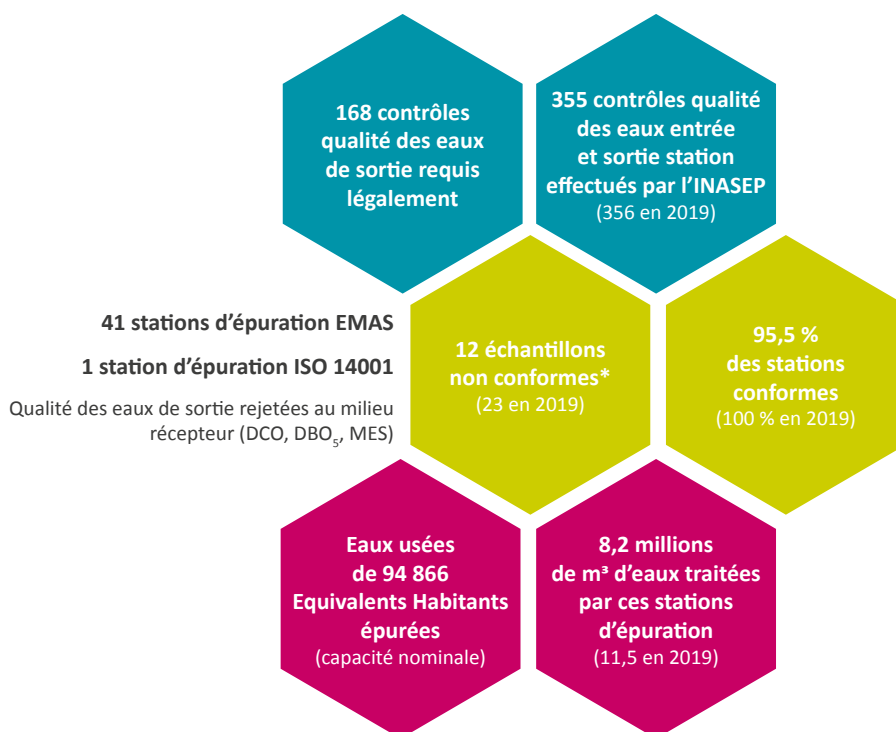


Floreffe // Bassin d'activation



Godinne // Station d'épuration

6.3.5 Qualité des eaux de sortie 2020 // Stations d'épuration de capacité nominale entre 1 000 et moins de 8 500 EH (DCO, DBO₅, MES)



Ces stations étant de capacité nominale inférieure à 10 000 EH, elles ne sont légalement soumises qu'à 4 analyses de qualité des effluents par an. Cependant, à partir de 2 000 EH, nous en réalisons 12 par an pour un meilleur suivi.

En 2020, 12 échantillons ont été non conformes sur les 355 contrôles entrée-sortie effectués.
Ces non-conformités sont toutefois dans la tolérance légale.
Toutes ces stations sont donc conformes aux normes DCO, DBO₅ et MES.



Bricniot // Bergeronnette des ruisseaux

* dans la tolérance légale

**ZONE GÉOGRAPHIQUE
D'EXPLOITATION**

STATIONS D'ÉPURATION
Capacité nominale entre 1 000
et moins 8 500 EH

Condroz

Coutisse (Peu d'eau)
Havelange
Hingeon
Miécrot
Nannines-les-Fonds
Natoye
Noiseux
Ohey (Haillot)
Sart Bernard
Sovet

Hesbaye-Sambre

Bricnot
Eghezée Nozille
Leuze
Les Isnes (Créalys)
Rhisnes

Namur

Gelbressée

Entre-Sambre et Meuse

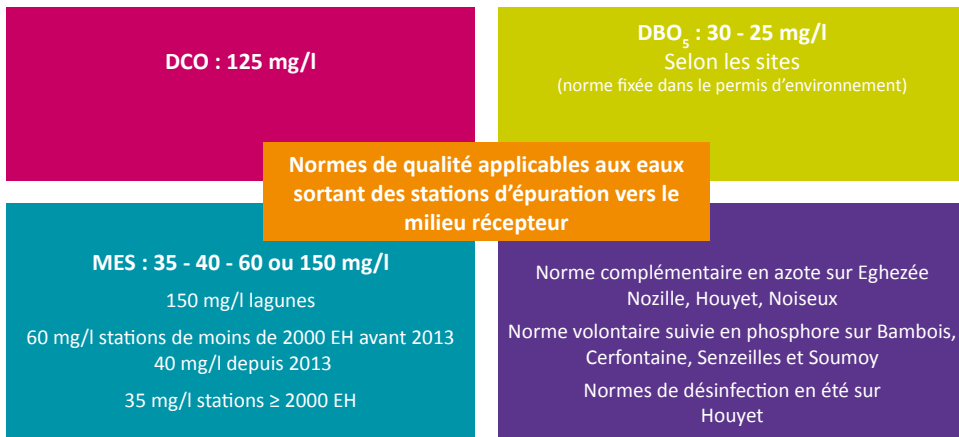
Agimont
Bambois (Fosses)
Bioul
Cerfontaine
Cul-des-Sarts
Denée
Fosses-la-Ville
Hastière
Heer-Agimont
Mettet Scry
Olloy Sur Viroin
Onhaye
Senzeille - Villers-deux-Eglises
Somzée - Laneffe
Walcourt

Ardennes

Alle sur Semois
Beauraing (Gozin)
Bièvre
Chevetogne (Domaine Provincial)
Gedinne
Han-sur-Lesse
Houyet
Membre-sur-Semois
Vencimont
Wanlin
Winenne



Leuze // Station d'épuration



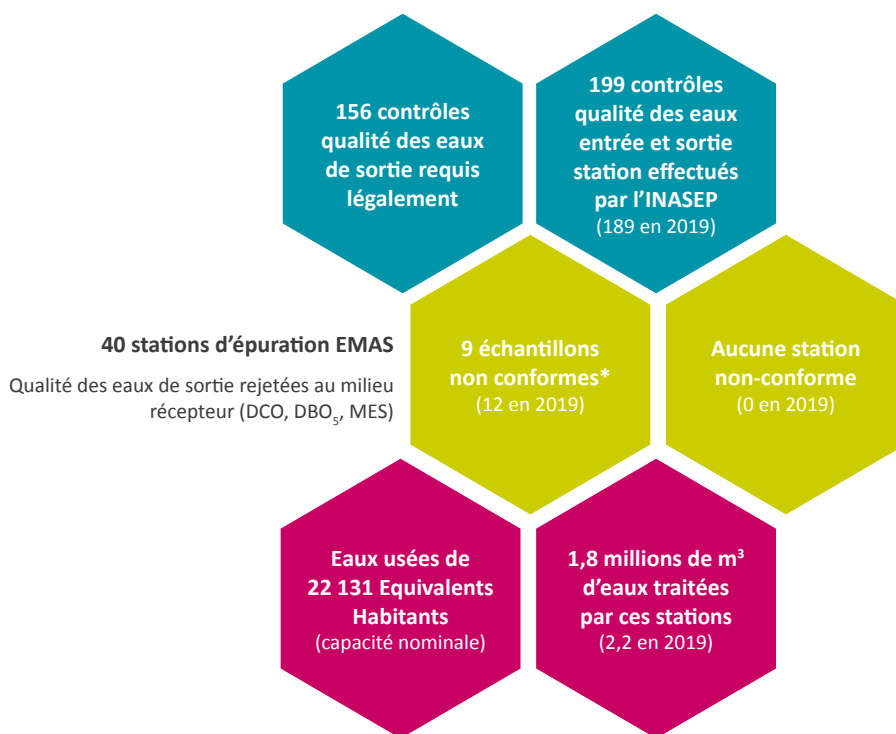
Les normes de rejet en MES sont fonction des capacités nominales des stations ainsi que des normes particulières éventuellement fixées par chacun de leur permis d'environnement.

L'abattement volontaire du phosphore vise la protection des Lacs (Eau d'Heure / Bambois) situés en aval des stations d'épuration.



Walcourt // Station d'épuration

6.3.6 Qualité des eaux de sortie 2020 // Stations d'épuration de capacité nominale inférieure à 1 000 EH (DCO, DBO₅, MES)

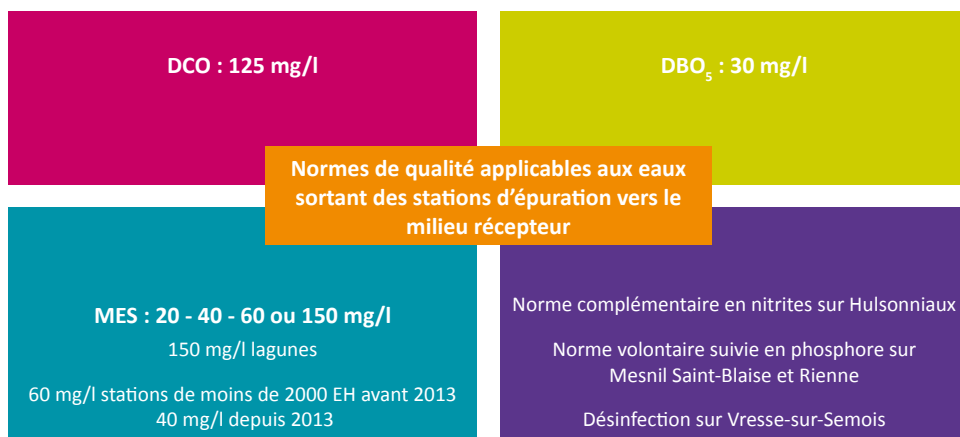


* dans la tolérance légale

ZONE GÉOGRAPHIQUE D'EXPLOITATION	STATIONS D'ÉPURATION Capacité nominale inférieure à 1 000 EH
Condroz	Bonneville Bonsin Braibant Coutisse-Froidebise Franc-Warêt Gesves Haversin Lisogne Sorée Sorinnes-lez-Dinant Vezin (Ville-en-Waret)
Hesbaye-Sambre	Bierwart Noville-les-Bois (Parc industriel) Saint-Denis
Namur	Falaën Warnant
Entre-Sambre et Meuse	Bioul (Mossiat) Daussois Doische Florennes (Chaumont) Franchimont Mettet (Devant les Bois) Omezée Petite Chapelle Saint-Gérard (Belle Eau) Surice Soumoy
Ardennes	Belvaux Celles Celles (Gendron) Havrenne Hulsonniaux Mesnil-St-Blaise Mont-Gauthier Rienne Villers-sur-Lesse Vresse (Laforêt) Vresse-sur-Semois Wavreille



Falaën // Station d'épuration par lagunage



À Hulsonniaux, le permis limite le rejet de MES à 20 mg/l.

L'abattement volontaire du phosphore vise la protection des milieux sensibles en aval (ruisseau de Massembre, étang et ruisseau de Boiron).

6.3.7 Qualité des eaux de sortie 2020 // Traitement de l'azote et du phosphore

Potentiellement nuisibles pour la vie dans le milieu récepteur (car ces nutriments participent à l'eutrophisation des cours d'eau¹), l'azote et le phosphore font l'objet d'un traitement sur certaines stations d'épuration de la Province afin d'en rejeter moins dans les eaux usées traitées.

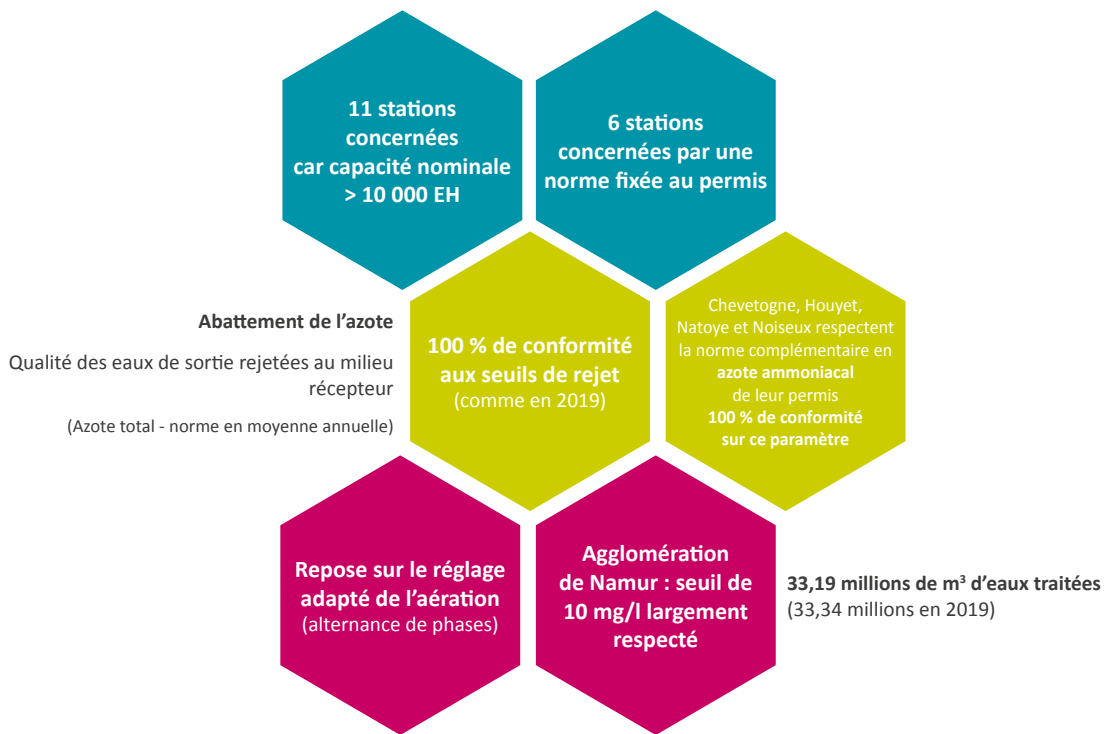
Les stations concernées sont celles de taille importante (plus de 10 000 EH selon le Code de l'Eau) ou celles rejetant dans un milieu récepteur sensible. La Région wallonne peut ainsi intégrer une exigence d'abattement de ces nutriments dans le permis d'exploiter. Nous avons également pris certains engagements volontaires, comme par exemple avec l'ASBL des Lacs de l'Eau d'Heure, afin de limiter le rejet d'azote et de phosphore des stations situées en amont de ces lacs et de contribuer au bon état de cette zone récréative.



Wépion // Laboratoire d'analyses sur station

¹ Voir « définitions et abréviations » à la fin de cette brochure

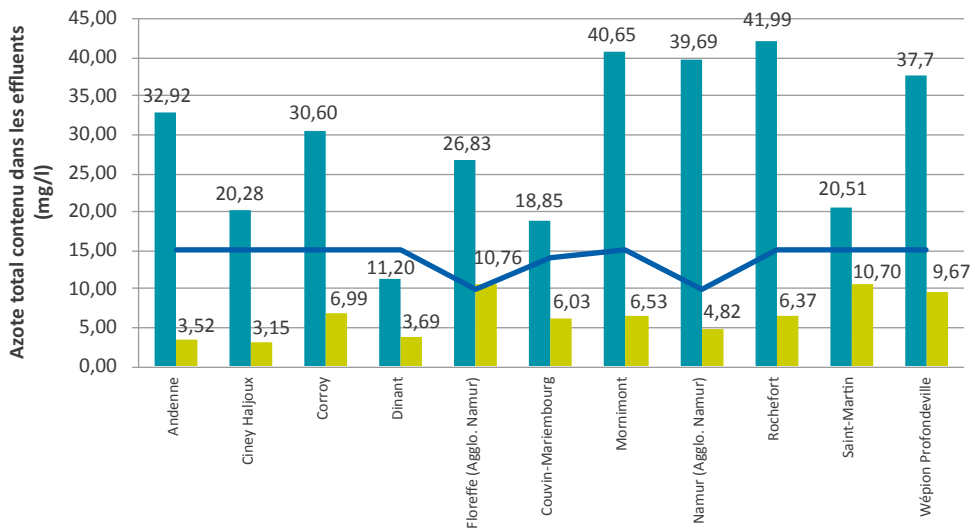
a. Azote



Toutes les stations concernées par une norme en azote sont donc conformes en 2020.



STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 10 000 EH // CONFORMITÉ REJETS EN AZOTE TOTAL // 2020

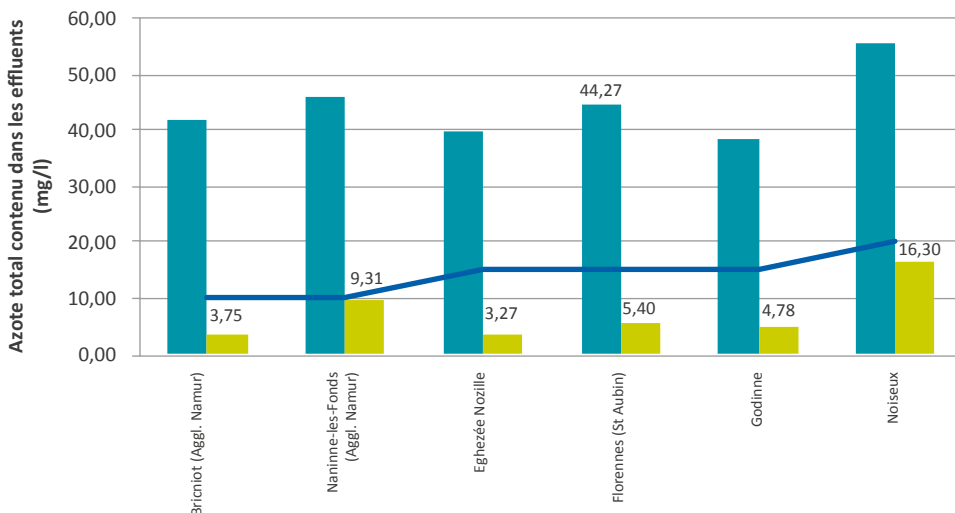


Légende

■ N tot entrant ■ N tot sortant — Seuil à respecter (mg/l en moyenne annuelle)

En 2020, la station de Floreffe dépasse légèrement la valeur seuil de 10 mg/l d'azote total fixée en cours d'année 2019 par la nouvelle norme de rejet pour l'agglomération namuroise > 100.000 EH (regroupant les stations de Namur, Bricniot, Naninne-les-Fonds et Floreffe).

STATIONS D'ÉPURATION DONT UNE NORME DE REJET EST FIXÉE AU PERMIS // CONFORMITÉ REJETS EN AZOTE TOTAL // 2020



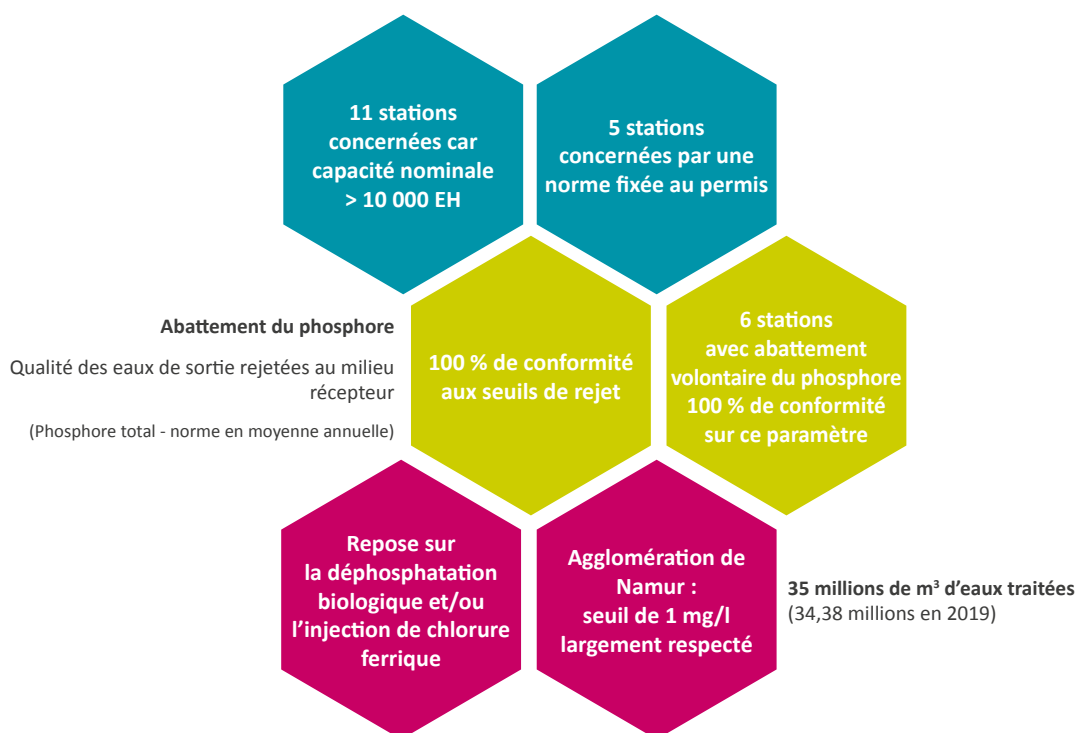
Légende

■ N tot entrant ■ N tot sortant — Seuil à respecter (mg/l moyenne annuelle)

En 2020, les six stations concernées sont toutes conformes à la norme de rejet en azote total fixée au permis.

La moyenne pondérée de la teneur en azote total des quatre stations de l'agglomération namuroise (regroupant les stations de Namur, Bricniot, Naninne-les-Fonds et Floreffe) est égale à 5,26mg/l, soit bien inférieure au seuil de 10mg/l de la norme. Cependant, la CEE estime dorénavant que chacune des stations faisant partie de l'agglomération, examinée séparément, doit respecter la norme définie pour les agglomérations > 100 000 EH. Cette norme, très exigeante, est difficile à respecter pour des sites de petite taille comme Naninne et Bricniot, voire aussi Floreffe, non conçus pour atteindre ce niveau de performance. En 2020, seule la station de Floreffe n'est pas conforme à cette norme.

b. Phosphore



L'abattement du phosphore se fait soit :

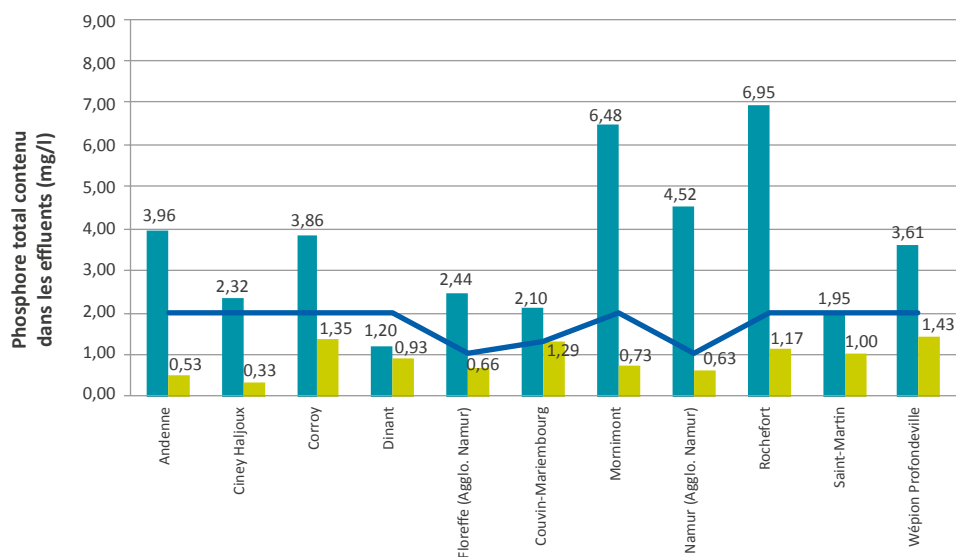
- exclusivement par voie biologique (quand la station dispose d'une zone d'anoxie – sans oxygène) – aucun site n'est dimensionné pour atteindre cette performance à l'INASEP ;
- exclusivement par addition de chlorure de fer ou d'aluminium;
- par voie biologique et par addition de chlorure ferrique en complément.

L'objectif est de respecter les normes de rejet tout en limitant au maximum l'injection de chlorure ferrique (voir § 6.6.1 a).



Corroy // Station d'épuration

STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 10 000 EH // CONFORMITÉ REJETS EN PHOSPHORE TOTAL // 2020



Légende

■ P tot entrant ■ P tot sortant — Norme (permis)

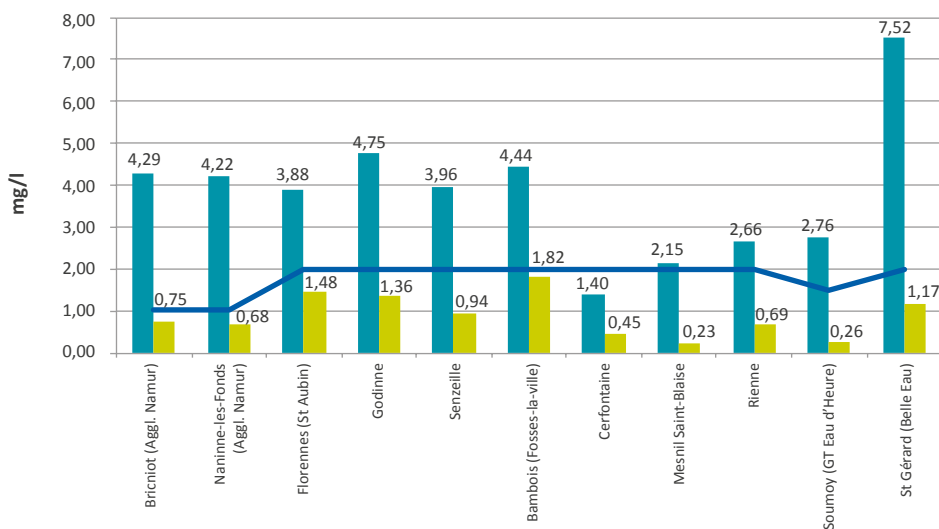
En 2020, aucune de ces stations ne dépasse la valeur seuil de 1 mg/l en phosphore de sortie.

Pour information, la moyenne pondérée de la teneur en phosphore de ces quatre stations de l'agglomération namuroise (regroupant Namur, Bricnot, Naninne-les-Fonds et Floreffe) est égale à 0,6 mg/l, soit inférieure au seuil de 1mg/l.



Dinant // Cuve de chlorure ferrique

**STATIONS DONT UNE NORME EST FIXÉE AU PERMIS
OU ENGAGEMENT VOLONTAIRE D'ABATTEMENT DU PHOSPHORE // CONFORMITÉ 2020**



Légende

■ P tot entrant ■ P tot sortant — Norme (permis) ou cible interne

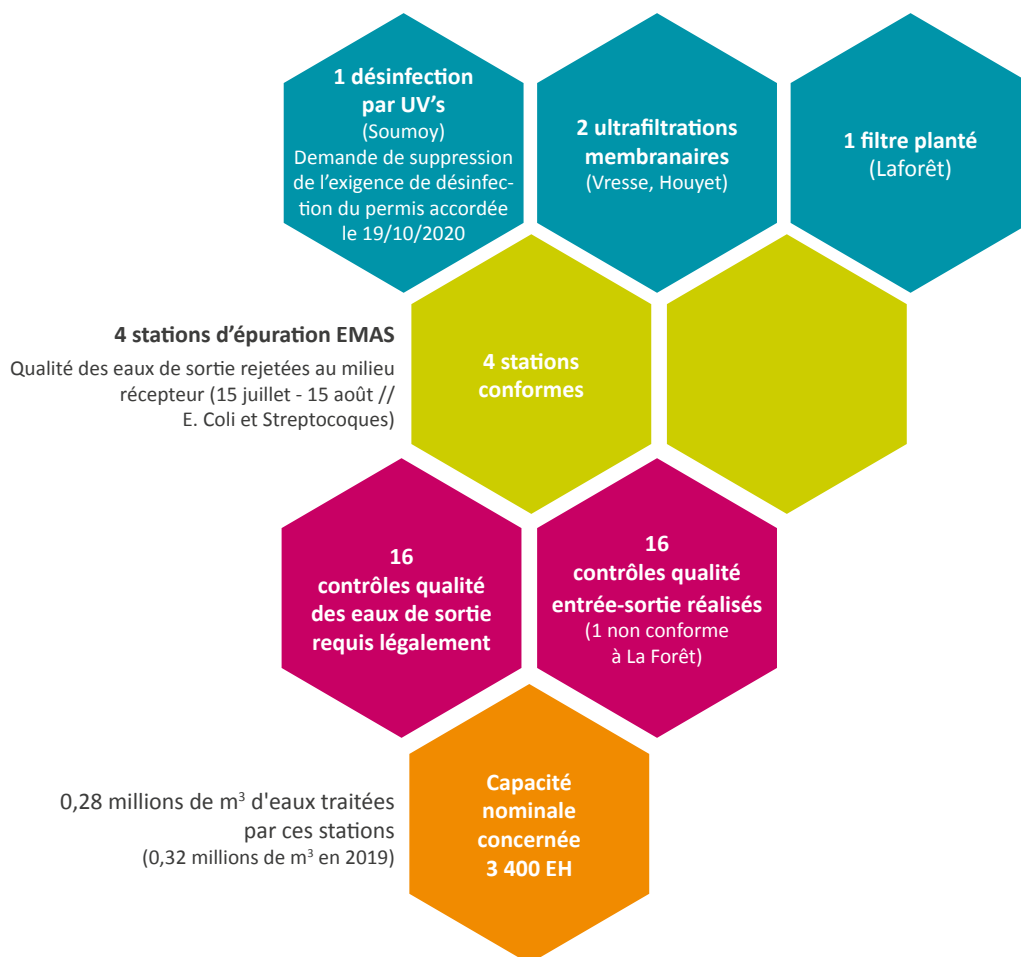
En 2020, aucune de ces stations n'a dépassé la valeur seuil de 2 mg/l fixée volontairement pour le phosphore total.



Godinne // Analyse phosphore // Kit d'analyse du phosphore

6.3.8 Qualité des eaux de sortie 2020 // Désinfection

Lorsque le milieu récepteur en aval est utilisé en tant que zone de baignade ou récréative, des normes en Escherichia Coli et Entérocoques (bactéries) peuvent nous être imposées sur les effluents des stations d'épuration. Différents moyens permettent de respecter ces normes de désinfection : UV's, ultrafiltration ou abattement naturel.



Vresse-sur-Semois // Opération de changement des membranes début 2019 par nos agents



Vresse // Opération de changement des membranes début 2019 par nos agents

6.4 DÉCHETS REÇUS PAR CAMION ET TRAITÉS SUR NOS STATIONS D'ÉPURATION EN 2020

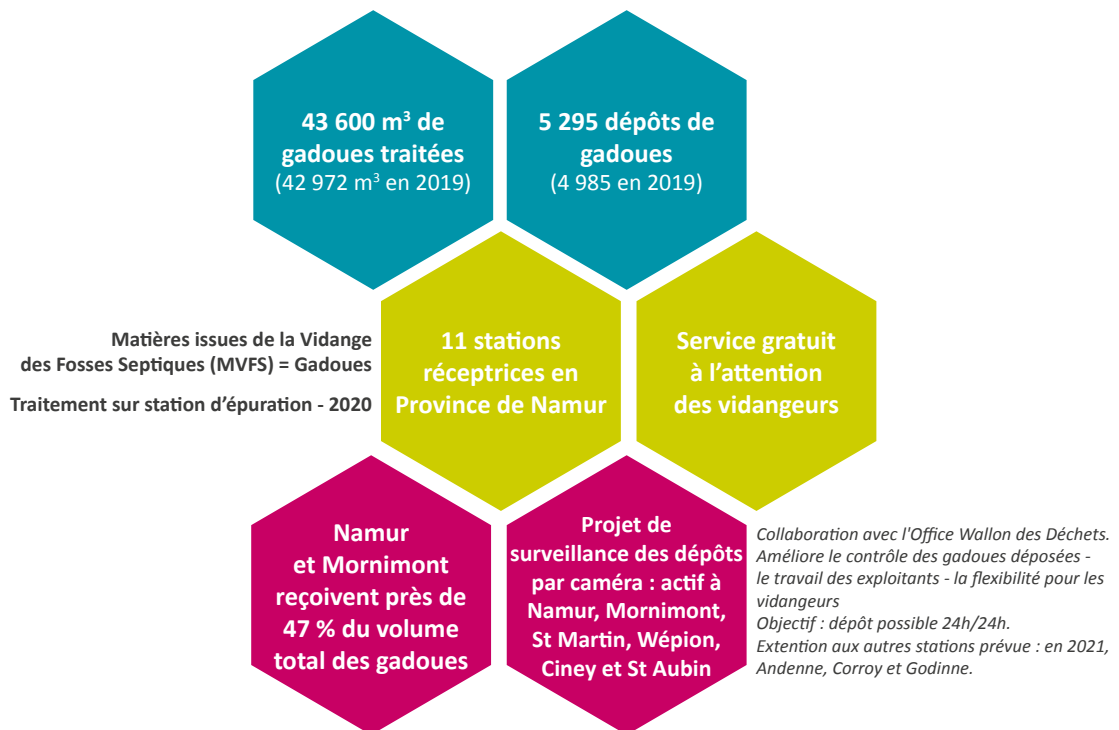
6.4.1 Gadoues de fosse septique (MVFS) – Données 2020



Les habitations dotées de fosse septique pour épurer leurs eaux usées doivent périodiquement la faire curer (collecte des boues sédimentées au fond). Ces « gadoues » de fosses septiques sont déposées sur station d'épuration par les vidangeurs.

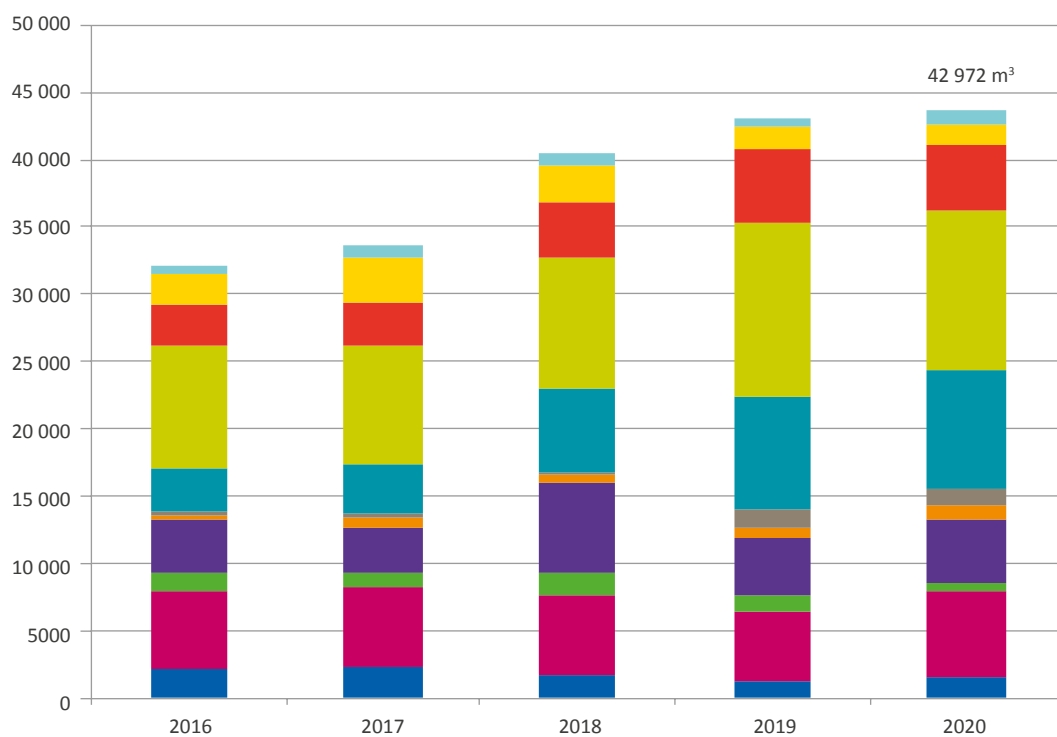
Ces matières sont ensuite automatiquement et progressivement injectées dans le process de traitement où les bactéries en assurent l'épuration.

Plus d'explications dans notre Déclaration environnementale complète 2021-2023 – Démarche accessible sur www.inasep.be/documents



Notre objectif montre ses effets : nous avons pu recevoir un volume de gadoues 1,5 % plus élevé qu'en 2019, en améliorant la flexibilité de service aux vidangeurs, tout en libérant du temps de travail de nos agents (plus de présence obligatoire de l'exploitant à chaque dépôt de gadoues).

SITES DE RÉCEPTION ET VOLUMES RÉCEPTIONNÉS // GADOUES 2020



Légende

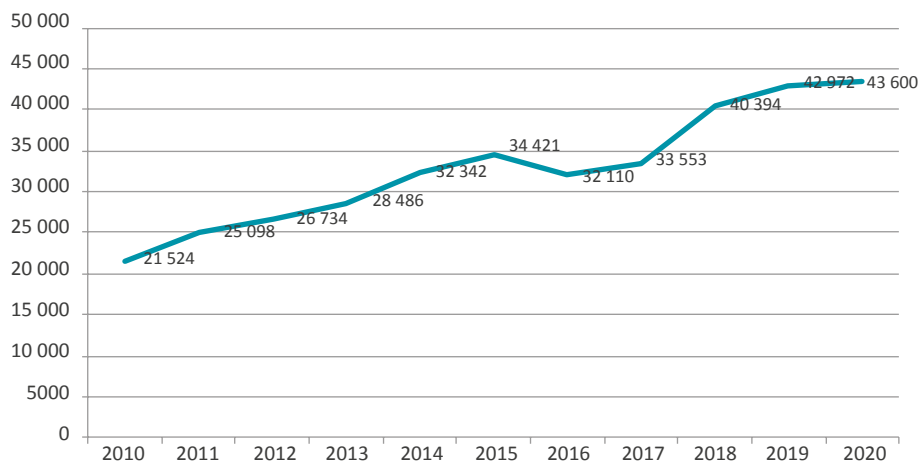
- Andenne
- Ciney
- Corroy-le-Château
- Florenne (St-Aubin)
- Godinne
- Marnimont
- Namur (Lives)
- Rochefort
- Saint Martin (Villeret)
- Wépion



VOLUMES DE GADOUES RECEPTIONNEES ET TRAITEES SUR STATION D'EPURATION EN PROVINCE DE NAMUR (m³)

	Andenne	Ciney	Corroy-le-château	Florennes (Saint-Aubin)	Godinne	Mariembourg	Mornimont	Rochefort	Saint-Martin (Villeret)	Namur (Lives)	Wépion
2019	1284	5168	1141	4389	728	1396	8297	5428	1624	12908	609
2020	1604	6311	705	4696	1100	1149	8774	4930	1514	11874	943
Evolution 2019-2020	25 %	22 %	-38 %	7 %	51 %	-18 %	6 %	-9 %	-7 %	-8 %	55 %

VOLUME TOTAL DE GADOUES DE FOSSES SEPTIQUES REÇUES SUR STATION (m³)



Les mesures prises pour limiter l'impact des dépôts de gadoues sur nos activités interviennent positivement dans un contexte où le volume déposé ne cesse d'augmenter d'année en année.



Wépion // Unité gadoues

6.4.2 Effluents industriels reçus par camion // Données 2020



LIXIVIATS

Origine : trop-plein d'eaux issues des Centres d'Enfouissement Techniques de la Province de Namur (Chapois, Malvoisin)

Service rémunéré rendu au BEP

0 m³ apporté par camion depuis 2016

Traitement : par la station d'épuration de Florennes (St Aubin) qui les reçoit de la lagune de Morialmé via le collecteur



JUS DE COMPOSTAGE

Origine : trop-plein d'eaux issues du Centre de Compostage de Naninne

Service rémunéré rendu au BEP

3 085 m³ apportés par camions en 2020
(2 430 m³ en 2019)

+27 % par rapport à 2019

Traitement sur la station d'épuration de Namur



EFFLUENTS INDUSTRIELS

Origine : résidus liquides de production apportés par camions, cubitainers ou autre

Service gratuit
Analyse des effluents avant dépôt payante

0 m³ traité en 2020

Traitement possible sur les stations de Ciney, Florennes St Aubin, Namur, Rochefort

En 2020, comme en 2019, nous n'avons reçu que des jus du centre de compostage de déchets verts de Naninne comme effluent liquide apportés par camions.



Florennes // Saint-Aubin // Station d'épuration

6.4.3 Produits de curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA, PCR ou curures) // Données 2020

a. Curures communales égouttées sur station d'épuration INASEP

Avant décembre 2019, nous recevions les curures produites par 3 communes de la Province de Namur afin de les déshydrater avant que les communes ne les éliminent en centre de traitement agréé. Depuis fin 2019, nous assurons pour ces communes le transport en centre de traitement agréé de leurs curures au terme de leur déshydratation. Cette activité est couverte par une convention INASEP-Commune. Il est à noter que la gratuité de la prise en charge des PCRA pour les communes est accordée par la SPGE à titre temporaire.



QUE SONT LES CURURES ?

- Résidus issus du nettoyage des pompages, égouts, avaloirs
- Les résidus de balayage ne sont autorisés qu'à Olloy-sur-Viroin
- Curures acceptées = celles des réseaux connectés à la station quand la station peut recevoir des curures



QUEL TRAITEMENT DE CES MATIÈRES ?

- Collecte par camion vidangeur
- Caractéristique principale : elles contiennent beaucoup d'eau
- Solution pour limiter les transports par camion vidangeur : égouttage des curures sur une surface drainante & traitement des eaux d'égouttage par la station d'épuration



CURURES COMMUNALES ÉGOUTTÉES SUR NOS SITES

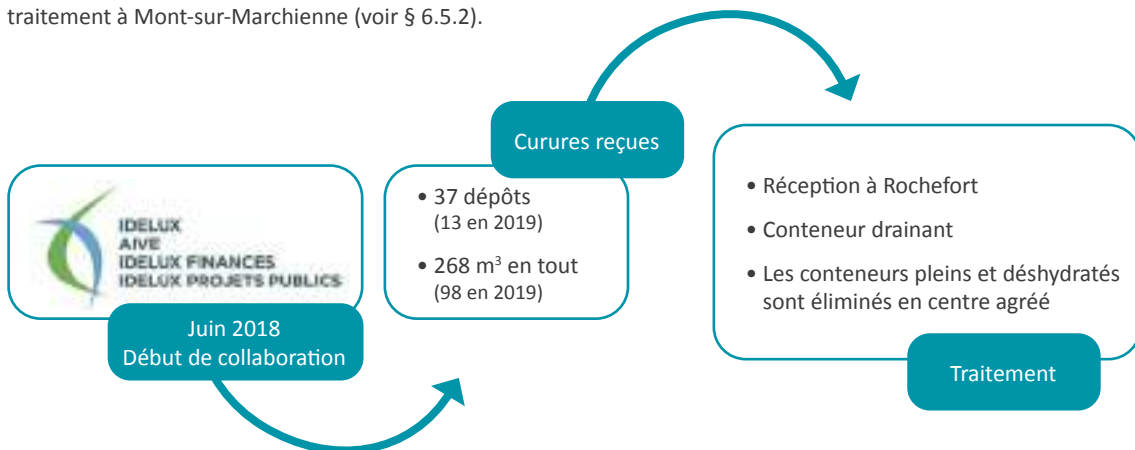
- 94 m³ reçus en 2020 (214 m³ en 2019)
- Sur Heer (18 m³), Olloy (78 m³)
- Déposées par les communes pour égouttage
- Traitement des effluents par l'INASEP
- Service gratuit si les boues de la station ne sont pas valorisables en agriculture

Le Service AGREA de l'INASEP a développé en 2019 un service plus important visant à permettre à l'ensemble des communes de notre Province de pouvoir traiter leurs curures. Pour l'année 2020, ce Service a enregistré 22 dépotages de curures représentant un poids total de 219 T.

b. Curures AIVE égouttées sur stations d'épuration INASEP

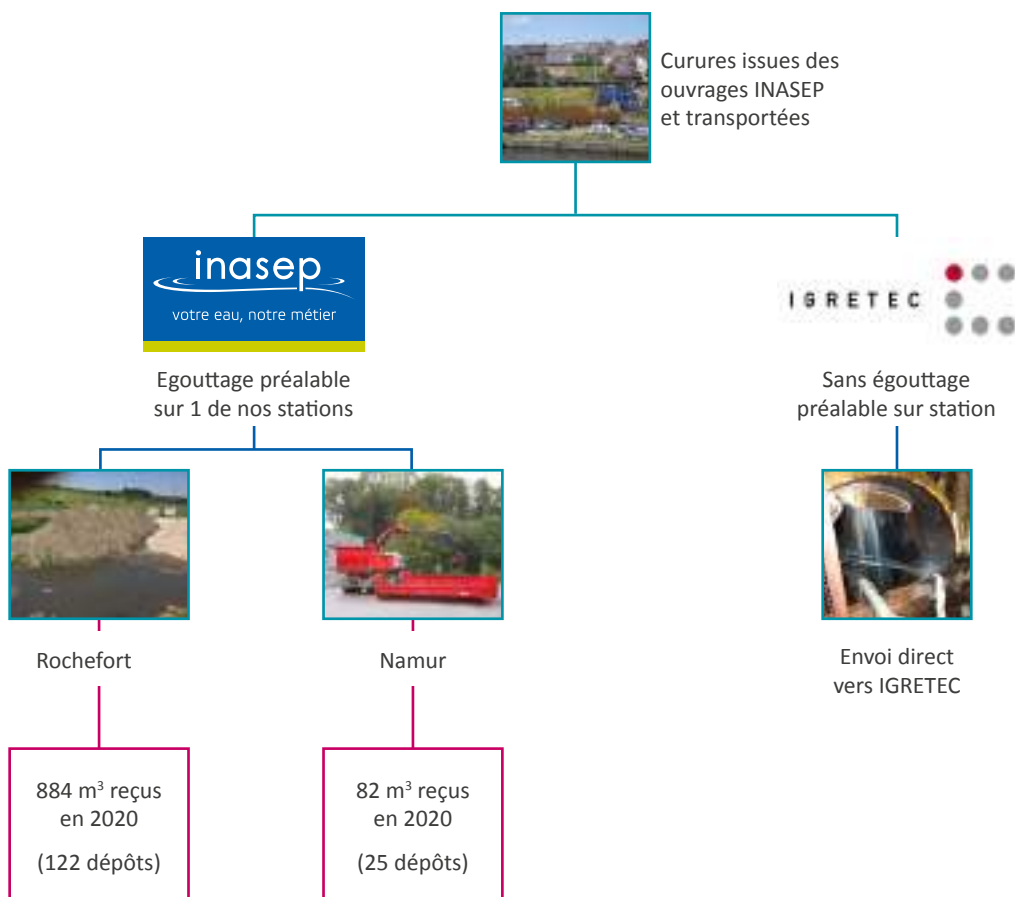
Depuis la mi-juin 2018, une convention établie entre l'Intercommunale luxembourgeoise et l'INASEP permet de limiter les distances parcourues par les camions de curage de l'AIVE quand ils viennent des ouvrages situés dans le nord de la Province.

Ces curures sont alors apportées à notre station de Rochefort afin d'y être déshydratées en conteneur avant traitement à Mont-sur-Marchienne (voir § 6.5.2).

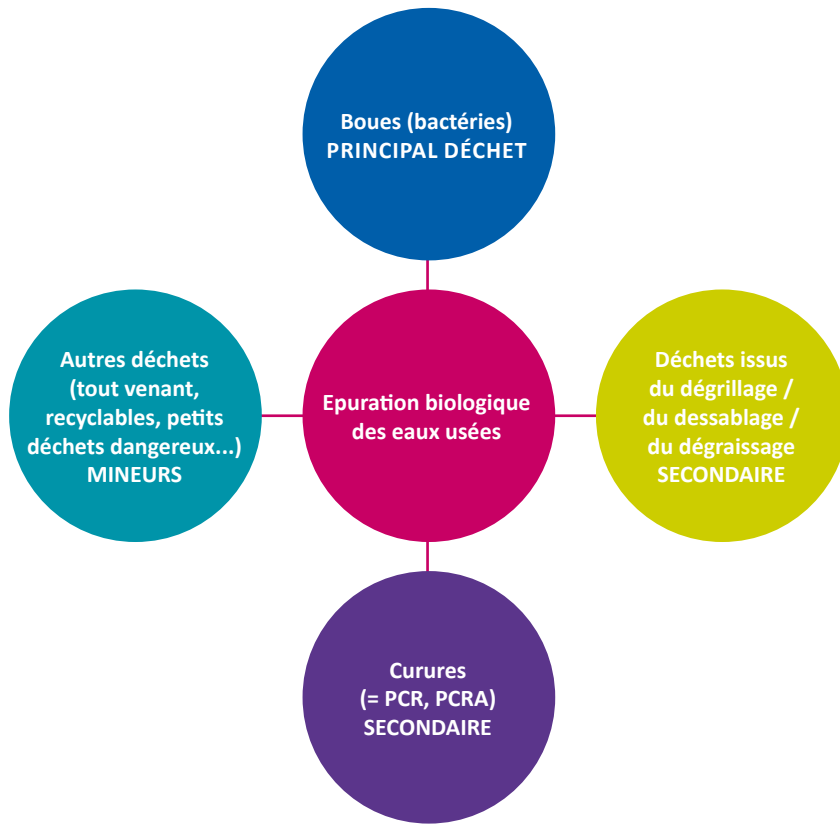


c. Curures INASEP égouttées sur stations d'épuration INASEP

Les curures issues de l'entretien des collecteurs et pompages exploités par l'INASEP, ainsi que du curage de certains ouvrages sur station d'épuration, sont soit envoyées directement pour traitement à l'IGRETEC à Mont-sur-Marchienne (cf. § 6.5.2), soit pré-égouttées sur station d'épuration (Namur pour les curures du réseau Namur exclusivement // Rochefort pour les curures des ouvrages les plus proches ou autres suivant les contraintes organisationnelles).



6.5 DÉCHETS ISSUS DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE NOS ACTIVITÉS EN 2020

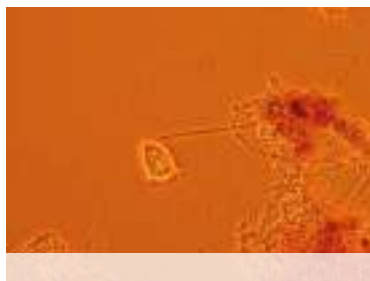


6.5.1 Boues issues de l'épuration des eaux // Données 2020

Les boues produites représentent la pollution extraite des eaux usées¹.

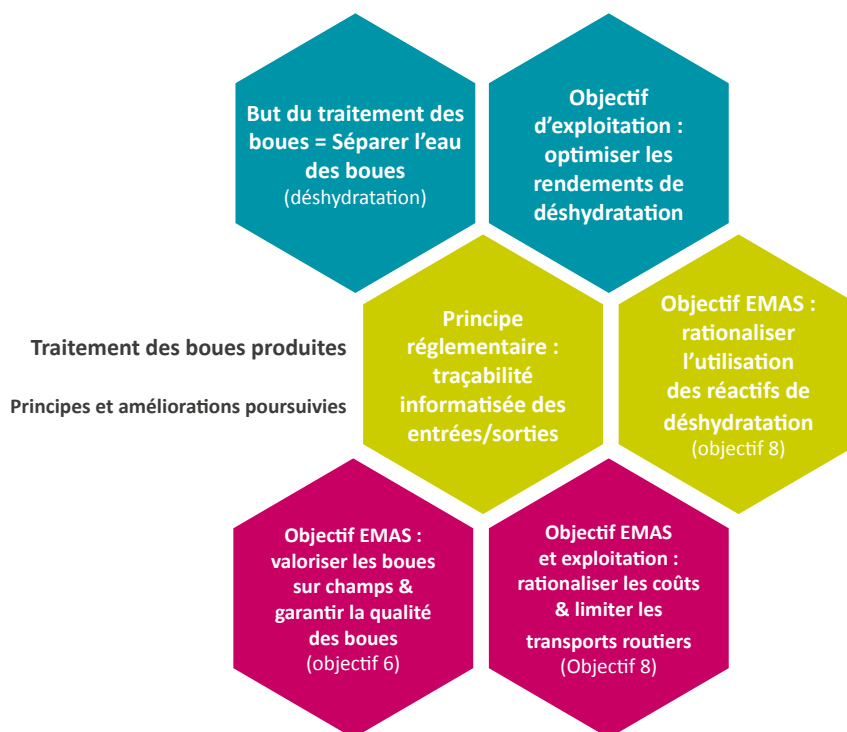


Boues activées (les 3 photos)



¹ Corrélation attestée – étude « charges » du Cebedeau

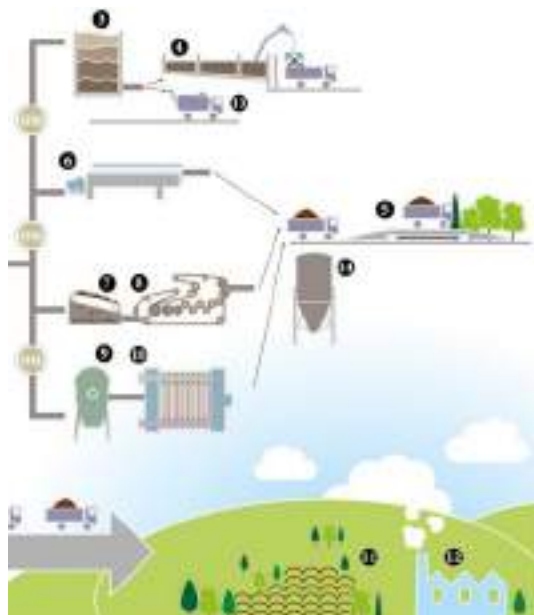
a. Gestion et modes de traitement des boues



Si l'objectif unique du traitement des boues est de les déshydrater (séparer eau et boues), les modes de traitement sont différents selon les stations :

- Epaissement (3) et vidange de l'épaisseur, transport par :
 - par camion vidangeur → dépôt dans une station d'épuration dotée d'une unité de déshydratation (13)
- Déshydratation (séparation de l'eau des boues) mécanique :
 - Soit par centrifugeuse (6),
 - Soit par table d'égouttage // Filtre-bandes (7/8)
 - Soit par tambour (9) et filtre presse (10)

Selon leur qualité, les boues déshydratées sont envoyées en incinération (12) ou épandues sur champs (11), où elles servent d'amendement agricole.



Les boues des 92 stations d'épuration visées par EMAS sont gérées selon un des 5 modes suivants :



8 STATIONS D'ÉPURATION AVEC CENTRIFUGEUSE

- Déshydratation mécanique des boues
- Principe de fonctionnement : essorage comme dans un « panier à salade »
- Stations avec centrifugeuse : Andenne, Dinant, Floreffe, Godinne, Mornimont, Saint-Martin, Rochefort, Wépion



6 STATIONS D'ÉPURATION AVEC FILTRE-BANDES

- Déshydratation mécanique des boues.
- Principe de fonctionnement : les boues sont injectées entre des bandes percées de petits trous. Leur passage entre des rouleaux « compresseurs » permet alors de séparer l'eau des boues
- Stations avec filtre-bandes : Ciney, Corroy, Eghezée, Mariembourg, Florennes St Aubin, Walcourt



1 STATION D'ÉPURATION AVEC FILTRE-PRESSE

- Déshydratation mécanique des boues
- Principe de fonctionnement : les boues sont injectées dans des « poches » percées de petits trous et écrasées de part et d'autre grâce à de puissants vérins
- Station avec filtre-pressé : Namur



0 STATION D'ÉPURATION UTILISANT LES LITS DE SÉCHAGE

- Déshydratation naturelle des boues (sans énergie - main d'oeuvre requise)
- Principe : les boues sont soutirées et épandues sur un support filtrant (lit). Après séchage par le soleil et le vent, les boues sont regroupées en tas par l'exploitant (pelletage) puis reprises et transportées par camion-grappin jusqu'à un site de regroupement pour élimination finale
- Ce mode de déshydratation a été abandonné fin 2016 pour des raisons ergonomiques et économiques (remplacé par une gestion en « liquide »)
- Traitement désormais remplacé par une reprise en « boues Liquides »
- Stations concernées : les stations d'épuration de petite capacité nominale et non valorisables en agriculture



75 STATIONS D'ÉPURATION EN « BOUES LIQUIDES »

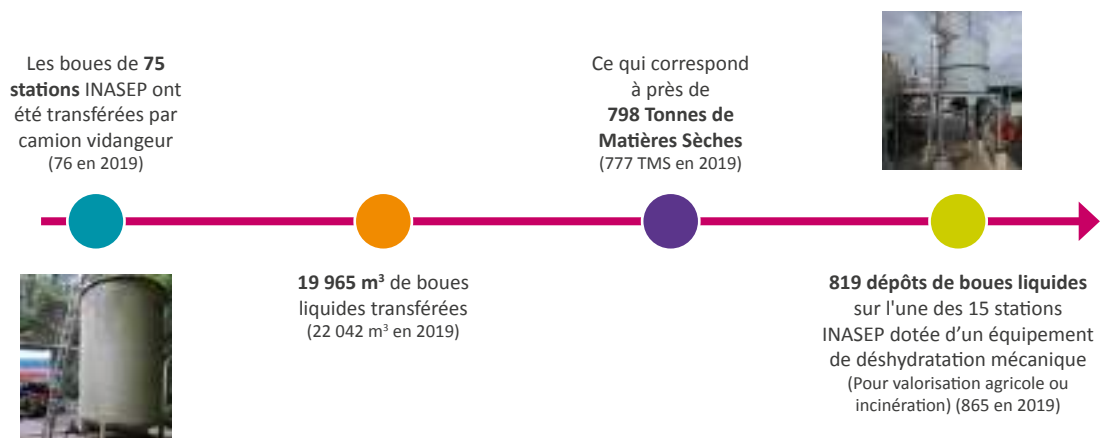
- Principe : les boues sont vidées d'un épaisseur ou de la station par camion vidangeur, puis transportées par route jusqu'à une station dotée d'un équipement de déshydratation mécanique (centrifugeuse, filtre-bandes ou presse)
- Stations concernées : initialement les petites stations valorisables en agriculture et, depuis fin 2016 : toutes les stations de petite capacité non dotées d'un équipement de déshydratation mécanique.

Les stations dotées d'un équipement de déshydratation mécanique traitent un mélange de boues produites par la station même (dotée de l'équipement de déshydratation) et de boues apportées de stations périphériques en « boues liquides ».

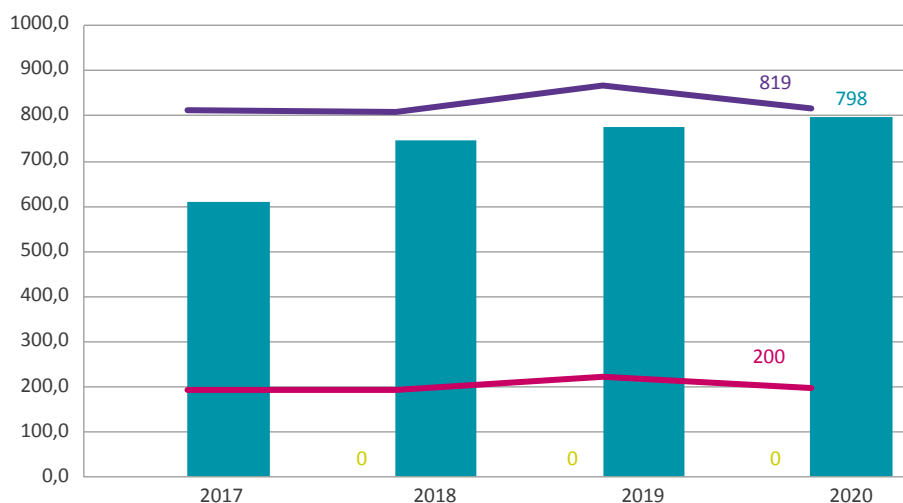
b. Transferts de boues liquides // données 2020, stations visées par EMAS

Principe de gestion des « boues liquides » :

- les petites stations dont les boues répondent aux exigences de valorisation agricole sont apportées sur une station avec déshydratation mécanique, elle-même conforme aux exigences de valorisation agricole ;
- les petites stations dont la qualité des boues ne répond pas aux normes pour les valoriser sur champs sont apportées sur les stations dotées d'un équipement de déshydratation mécanique dont les boues ne sont également pas valorisables en agriculture (Florennes Saint Aubin, Walcourt).



BOUES LIQUIDES PRODUITES PAR LES STATIONS SANS OUTIL DE DÉSHYDRATATION (SCOPE EMAS) // TMS 2020



Légende

- Boues liquides (TMS) ■ Boues déshydratées sur lits de séchage (TMS)
- Nombre de transferts par camion — Volume de boues (centaines de m³)

En 2020, les 75 stations desquelles des boues liquides ont été exportées ont généré un peu plus de matières sèches qu'en 2019 (798 Tonnes contre 777 Tonnes l'année dernière) avec un volume de boues transportées un peu moins élevé (19 965 m³ en 2019 contre 22 042 m³ en 2018). Cela représente 46 transports routiers en moins par rapport à l'année passée.

c. Boues déshydratées mécaniquement // données 2020, stations visées par EMAS

Les boues produites déshydratées sont un mélange des boues produites par la station dotée d'un équipement de déshydratation elle-même, des boues liquides apportées de petites stations, et de gadoues dans certains cas.

Plus la station reçoit de la charge par les eaux à traiter, ou plus elle reçoit de gadoues, curures et autres matières externes (jus de compost, lixivats...), plus elle produira de boues puisque les boues sont le résidu de la pollution reçue et épurée sur station.

Bien qu'étant traitées pour diminuer la proportion d'eau résiduelle (siccité), les boues restent constituées de matières sèches (les bactéries et autres micro-organismes, les réactifs additionnés et coagulés avec les molécules captées, les particules minérales...) et d'eau. On exprime donc la « production » de boues en Tonnes de Matières Brutes (le poids réellement transporté hors de la station pour valorisation agricole ou incinération) et en Tonnes de Matières Sèches (données utiles à certains dosages de réactifs par exemple).

**15 stations
d'épuration INASEP**
dotées d'une
centrifugeuse,
d'un filtre-presse
ou d'un filtre-bandes
(cf. § 6.5.1 a)



Siccité moyenne :
29,4 %
(29,5 % en 2019 //
30,7 % en 2018)



**25 821 Tonnes de
Matières Brutes
produites**
2019 : 27 226 TMB
2018 : 24 761 TMB

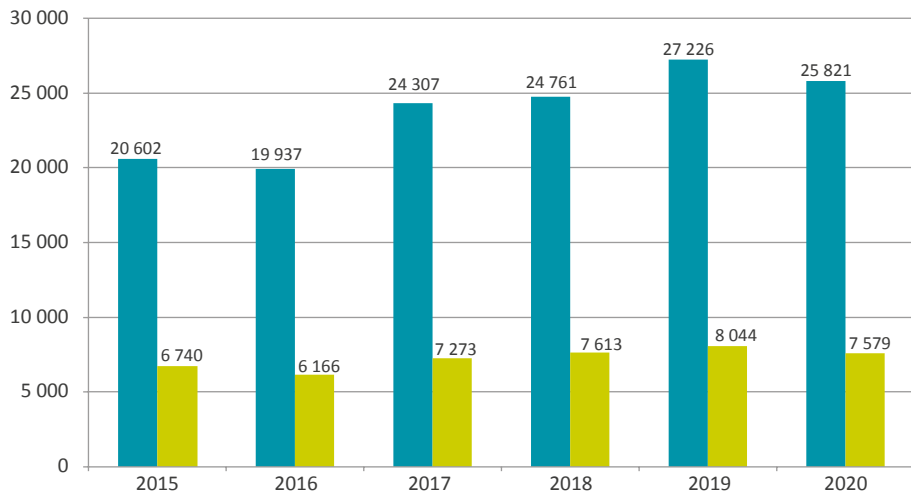


Ce qui correspond à
**7 579 Tonnes
de Matières Sèches**
(Incinérées ou valorisées
sur champs)
2019 : 8 044 TMS
2018 : 7 613 TMS



Mariembourg // Conteneur et registres de distribution des boues déshydratées

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BOUES DÉSHYDRATÉES



Légende

■ Tonnes de Matières Brutes (TMB) ■ Tonnes de Matières Sèches (TMS)

Aucune nouvelle station n'a été prise en exploitation en 2020, justifiant une production de boues déshydratées en légère baisse (-5 %).

Les stations d'Andenne, Corroy, Floreffe, Godinne, Rochefort et Wépion ont généré en 2020 sensiblement plus de boues déshydratées qu'en 2019 (augmentation entre 11 et 23 %).

Les stations de Dinant et de Wépion ont quant à elles diminué leur production de boues déshydratées entre 6 et 19 % en 2020.



Wépion Profondeville // Boues déshydratées

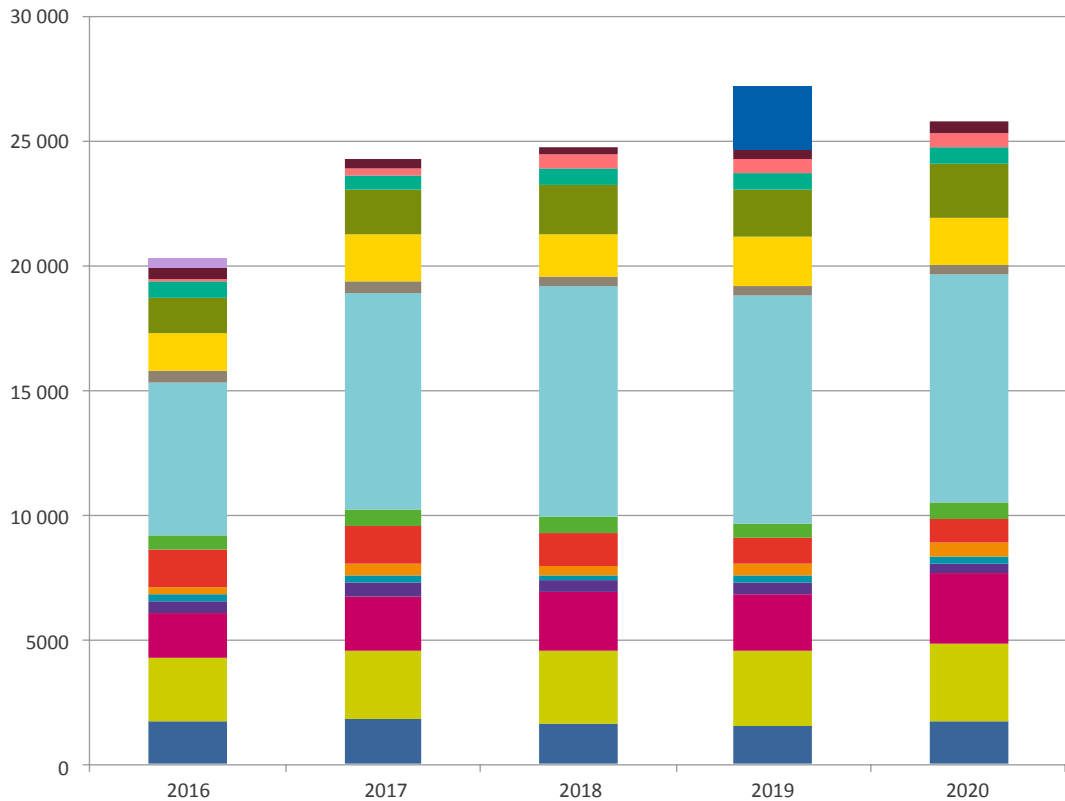


Wépion Profondeville // Pesée des boues déshydratées



Wépion Profondeville

BOUES PRODUITES* PAR LES STATIONS D'ÉPURATION INASEP (TONNES DE MATIÈRES BRUTES)



Légende

- Beauraing (Gozin) (curage des lagunes)
- Lits de séchage
- Wépion
- Walcourt
- Saint-Martin (Villeret)*
- Rochefort*
- Mornimont - Moustier*
- Mariembourg
- Lives-Brumagne (Namur)
- Godinne*
- Florennes (St-Aubin)*
- Floreffe
- Eghezée Nozille
- Dinant
- Corroy-le-Château*
- Ciney (Haljoux)*
- Andenne*

Indicateur de base (Règlement EMAS)

	BOUES PRODUITES*			
	2017	2018	2019	2020
TOTAL (Tonnes de Matière Brute) (A)	24 307	24 541	27 227	25 820
Charge polluante réelle reçue (EH DBO ₅) (B)	208 247	212 340	228 673	193 829
Production rapportée à la charge reçue (TMB/EH reçu) (R = A/B)	0,12	0,12	0,12	0,13

La diminution de la charge polluante reçue par les eaux usées à traiter explique la diminution de la production de boues de manière générale puisque l'indicateur de base (Règlement EMAS) reste stable.

En 2020, 4 256 Tonnes de DBO₅ ont été interceptées grâce aux stations d'épuration. A partir de cette charge polluante, ainsi que des matières reçues (près de 42 000 m³ de gadoues), près de 22 559 tonnes de boues brutes ont été produites.

C'est autant de pollution non rejetée dans les rivières de la Province de Namur et traitée dans le respect de l'environnement et d'EMAS.

* = boues internes + externes traitées pour les stations avec outil de déshydratation recevant des boues liquides

d. Valorisation des boues – données 2020, stations visées par EMAS



Objectif : valoriser un maximum les boues sur champs pour limiter notre bilan carbone et favoriser l'économie circulaire (objectif 8) + limiter les rejets illicites contaminants (objectif 6)



Valorisation en tant qu'amendement agricole

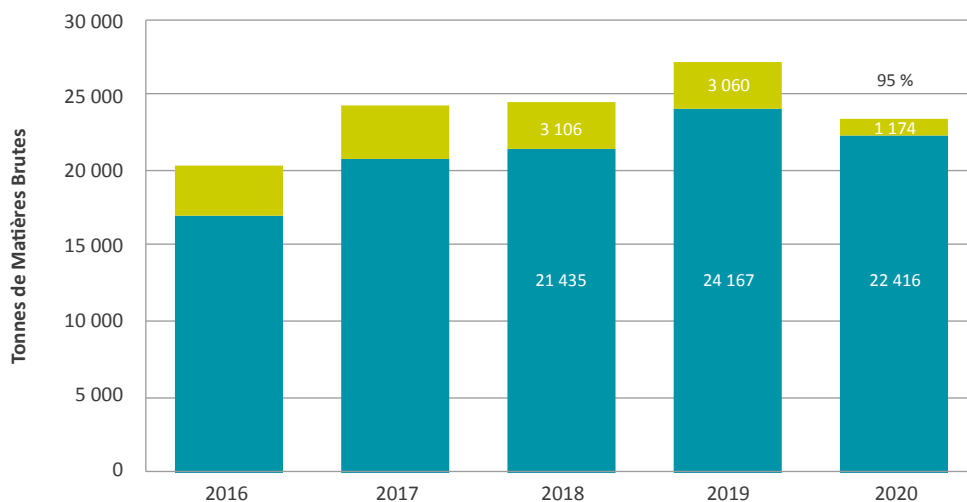
- * Quand la qualité le permet (analyses réalisées et autorisations demandées)
- * Réutilisation « locale » sur champs
- * Boues des stations d'épuration de : Andenne, Ciney, Corroy-le-Château, Dinant, Godinne, Namur, Mornimont, Rochefort, Saint-Martin, Floreffe (depuis 2019) + 56 stations d'épuration en « boues liquides » visées par EMAS (comme en 2019)



Incineration avec récupération d'énergie

- * Quand la qualité des boues ou la quantité produite annuellement est insuffisante
- * Elimination en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne
- * Boues des stations d'épuration de : Floreffe, Eghezée, Florennes (Saint-Aubin), Mariembourg, Walcourt, Wépion (depuis avril 2017) + boues déclassées pour raisons techniques ou contamination suite à rejet illicite + 30 stations en « boues liquides » visées par EMAS

DEVENIR DES BOUES PRODUITES // PART DE LA REVALORISATION MATIÈRE



Légende

- Valorisation agricole
- Incineration avec récupération d'énergie

6.5.2 Curures et sables issus de l'exploitation de nos réseaux et pompages // Données 2020

Les sables sont issus des stations d'épuration dotées de dessableur et les curures sont issues des opérations de curage des pompages, collecteurs et de certains ouvrages sur station d'épuration.

Comme indiqué au § 6.4.3, ces déchets sont envoyés pour traitement à l'unité de traitement des curures et sables de Mont-sur-Marchienne (IGRETEC) ou au CETT de Rochefort en fonction de la disponibilité de l'installation d'IGRETEC, soit directement après curage de nos ouvrages (collecteurs et pompages principalement), soit après avoir été pré-égouttés en conteneur sur la station d'épuration de Namur ou de Rochefort.

	2018	2019	2020			
TOTAL	Un peu plus de 1 450 Tonnes	180 dépôts	1 180 T	140 dépôts	1534 T	135
Envois en direct des ouvrages curés	924 Tonnes	147 dépôts	1 011 T	146 dépôts	863 T	103
Dont pré-égouttés sur station d'épuration INASEP ¹	528 Tonnes	33 dépôts par chauffeur INASEP	669 T	64 dépôts	671 T	32

6.5.3 Autres déchets // Données 2020

La quantité de déchets de dégrillage et de graisses collectée sur les stations d'épuration est principalement dépendante du flux et de la nature des eaux usées reçues.

Il ne s'agit donc pas d'un indicateur environnemental pertinent sur lequel nous pouvons agir, d'autant que le poids de déchets de dégrillage collectés en poubelles roulantes ne fait l'objet que d'une évaluation. Pour autant, nous y sommes attentifs dans le cadre de notre Système de Management Environnemental.

a. Graisses captées des eaux usées sur station d'épuration

Ces graisses sont piégées dans les dégraisseurs. Nous injectons de l'air dans les fosses des dégraisseurs afin de limiter leur volume (phénomène d'auto-digestion).

L'axe d'amélioration mis en œuvre en 2018 consiste à faire digérer les graisses résiduelles par nos propres stations d'épuration plutôt que de les envoyer en centre de traitement de déchets.

Ceci se fait conformément aux permis que nous avons obtenus pour cela et permet :

- de réduire les distances de transport ;
- une digestion biologique des déchets plutôt que leur incinération ou traitement physico-chimique ;
- de limiter le coût de traitement (et donc notre budget d'exploitation → effet positif sur le prix de l'eau).

Cette réorganisation a permis d'économiser plus de 35 000€/an, des déplacements – donc des émissions de CO₂ – et un traitement centre spécialisé



Mornimont // Sables récupérés en conteneur de l'unité de dessablage



Wépion // Dégraisseur

b. Autres déchets



Déchets de dégrillage et tout venant

- Issus du dégrillage des eaux usées et de nos activités en général (fraction non recyclable)
- 340 Tonnes récupérées en 2020 // Tri des conteneurs si possible et incinération



Papiers-cartons

- Issus du déballage des matériels, pièces... et des activités de bureau
- Action prévue en 2019 : examiner la possibilité de recourir à des emballages-navette
- 3 277 kg générés en 2020 // Recyclés



Huiles usagées

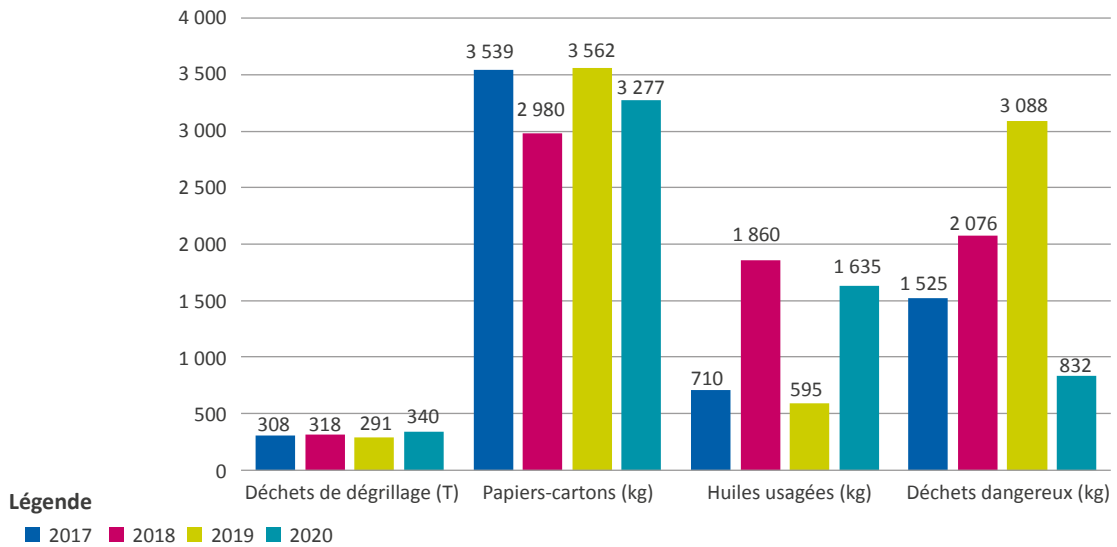
- Issues des vidanges des machines
- Action menée : gestion des huiles examinée et suivie
- 1 635 Kg générés en 2020 // Recyclées



Déchets dangereux

- Issus de l'utilisation des huiles et de divers produits chimiques (chiffons et emballages souillés) et des rejets illicites (absorbants)
- Action menée : achat en grands emballages préférentiellement
- 832 kg générés en 2020 // Traitement physico-chimique ou incinération

AUTRES DÉCHETS ISSUS DE NOTRE ACTIVITÉ

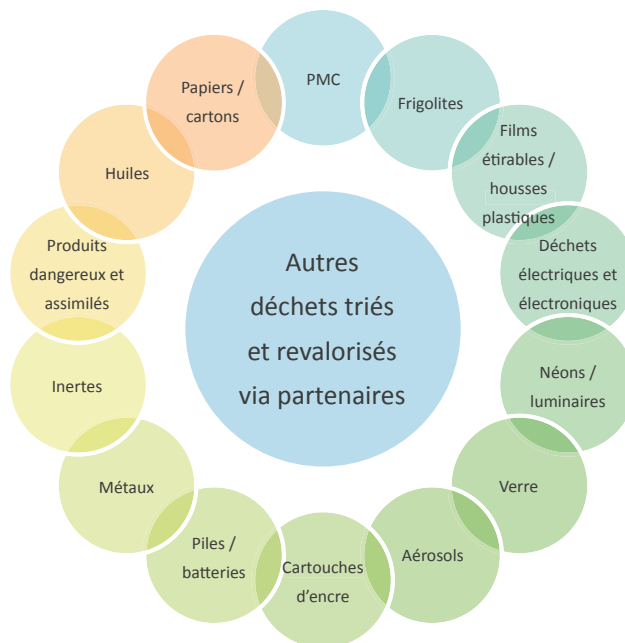


INDICATEUR DE BASE (RÈGLEMENT EMAS) :

AUTRES DÉCHETS ISSUS DE NOTRE ACTIVITÉ (KG/EH)				
	2017	2018	2019	2020
Déchets de dégrillage (T) (A)	308	318	291	340
Papiers-cartons (kg) (A)	3 539	2 980	3 562	3 277
Huiles usagées (kg) (A)	710	1 860	595	1 635
Déchets dangereux (kg) (A)	1 525	2 076	3 088	832
Production totale de déchets autres (kg) (A)	313 774	324 916	298 245	345 872
Charge polluante réelle reçue (EH DBO5) (B)	208 247	212 340	228 673	193 829
Production totale de déchets rapportée à la charge reçue (kg/EH reçu) (R= A/B)	1,5	1,5	1,3	1,8

L'indicateur de base déchets est relativement stable depuis 2017.

Nos efforts portent sur le tri des déchets afin de favoriser leur revalorisation et l'optimisation des filières par rapport au contexte. En 2020, pas moins de 26 fractions de déchets différentes font l'objet d'un tri et d'une collecte sélective (extrait ci-dessous).



6.6 CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES EN 2020

6.6.1 Réactifs de traitement des eaux et des boues // Stations visées par EMAS

Epuration des eaux dans le bassin d'activation	Décantation des boues avant rejet au milieu	Déshydratation des boues	Hygiénisation des boues
<ul style="list-style-type: none"> • Réactif utilisé : chlorure ferrique • But : éliminer le phosphore des eaux (en complément d'une déphosphoration biologique ou totalement par ajout de chlorure ferrique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactifs utilisés : chlorure ferrique ou PAC • But : alourdir les boues pour mieux les capter dans le décanteur secondaire si besoin (précipitation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactifs utilisés : chlorure ferrique ET Polymère (floculant) • But : améliorer la siccité (élimination de l'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactifs utilisés : chaux : lait de chaux ou dolomie • Pourquoi ? Obligation réglementaire avant épandage sur champs • But : pouvoir valoriser les boues sur champs (en agriculture)

a. Chlorure ferrique (FeCl₃ // traitement des eaux et des boues) // Données 2020

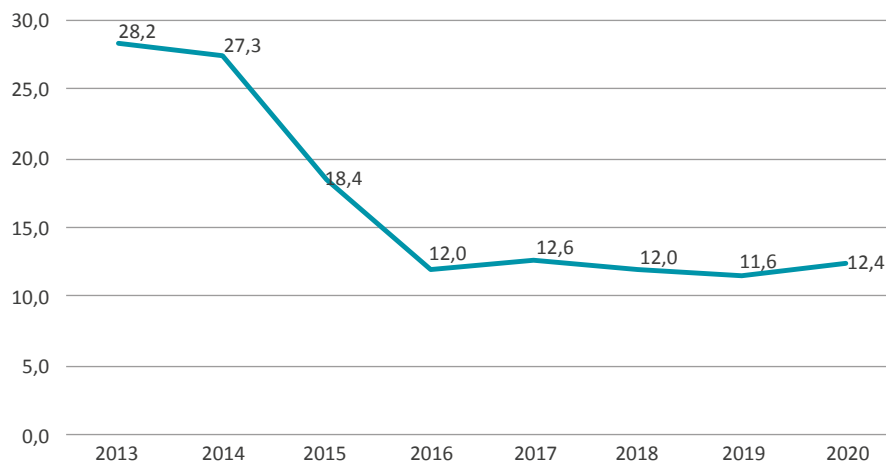
ZONE GÉOGRAPHIQUE D'EXPLOITATION	STATION D'ÉPURATION CONSOMMATRICE DE CHLORURE FERRIQUE	UTILISATION DU CHLORURE FERRIQUE POUR...		
		EPURER LE PHOSPHORE	DÉSHYDRATER LES BOUES	AMÉLIORER LA DÉCANTATION AVANT REJET DES EAUX
Condroz	Ciney	oui	-	-
	Havesin	-	-	oui
Hesbaye-Sambre	Corroy	oui	oui	-
	Floreffe	oui	-	-
	Mornimont	oui	oui	-
	Saint-Martin	-	-	-
Namur	Namur (Lives)	-	oui	-
	Godinne	oui	-	-
	Wépion Profondeville	oui	-	-
Entre-Sambre et Meuse	Bambois (Fosses-la-Ville)	oui	-	oui
	Cerfontaine ¹	oui	-	-
	Florennes (St Aubin)	oui	-	-
	St Gérard (Belle eau)	-	-	oui
Ardennes	Mesnil-St-Blaise	oui	-	oui
	Pondrôme	-	-	oui

¹ Dans le cadre de l'engagement pris avec l'asbl des Lacs de l'Eau d'Heure



Couvin-Mariembourg // Cuve de chlorure ferrique

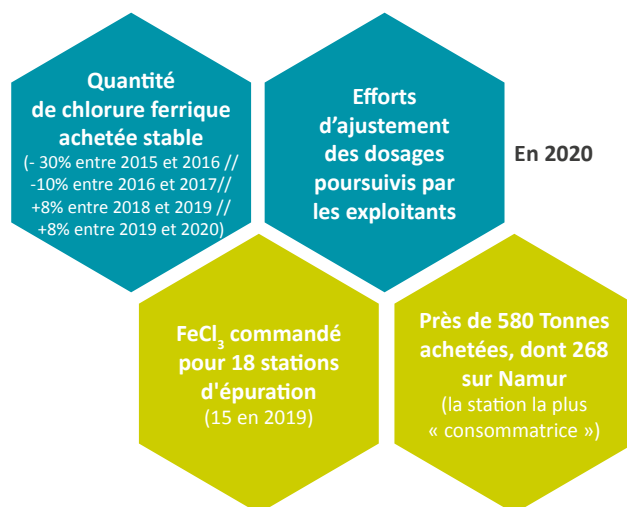
ACHATS DE CHLORURE FERRIQUE : TONNES/MILLIONS DE m³ D'EAUX TRAITÉES



		2017	2018	2019	2020
A	Consommation de FeCl ₃ (Tonnes)	488,0	489,26	529,46	578,91
B	Volumes d'eaux usées traités (Millions de m ³)	38,87	40,72	45,79	46,50
R = A/B	Tonnes de FeCl ₃ /million de m ³ d'eaux traitées	12,6	12	11,6	12,4

Après une baisse significative de -57 % entre 2013 et 2016, qui illustre bien l'incidence positive de nos démarches EMAS (sensibilisation à l'ajustement des injections de chlorure ferrique aux justes besoins), la consommation de chlorure ferrique reste relativement stable et varie en fonction des besoins d'élimination du phosphore contenu dans les eaux à traiter.

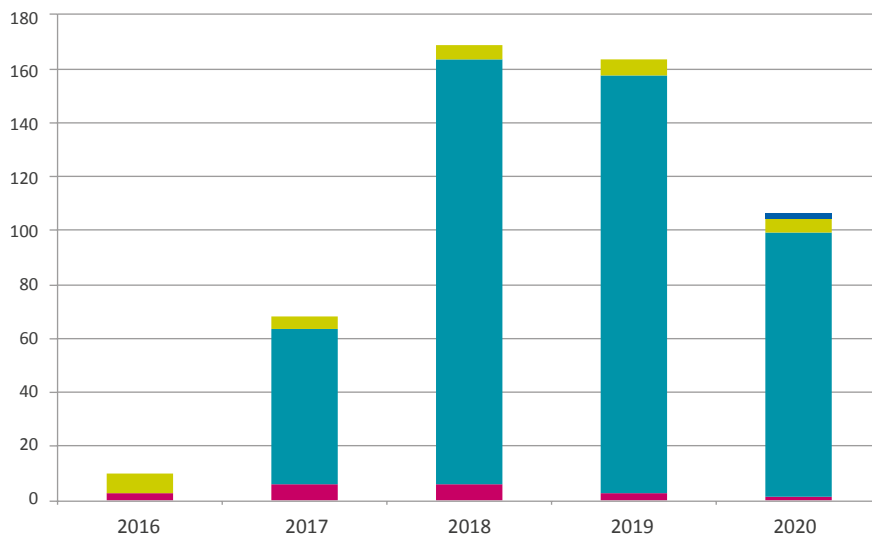
Le chlorure ferrique a été remplacé par du PAC en 2018 sur Namur pour améliorer les performances épuratoires. Il n'est plus utilisé que pour le traitement des boues sur cette station. De même pour la station de Rochefort.



En exploitation, la maîtrise des consommations de chlorure ferrique est basée sur une surveillance et des contrôles hebdomadaires par les exploitants. Toutefois, plus les eaux usées contiennent du phosphore, plus l'injection de chlorure ferrique sera nécessaire pour l'éliminer.

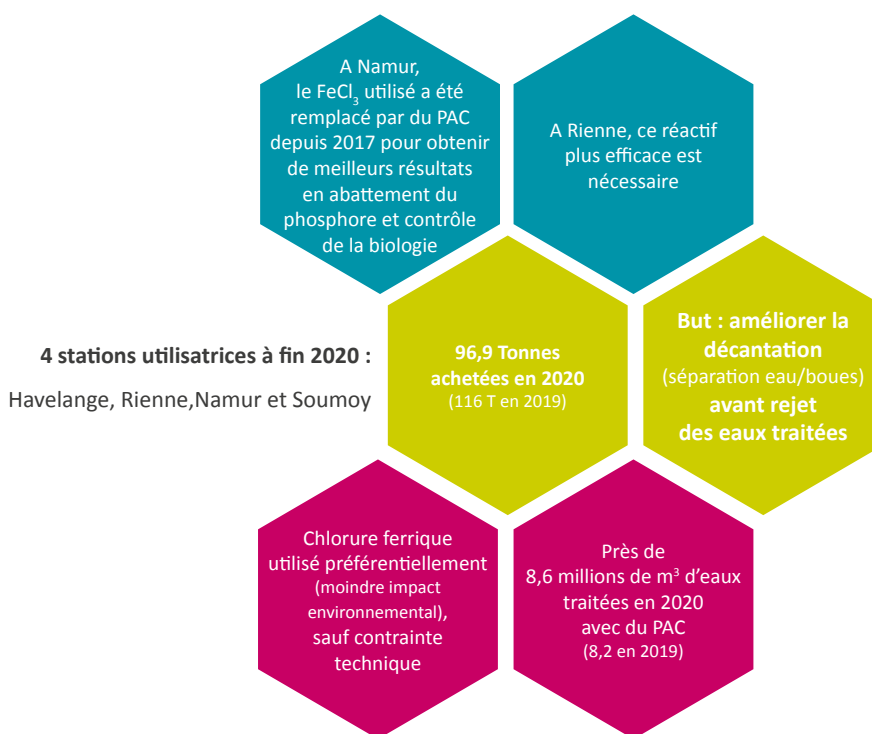
b. Polychlorure d'aluminium (PAC – traitement des eaux) // Données 2020

ACHATS DE PAC (TONNES) // MOYENNE GLISSANTE SUR DEUX ANS



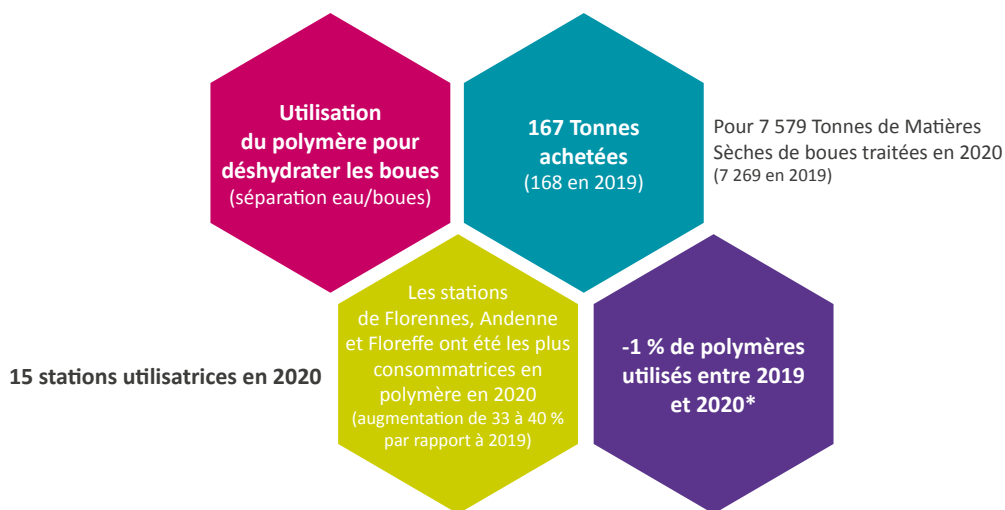
Légende

■ Soumoy ■ Rienne ■ Namur ■ Havelange



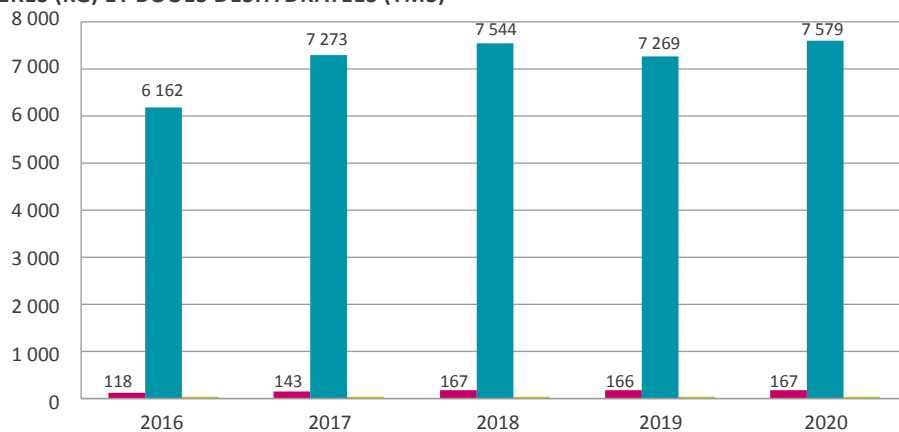
En exploitation, les injections de PAC sont ajustées aux justes besoins grâce à une surveillance et des tests réguliers de décantation.

c. Polymère // flocculant (traitement des boues) // Données 2020



Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration, le dosage de polymère est fonction de la qualité des boues (eaux usées reçues), sans marge de réduction importante.

ACHAT DE POLYMÈRES (KG) ET BOUES DÉSHYDRATÉES (TMS)



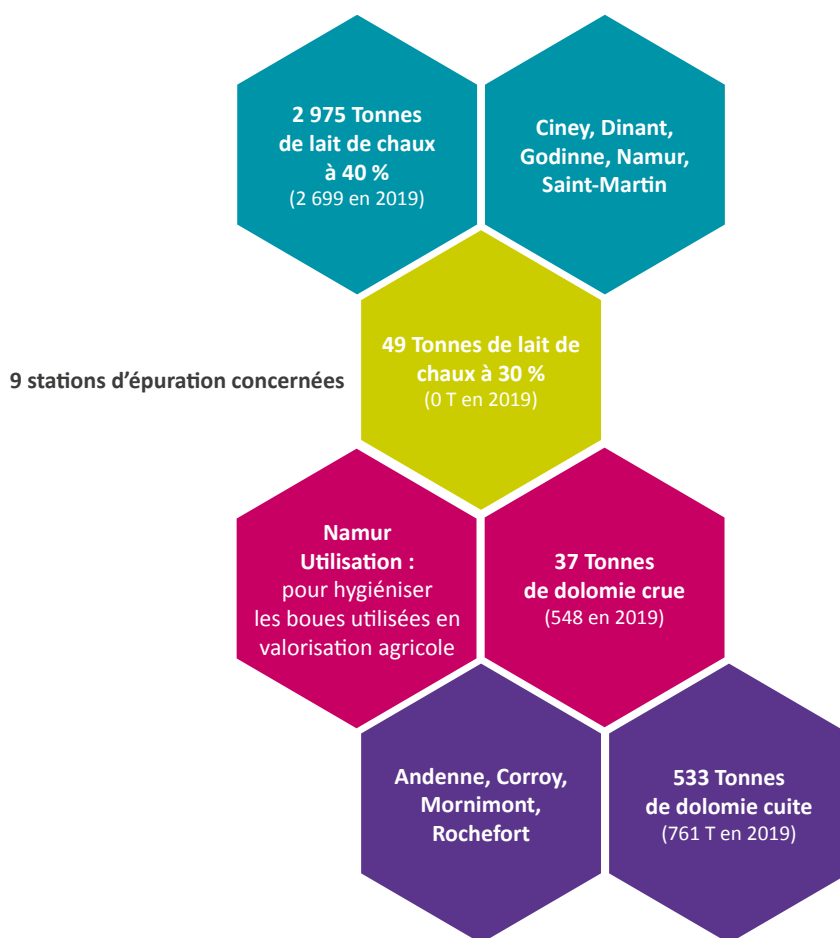
	2016	2017	2018	2019	2020
■ Achat de polymère (Tonnes) - moyenne glissante sur 2 ans	118	143	167	166	167
■ Tonnes de Matières Sèches boues (TMS)	6 162	7 273	7 544	7 269	7 579
■ Kg polymère/TMS	18,65	23,52	21,63	23,18	21,97



Namur // Unité de préparation des polymères

* Données achats - en moyenne glissante Kg de polymère / TMS – voir graphique ci-dessous

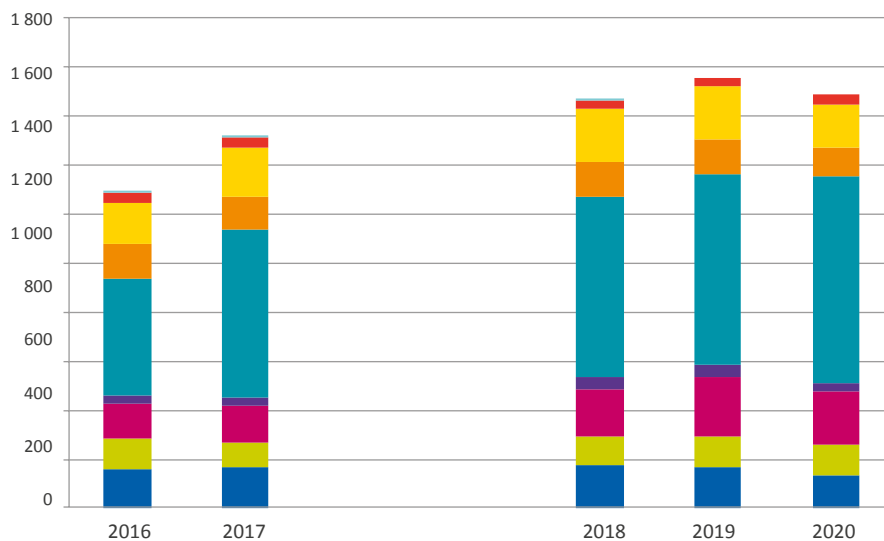
d. Chaux et lait de chaux (traitement des boues) // Données 2020



Depuis 2016, Dinant est une nouvelle station consommatrice de chaux (passée en valorisation agricole). Sur Namur, la dolomie a été remplacée par du lait de chaux depuis 2017. Pour cause de gisement trop faible, les boues de Wépion ne sont plus chaulées (plus de valorisation agricole non plus) depuis 2018.



TONNES DE CHAUX ACHETÉES (ÉQUIVALENT CAO) // MOYENNE GLISSANTE SUR 2 ANS



Légende

- Andenne
- Ciney
- Corroy-le-Château
- Godinne
- Lives-sur-Meuse
- Mornimont
- Rochefort
- St Martin
- Wépion

Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration, les dosages de chaux sont surveillés afin de répondre aux exigences légales pour l'épandage des boues en valorisation agricole. Il existe donc peu de marge de réduction de nos consommations de chaux.

Toutefois, les achats de chaux ont diminué de 25 % entre 2019 et 2020.

	2017	2018	2019	2020
Tonnes de CaO	1 797	1 614	1 969	1 473
Tonnes de Matières Brutes de boues valorisées en agriculture (TMB)	20 868	21 435	24 167	22 242
Tonnes CaO/TMB	10 %	7 %	7 %	7 %

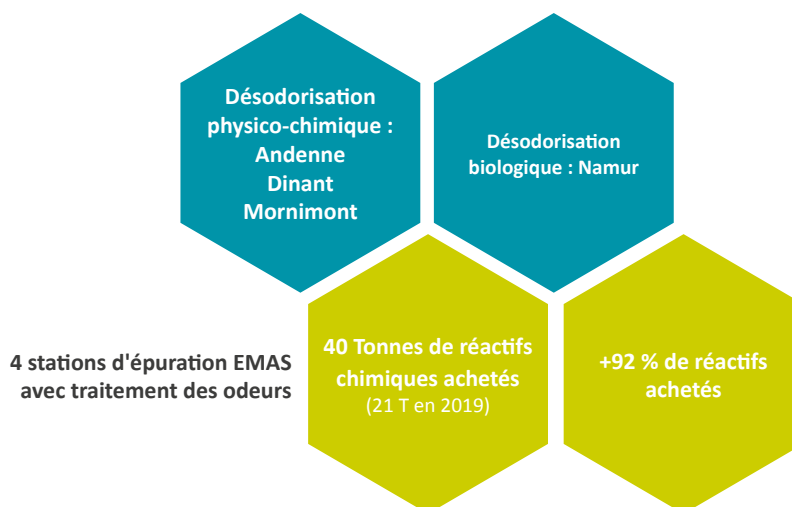
Le taux de CaO par Tonnes de Matières Sèches est de 26 % en 2020, soit une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente.



Corroy // Nouvelle installation de chaulage des boues (2017)

6.6.2 Autres matières premières nécessaires à l'activité d'épuration // stations visées par EMAS

a. Réactifs de désodorisation // Données 2020

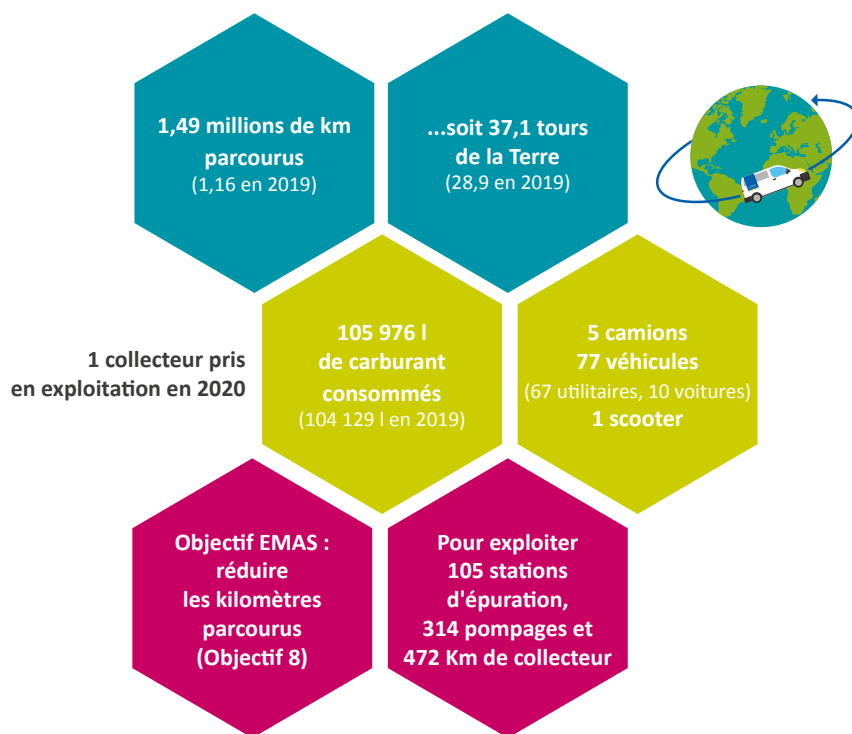


13,4 Tonnes de réactifs en plus ont été consommés entre 2019 et 2020.

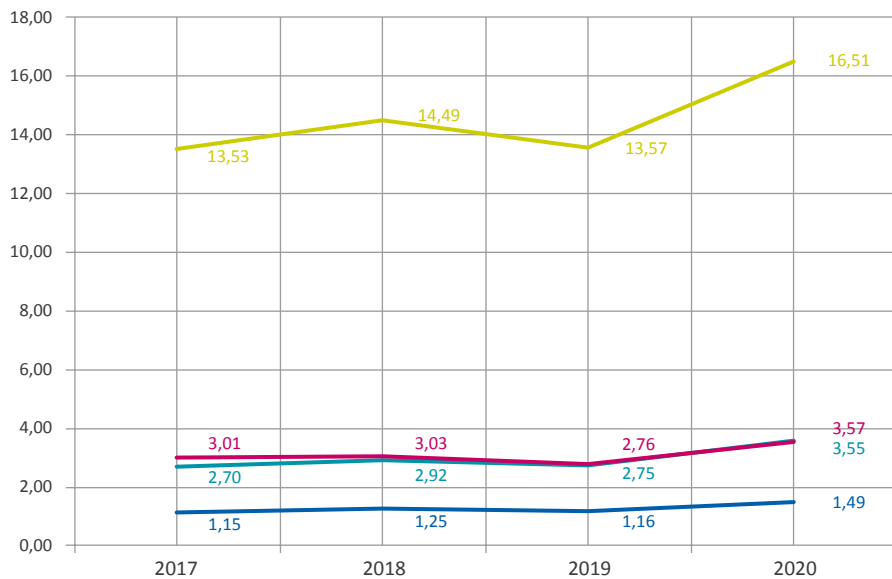


Andenne // Désodorisation physico-chimique

b. Carburant et kilomètres parcourus // Données 2020, tous ouvrages confondus



OBJECTIF RÉDUCTION DES KILOMÈTRES PARCOURUS



Légende

- Millions de km parcourus
- Km/EH nominal exploité
- Milliers de km/agent (ETP)
- Milliers de km/ouvrage exploité (stations, pompages, bassins d'orage)

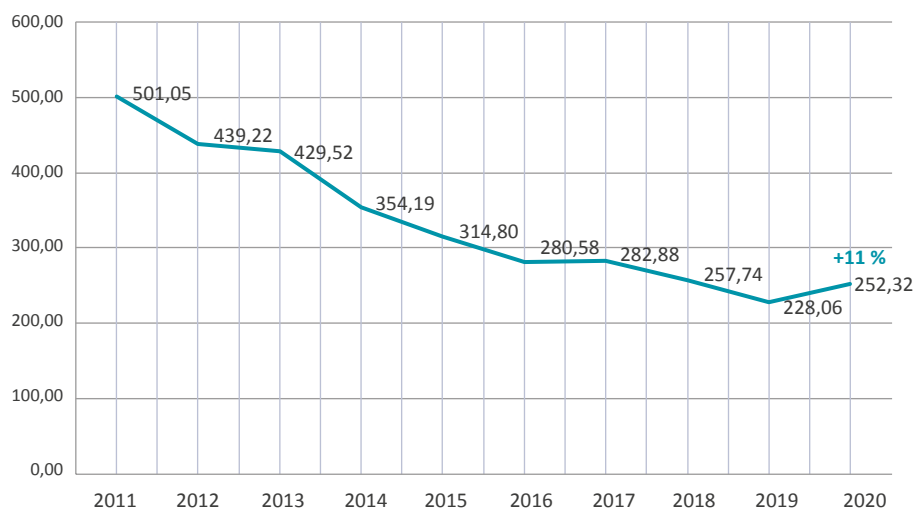
		2017	2018	2019	2020
A	Nombre de km parcourus	1 154 138,00	1 250 413,00	1 160 589,00	1 488 901,00
B	Nombre d'EH nominal exploité	427 867	428 007	422 703	416 767
R = A/B	Km/EH nominal	2,70	2,92	2,75	3,57

		2017	2018	2019	2020
A	Milliers de km parcourus	1 154	1 250	1 161	1 489
B	Nombre d'ouvrages exploités	383	412	420	420
R = A/B	Km/ouvrages exploités	3,01	3,03	2,76	3,55

		2017	2018	2019	2020
A	Milliers de km parcourus	1 154	1 250	1 161	1 489
B	Nombre d'agents ETP	85,3	86,3	85,5	90,2
R = A/B	Km/nombre d'agents ETP	13,5	14,5	13,6	16,5

On constate que les 4 indicateurs du graphique sont en augmentation en 2020. L'objectif 8 de réduire le nombre de kilomètres parcourus n'a donc pas été atteint en 2020. Cela s'explique par le fait que, pour respecter les consignes de sécurité pendant la crise sanitaire du Covid 19, le covoiturage a été interdit.

LITRE DE CARBURANT // NOMBRE D'OUVRAGES EXPLOITÉS (STATIONS, POMPAGES, BASSINS D'ORAGE)



La consommation de carburant est en augmentation sensible en 2020 malgré les actions déjà mises en place pour atteindre l'objectif 8, à savoir :

- Rationalisation des déplacements
- Réorganisation des tournées d'exploitation
- Contrôles à distance en remplacement d'un passage sur site
- Achat de véhicules électriques depuis 2011
-



Mornimont // Véhicules et fauchage tardif

c. Consommations d'eau // Données 2020



En exploitation, le relevé périodique des compteurs d'eau permet de surveiller l'absence de fuite. Les consommations d'eau de ville restent un impact environnemental négligeable vu que l'eau traitée est prioritairement utilisée pour les besoins de notre activité.



Lives // Forage d'un puits dans le verger



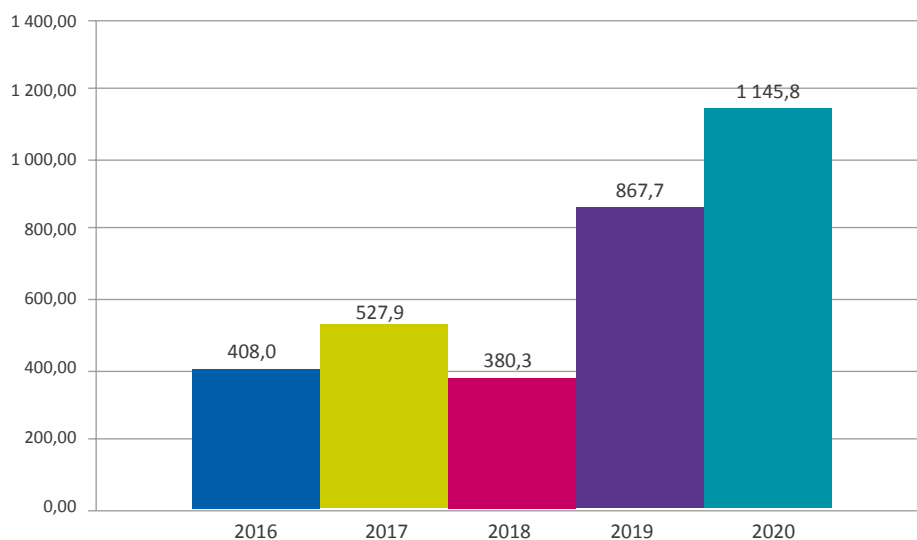
Namur // Puit de captage d'eau de nappe

¹ Base facturation, moyenne glissante sur 2 ans – Prix de l'eau moyen corrigé en 2018 en prenant les chiffres publiés par Aquawal – Relevé par les exploitants mis en place en 2016 (6 136 m³) à fiabiliser pour assurer une corrélation exploitable avec les données de facturation.

² Source : http://www.ieg.be/eau_question.htm - 37,5 m³/an/personne et 2,35 personnes par foyer – Conversion du total eau de ville + eau de puits consommée pour le fonctionnement des stations d'épuration exploitées en EMAS

³ Source : relevé des exploitants.

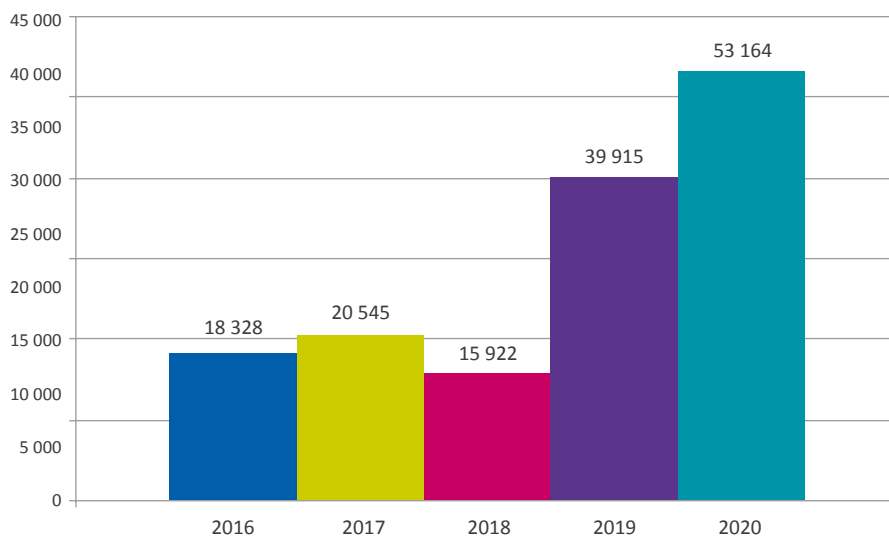
CONSOMMATION D'EAU DE VILLE ET PUIXS RAPPORTÉE À LA QUANTITÉ D'EAUX USÉES TRAITÉES (m³ EAU DE VILLE/MILLIONS m³ EAUX USÉES TRAITÉES)



Légende

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020

CONSOMMATION D'EAU DE VILLE ET DE PUIXS (m³)

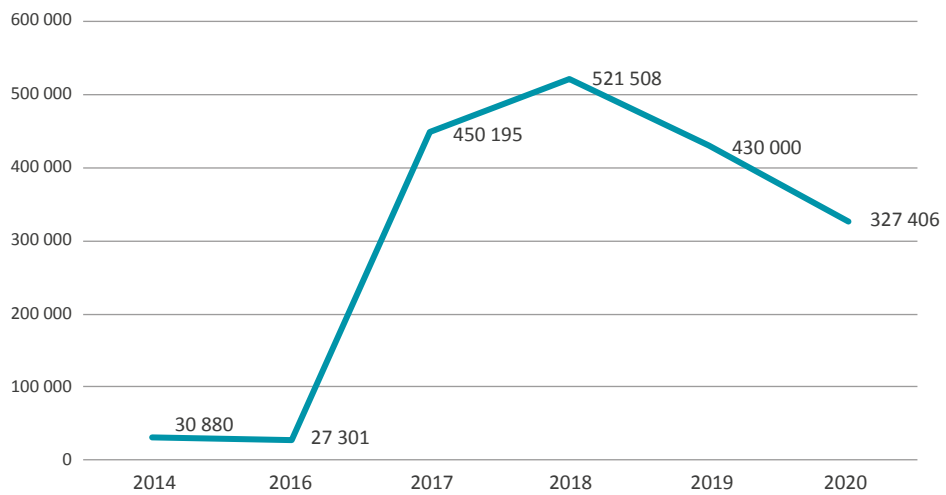


Légende

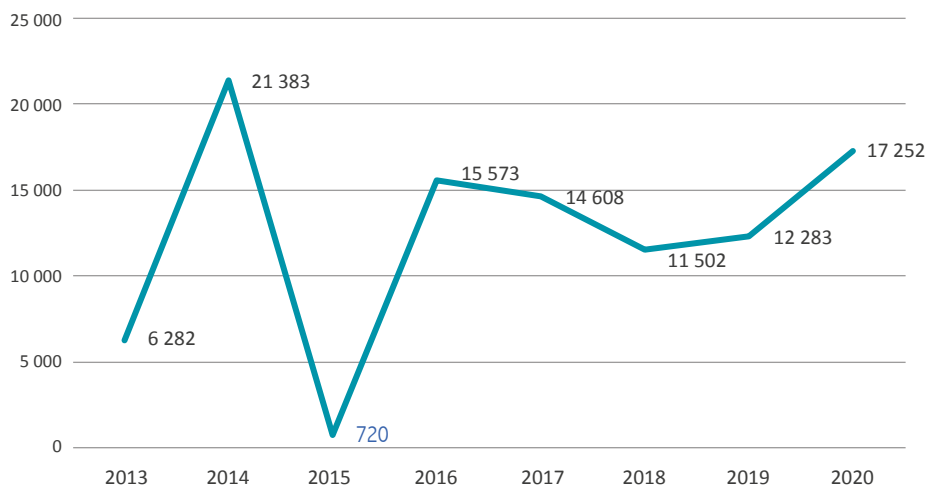
■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020

La consommation d'eau de ville a augmenté de 40 % par rapport à l'an dernier, la consommation d'eau de service a diminué de 24 % et la consommation d'eau de puits qui a plus que doublé a augmenté de 37 %.

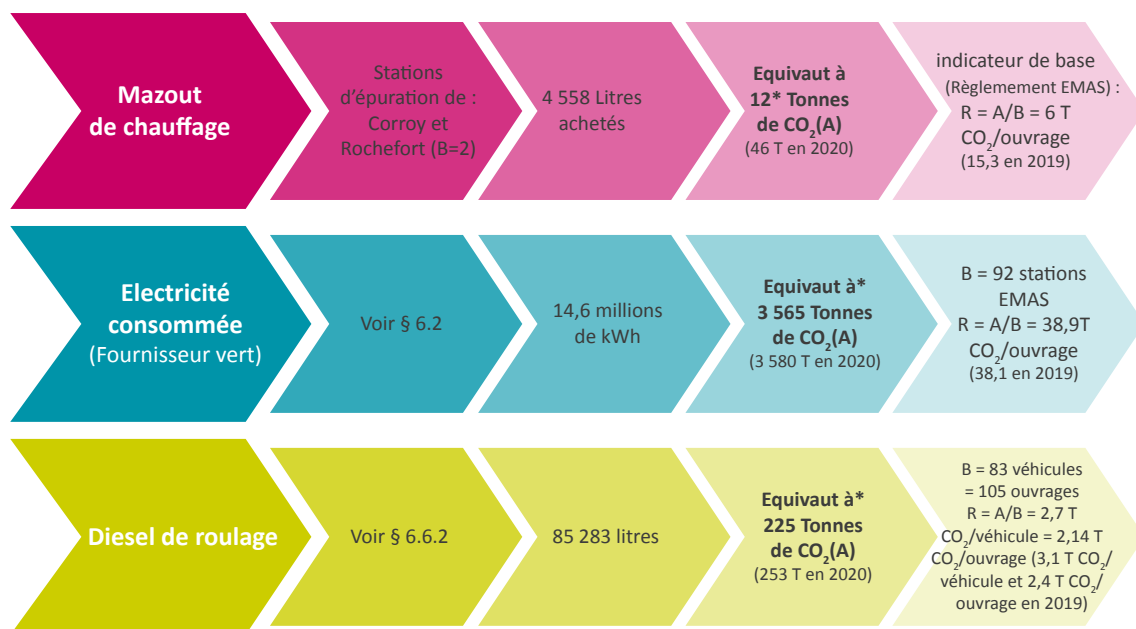
CONSOMMATION D'EAU DE SERVICE (M³)



M³ D'EAU DE VILLE CONSOMMÉS



6.6.3 Emissions dans l'air // Données 2020



TOTAL 2020 : près de **3 802 Tonnes équivalent CO₂** émises

(3 879 T en 2019 – Consommation d'électricité étant également la plus importante source d'émission).

Cet indicateur de base requis par le Règlement EMAS est peu pertinent pour l'activité d'exploitation étant donné que les émissions sont principalement liées aux consommations d'électricité (pilotées via notre indicateur de base) et à la dégradation de la pollution contenue dans les eaux par les bactéries (non mesurée mais non maîtrisable).

*<http://www.ecoconso.be/fr/Qu-est-ce-que-une-tonne-de-CO2> (1 l de mazout : 2,64 kg de CO₂) (10 kWh : 2,3 kg de CO₂)

6.7 BIODIVERSITÉ // DONNÉES ET RÉSULTATS EN 2020

Chaque station dispose d'un espace naturel qui couvre entre 25 à 75% de la superficie totale des sites qui est de 505.160 m² pour les stations enregistrées EMAS. La superficie couverte par les espaces naturels est donc comprise entre 126 290 et 378 870 m².

Seules 3 stations d'épuration ne disposent pas d'espaces enherbés : Petite Chapelle, Fosses-la-Ville (Bambois) et Bioul Mossiat.

L'indicateur de surface construite n'étant pas le plus pertinent dans notre cas (surface des stations dépendante de la charge à traiter et du contexte local), nous pilotons le nombre de sites sur lesquels sont menées des actions favorables à la biodiversité :

ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ	NOMBRE DE STATIONS CONCERNÉES	PART DES STATIONS VISÉES PAR EMAS SUR LAQUELLE SONT APPLIQUÉES LES ACTIONS
Présence de haies (5 897 m)	56	61 %
Présence de nichoirs/nids (128)	63	68 %
Présence de fruitiers (223)	30	33 %



Mariembourg // Zone humide



Mariembourg // Zone humide



Dinant // Zone de fauchage tardif



Lives // Culture de framboisiers



Siège social de Naninne // Faucon crécerelle 15 jours après, c'est l'envol



Florefe // Nichoirs à hirondelles



Mariembourg // Zone humide

Exemples d'actions menées en 2020



Naissance de 6 faucons crécerelle au Siège social de Naninne



Naissance de 6 faucons crécerelle au Siège social de Naninne



Saint-Martin // Station d'épuration

ANNEXES



COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION A BOUES ACTIVÉES							
ANDENNE	Andenne	20 000	4/PU3/2005/2	27/10/2025	oui	Chaussée Moncheur 109	5300
ANDENNE	Bonneville	500	N/4/CP/ENV.94.203/BR2789	1/06/2025	oui	Rue Chaudin	5300
ANDENNE	Coutisse (Peu d'eau)	1 000	D3100/92003/EC1/2002.14/DS/A/JLL97	21/08/2023	oui	Chaussée de Ciney	5300
ANDENNE	Petit Warêt (Landenne)	420	D3100/92003/RGPED/2005/5/OD-PU 4/PU3/2005/2	27/10/2025	oui	Rue A. Seressia (cité snt)	5300
ANDENNE	Vezin (Ville-en-Warêt)	600	D3100/92003/EC1/2002.13/CG/DE/JLL	4/03/2024	oui	Rue de Marche les Dames	5300
ANHEE	Denée	2 570	-1.777.51/595/19/FW	19/08/2039	oui	Rue de Soye	5537
ANHEE	Warmant	777	D3000/91005/RGPER/2013/1/PMO/sel-PU	30/08/2032	oui	Rue de la Mollignée	5537
ANHEE	Bioul	2 790	D3000/91005/RGPER/2019/1/EDE/alp-PE	19/08/2039	oui	Rue d'Arbre	5537
ANHEE	Bioul (Mossiat)	250	N/2/3/CP/ENV.02.82/BR1053	14/11/2022	oui	Rue de Mossiat	5537
BEURAING	Pondrôme	900	F0113/91013/UCP3/2010/7/161156	7/09/2030	oui	Quartier des Trois Chênes 24	5574
BIEVRE	Bièvre	1 665	PE 02/2020	27/07/2040	oui	Rue des Rives	5555
BIEVRE	Graide	500	PE 03/2016	30/05/2036	oui	Chemin Vicinal	5555
CERFONTAINE	Cerfontaine	4 500	60119	30/04/2039	oui	Rue du Fouery	5630
CERFONTAINE	Daussois	450	02.04.18	24/09/2038	oui	Rue du Tilleul 11	5630
CERFONTAINE	Senzeille Villers-Deux-Eglises	1 000	01.06.17	16/10/2037	oui	Rue Houpière	5630
CERFONTAINE	Soumoy	900	09.02.20	28/09/2040	oui	Chemin du Moulin	5630
CINEY	Braibant	750	Pu/C12/2003/14	3/02/2024	oui	Rue des Jésuites	5590
CINEY	Chevetogne (domaine provincial)	2 200	D3100/91030/RGPED/2006/14/OD-PE	3/10/2026	non	Domaine Provincial	5590
CINEY	Ciney (Haljoux)	16 000	N/4/CP/ENV.94.229/BR2034	6/10/2024	oui	Chemin d'Hemptinne 38	5590
CINEY	Haversin (cité snt)	250	D3100/91030/EC1/2002.10/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Route de Pessoux	5590
CINEY	Sovet	1 000	D3100/91030/EC1/2002.12/DS/DE/JLL115	21/08/2023	oui	Rue de Ciney	5590
COUVIN	Couvin Mariembourg	12 000	Collège Echevinal du 07/07/2004	22/06/2024	oui	Route de Givet	5660
COUVIN	Petite Chapelle	500	D3100/93014/RGPED/2006/3/UF-PU & 4/PU3/2006/25	7/11/2022	oui	Rue du Bois 5	5660
DINANT	Boisseilles (Foy notre dame)	300				Chemin des Pélerins	5550

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPACITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION A BOUES ACTIVÉES							
DINANT	Dinant	13 500	D3100/91034/RGPED/2009/8/OD/dv-PU & 4/PU3/2009/121-122-123	22/10/2029	non	Chaussée d'ivoir	5500
DINANT	Lisogne	250	2015/055/PE	27/03/2035	oui	Rue du Moulin	5500
DINANT	Sorinnes-Lez-Dinant	200	D3100/91034/RGPED/2007/10/OD-PU & 4/PU3/2007/149	18/10/2027	oui	Zoning Industriel	5500
EGHEZEE	Eghezée	5 175	D3100/92035/RGPED/2011/13/OD/mcc-PU & 4/PU3/2011/171	18/01/2032	oui	Rue de Nozille	5310
FERNELMONT	Bierwart	600	N/2/3/D3100/92138/EC1/2002.7/DS/DE/CP/BR268	27/03/2023	oui	Rue de Hannut	5380
FERNELMONT	Pontillas (cité snt)	100	N/2/3/D3100/92138/EC1/2002.8/DS/DE/CP/BR269	2/03/2023	oui	Rue de la Rivière (cité snt)	5380
FERNELMONT	Pontillas (hameau de Gochenée)	800	D3100/92138/RGEPD/2015/8/OD/bd-PU PU/INASEP-03-15 4/PU3/2015/159	8/02/2036		Rue de Bierwart	5380
FERNELMONT	Noville-les-Bois (parc industriel)	500	ENVIRO/Classe2/INASEP-01-17 & D3100/92138/RG-PED/2017/4/OD/SL-PE & 39205	6/03/2037	oui	Rue des Combattants 77	5380
FLOREFFE	Floreffe	23 000	D3100/92045/RGPED/2007/4/OD-PU & 4/PU3/2007/138	2/08/2027	oui	Rue de la Lache, 1	5150
FLORENNES	Florennes (Chaumont)	300	N/2/3/CP/ENV.02.140/BR1052	14/11/2022	oui	Rue de l'Abbé Dessomme	5620
FLORENNES	Florennes (Saint-Aubin)	8500	04/Esu/DA-93022/98000	23/03/2024	non	Rue d'Yves-Gomezée	5620
FLORENNES	Morialmé (Les Bruyères)	250	D3100/93022/EC1/2002.4/ETH/JLL	18/03/2024	oui	Rue de la Gare d'Oret	5621
FOSSES LA VILLE	Fosses-la-ville (Bambois)	1 400	N/4/CP/ENV.90.11/MCD	22/08/2021	oui	Rue du Grand Etang	5070
FOSSES LA VILLE	Fosses-la-ville	4 200	D3100/92048/RGPED/2012/3/OD/dr-PU & PEU 03/2012 & 4/PU3/2012/48	1/06/2032	oui	Rue Chapelle de la Paix 45	5070
GEMBLOUX	Corroy-le-Château	22 000	D3100/92142/RGPED/2008/8/OD-PU & 2008/1026 & 4/PU3/2008/68	30/03/2025	oui	Rue de Chenemont	5032
GEMBLOUX	Les Isnes (Crealys)	1 000	AB/FC/ENV/PE/144/2017 & 39504 & D3100/92140-RG-PED/2017/7/OD/sl-PE	21/01/2038	oui	Route de Saussin	5032
GESVES	Gesves	100	N/2/3/CP/ENV.02/80/BR1001	7/11/2022	oui	Rue des Carrières	5340
HAMOIS	Natoye	1 800	19/PE/01 & 40436 & D3100/91059/RGPED/2019/1/OD/bm-PE	15/04/2039	oui	Chaussée de Namur	5360
HASTIERE	Agimont (Gros Sabot)	1 300	D3100/91142/EC1/2002.2/DS/DE/JLL	6/11/2023	oui	Route de Philippeville	5544
HASTIERE	Heer-Agimont	3 000	D3100/91142/RGPED/2015/1/OD/bd-PE	4/05/2035	oui	Rue du Pont	5543
HASTIERE	Hastière	2 400	D3000/91142/RGPER/2016/1/LBO/dan-PU	1/03/2037	oui	Rue du Centenaire (embou-choure de l'Hermeton)	5540
HAVELANGE	Miécret	1 200	N/4/DP/ENV.94.115/NM357	18/05/2025	oui	Route du Moulin	5370

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION A BOUES ACTIVÉES							
HOUYET	Celles (Gendron)	250	D3100/91072/RGPED/2012/2/OD/mcc-PU & PUN/CL2/01-2012 & 4/PU3/2012/91	7/01/2033	oui	Chemin de Gozin	5561
HOUYET	Houyet	1 500	D3100/91072/RGPED/2008/3/OD-PU & 4/PU3/2008/142	8/10/2028	oui	Rue Saint Roch	5560
HOUYET	Mesnil-saint-Blaise	900	D3100/91072/EC1/2002.3/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Chemin des Lavandières	5560
HOUYET	Wanlin	1 200	P.ENV/CL2/02-2017	18/09/2037	oui	Rue de Gilbock	5563
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	Mornimont	45 000	D3100/92140/RGPED/2009/3/OD-PU & 4/PU3/2009/30-31	18/04/2028	non	Lieu-dit "Terre aux huit Bonniers" rue de la Mouchelotte, 5	5190
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	Saint Martin	10 000	D3100/92140/RGPED/2009/7/OD/DR-PU & 74/2009 & 4/PU3/2009/158	23/12/2029	oui	Rue de Villeret 7	5190
LA BRUYERE	Rhisnes	3 500	P.E.-R03/4	10/07/2023	oui	Rue de la Falize, 18	5080
METTET	Mettet (Devant-les-Bois)	500	N/2/3/JLL/ENV.02.163/BR1164	19/12/2022	oui	Tienne des Brûlés	5640
METTET	Mettet (Scry)	4 000	2016/03	19/07/2036	oui	Rue des Bosseuses	5640
NAMUR	Bricniot	1 000	D3100/92094/RGPED/2011/45/EVR/dm-PU & 4/PU3/REC2/2011/170	21/07/2032	oui	Route de Gembloux	5002
NAMUR	Gelbressée	1 800	516(PE) & 40877	19/09/2039	oui	Rue N-D du Vivier	5024
NAMUR	Namur (Lives Brumagne)	93 100	D3000/92094/RGPED/2006/1/PMO-PU	4/05/2026	non	Chaussée de Liège1103	5101
NAMUR	Naninne-les-fonds	1 000	D3100/92094/RGPED/2011/44/IM/dm-PU & 4/pu3/2011/169	27/01/2032	oui	Rue du Pré-au-Loup	5100
NAMUR	Wépion Profondeville	13 450	D3100/92094/RGPED/2006/5/UF-PU & 4/PU3/REC2/2006/22	1/07/2026	oui	Chaussée de Dinant	5100
OHEY	Ohey (Hailott)	1 800	40814	6/08/2039	oui	Ruelle des Fourches	5350
ONHAYE	Onhaye	1 100	N/2/3/CP/ENV.02/113/BR1004	7/11/2022	oui	Rue Galliapont	5520
PHILIPPEVILLE	Surice	800	N/4/SM/ENV.92.14/BR782	19/08/2023	oui	Chemin de Souleme	5600
ROCHEFORT	Han-sur-lesse	3 600	1B/2019.2939/CBE/ng	13/05/2039	oui	Rue du Plan d'Eau	5580
ROCHEFORT	Havrenne	500	N/4/DP/ENV.94.128/BR2405A	16/02/2025	oui	Rue de Humain	5580
ROCHEFORT	Mont-Gauthier	500	N/4/DP/ENV.94.136/BR2787	1/06/2025	oui	Route de Givet	5580
ROCHEFORT	Rochefort	21 330	1B/2020.1155/SJ	30/01/2040	non	Avenue de Montrival, 77	5580
ROCHEFORT	Villers-sur-Lesse	500	1B/2018.3664/CBE/ng	19/07/2038	oui	Rue de Jambjoule	5580
SAMBREVILLE	Velaine	100	N/2/3/JLL/ENV.02.165/BR1180	12/01/2023	oui	Rue de la Duvette (cité snt)	5060

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPA-CITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
STATIONS D'ÉPURATION A BOUES ACTIVÉES							
SOMME-LEUZE	Noieux	1 350	D3100/91120/RGPED/2006/6/OD-PU & 4/PU3/2006/86	17/07/2026	oui	Rue de la Ferme	5377
VIROINVAL	Oignies-en-Thiérache	1 260	LB/2019//235	20/06/2039	oui	Rue Roger Delizée	5670
VRESSE SUR SEMOIS	Alle-sur-Semois	1 000	D3100/91143/RGPED/2008/1/OD-PU9051 & 4/PU3/2008/32	18/03/2028	oui	Rue Léon Henrard	5550
VRESSE SUR SEMOIS	Vresse-sur-Semois	400	D3100/91143/RGPED/2005/16/IM-PU & 4/PU3/2005/170 bis	23/03/2026	oui	Rue Albert Raty	5550
WALCOURT	Somzée-Laneffe	3 500	PE.002/HA2016	23/05/2036	oui	Pont du Diable	5651
YVOIR	Godinne	9 800	D3100/91141/RGPEH/2007/6/OD-PU & 4/PU3/2007/185	13/02/2028	oui	Chaussée d'Yvoir	5530
STATIONS D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES AVEC LAGUNE DE FINITION							
COUVIN	Cul-des-Sarts	1 200	N/2/3/JLL/ENV.02.138/BR1163	19/12/2022	oui	Rue Saint Nicolas	5660
ASSESE	Sart-Bernard	1 500	D3100/92006/EC1/2002.4/DS/DE	26/06/2023	oui	Rue du Tronquoy	5330
FERNELMONT	Hingeon	1 200	N/4/CP/ENV.92.217/JD.537	24/02/2024	oui	Rue Trieux Bechet	5380
METTET	St-Gérard (Belle-Eau)	350	N/4/DP/ENV.91.5/MCD	27/06/2021	oui	Rue Favauge	5640
PHILIPPEVILLE	Omezée	140	PE 05/2020	17/08/2040	oui	Rue d'Omezée	5600
ROCHEFORT	Wavreille	850	N/2/3/CP/ENV.02/117/BR1006	7/11/2022	oui	Rue du Repos	5580
VIROINVAL	Olloy-sur-Viroin	2 100	N/2/3/DP/ENV.98.160/CH/BR345	8/07/2019	oui	Rue de la Bossette	5670
VRESSE SUR SEMOIS	Membre-sur-Semois	1 200	D3100/91143/EC1/2002.3/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Rue d'En Bas	5550
FILTRE PLANTE							
VRESSE SUR SEMOIS	Laforêt	300	D3100/91143/RGPED/2005/8/IM-PU & 4/PU3/2005/170	23/02/2026	oui	Rue du pont de Claires	5550
LAGUNAGES AÉRÉS							
BEAURAING	Beauraing (Gozin)	3 600	4874 & D3000/91013/RGPER/2019/1/PID/alp-PE	29/04/2039	non	Rue du Village	5573
GESVES	Sorée	500	N/2/3/CP/ENV.02/136/BR1000	7/11/2022	oui	Rue de la Foret	5340
LA BRUYERE	Saint-Denis	450	PE-SD1907	13/12/2039	oui	Rue de la Laustaille	5081
ONHAYE	Falaën	700	N/2/3/CP/ENV.02/115/BR1003	7/11/2022	oui	Rue du Château Ferme	5522
SOMME-LEUZE	Bonsin	350	39126 & D3100/91120/RGPED/2017/4/OD/bd-PE	10/07/2037	oui	Rue d'Occquier	5377
LAGUNES À MACROPHYTES							
ANDENNE	Coutisse (Froidébase)	150	N/4/CP/ENV.94.202/BR2788	1/06/2025	oui	Rue Froidebase	5300
DOISCHE	Doische	650	N/2/3/CP/ENV.02/94/BR1005	7/11/2022	oui	Rue du Bois du Fir	5630

COMMUNES	STATION D'ÉPURATION DE	CAPACITÉ EH	RÉFÉRENCE DU PERMIS	DATE LIMITE VALIDITÉ PERMIS	CONFORMITÉ AU PERMIS	RUE	CODE POSTAL
LAGUNES À MICROPHYTES							
FERNELMONT	Franc-Warêt	250	N/2/3/CP/ENV.02.96/BR181	20/02/2023	oui	Rue de Franc Warêt	5380
PHILIPPEVILLE	Franchimont	300	PE07/2014 & D3100/93056/RGPEP/2014/8/OD/dr-PE	3/03/2035	oui	Rue de la Chinelle	5600
LITS BACTÉRIENS							
HAVELANGE	Havelange	1 800	PE-n-01/2019 & 40422 & D3100/91064/RGPEP/2091/1/DVA/bm-PE	24/04/2039	oui	Rue Labory	5370
PHILIPPEVILLE	Philippeville	2 700	PE/02/2019	7/05/2039	oui	Avenue de Saulieu, 37	5600
WALCOURT	Walcourt	4 666	D3100/93088/RGPEP/2012/7/PB/dm-PU & 4/PU3/2012/137	10/12/2032	oui	Rue des Barrages	5650
BIODISQUES							
CINEY	Achène	500	PU/119/2018	7/07/2038	oui	Rue du Polissou 99	5590
BEAURAING	Winenne	2 770	40623	16/05/2039	oui	Rue Volontaires de Guerre	5570
EGHEZEE	Leuze	1 400	D3100/92035/RGPEP/2014/3/OD/chp-PU & P.UN.n°II 84-01/14 & 4/PU3/2014/51	30/04/2034	oui	Rue de Winne	5310
GEDINNE	Gedinne	3 240	40589 & D3100/91054/RGPEP/2019/4/FG/bd-PE & CI105/2019	30/04/2039	oui	Rue Pommier Mathy	5575
GEDINNE	Rienne	950	N/2/3/CP/ENV.02/100/BR1007	7/11/2022	oui	Rue de la Cour	5575
HOUYET	Hulsonniaux	300	D3100/91072/RGPEP/2005/10/UF-PU & 4/PU3/2005/149-150	30/08/2025	oui	Rue de la Ferme	5377
HOUYET	Celles	444	D3100/91072/RGPEH/2012/2/OD/mcc-PU & P.UN/CL2/01-2012 & 4/PU3/2012/91	7/01/2033	oui	Rue de Vêves	5561
METTET	Mettet (Somtet)	2 000	D3100/92087/EC1/2002.10/CG/DE/JLL	20/11/2023	oui	Rue de Somtet	5640
ROCHFORT	Belvaux	300	D3100/91114/RGPEP/2009/9/OD/bd-PU & 4/PU3/2009/154	7/01/2030	oui	Rue du Gouffre	5580
VENCIMONT	Vencimont	1 400	D3100/91054/EC1/2002.11/CG/DE/JLL	9/10/2023	oui	Rue Grande	5575
WALCOURT	Gourdinne	100	PE.001/HA2016	23/05/2036	oui	Rue de Chastre	5651

Légende :

hors scope EMAS

En gras italique : nouvelle station EMAS/ISO14001 en 2020

Annexe 2 // Indicateurs de base // Résultats 2018-2020

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN			KWH/M ³ /AN			KWH/EH/AN			KWH/TMS/AN			KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/AN		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Achène (parc industriel) - S010	500	15 588,47	15 664,53	11 617,83				3 455,41	767,06	1 636,31	17 320,52	1 636,31	162,38	162,38	35,36	
Agimont (Gros Sabot) - S008	1 300	41 619,50	2 036,61	29 262,06	0,54	0,03	0,40	108,63	9,91	25,10	4 655,43	396,23	6 070,97	5,21	0,47	
Alle-sur-Semois - S109	1 000	48 597,06	46 545,29	45 976,84	0,24	0,19	0,21	136,62	148,31	77,75	5 833,98	8 108,94	8 910,24	7,33	8,54	
Andenne - S094	20 000	1 100 242,71	998 638,45	1 011 794,59	0,54	0,65	0,52	50,47	63,64	69,04	1 888,05	2 002,56	1 638,64	2,31	2,99	
Beauraing (Gozin) - S046	3 600	96 249,80	84 262,22	84 264,58	0,10	0,09	0,08	43,35	40,23	44,69	108,66			2,74	2,52	
Belvaux - S114	300	13 292,10	13 229,58	13 795,45	0,40	0,32	0,37	191,23	285,35	248,29			9 715,10	10,61	16,68	
Bierwart - S029	600	22 568,16	18 960,07	23 244,40	0,54	0,29	0,37	212,97	225,42	204,91	9 249,24	4 095,05	4 344,75	10,51	12,30	
Bièvre - S019	1 665	36 533,32	37 188,67	38 271,95	0,17	0,15	0,13	164,84	156,52	226,18	10 064,28	13 722,76	6 883,44	17,57	9,20	
Bioul - S030	2 790	57 312,74	54 081,66	57 096,60	0,31	0,25	0,26	110,40	84,91	68,84	4 056,10	3 219,15	3 602,31	5,50	4,33	
Bioul (Mossiat) - S081	250	9 543,10	9 684,80	11 560,60	0,76	0,62	0,66	190,21	357,64	260,46	6 362,07	3 154,66	4 737,95	9,18	18,30	
Boisseilles - S051	300	6 944,35	9 137,44	11 096,14				24 920,28	6 107,97						387,03	
Bonneville - S067	500	25 615,49	26 140,80	28 558,00	0,54	0,54	0,64	182,63	87,41	203,15	5 717,74	10 211,25	5 513,13	9,00	4,28	
Bonsin - S077	350	16 491,90	19 471,05	23 143,12	0,36	0,29	0,39	68,19	235,56	144,04				3,72	38,32	
Braibant - S117	750	22 302,00	23 817,62	22 669,25	0,30	0,25	0,17	85,16	148,88	95,15	3 420,55	4 670,12	2 837,20	4,19	7,69	
Bricnot - S111	1 000	28 641,16	44 723,90	39 625,57	0,75	0,73	0,50	55,06	103,49	73,64	1 575,42	4 601,22	7 257,43	2,59	4,90	
Celles - S121	444	3 548,81	8 640,34	23 218,33	0,31	0,61	0,48	25,40	314,06	336,91	1 765,58	4 256,33		1,23	17,48	
Celles (Gendron) - S047	250	10 209,28	8 640,34	8 559,55	0,86	0,61	0,46	362,47	314,06	273,48	60 054,61	4 256,33	7 378,92	23,00	17,48	
Cerfontaine - S013	4 500	86 594,68	87 246,20	96 546,85	0,14	0,11	0,07	107,12	198,14	117,62	3 667,71	2 313,00	8 729,37	6,30	19,14	
Chevetogne (domaine provincial) - S048	2 200															
Ciney (Haljoux) - S082	16 000	578 294,90	640 045,10	664 408,90	0,27	0,29	0,30	41,32	30,94	54,95	849,06	920,99	908,13	1,96	1,46	
Corroy - le - château - S058	22 000	990 138,45	956 432,00	964 839,80	0,44	0,38	0,37	72,24	74,43	88,33	1 389,32	1 441,13	1 258,78	3,44	3,54	
Coutisse (Froidebise) - S068	150															
Coutisse (Peu d'eau) - S026	1 000	48 267,07	45 008,87	38 818,82	1,37	1,05	0,89	81,28	123,34	89,13	5 206,80	6 504,17	5 561,44	3,75	6,15	
Cul-des-Sarts - S043	1 200	48 237,30	47 868,73	49 540,10	0,34	0,31	0,35	247,03	312,08	520,38	18 842,70	4 289,31	18 836,54	14,26	19,04	
Daussois - S092	450	25 309,00	24 960,50	24 673,10	0,36	0,34	0,30	117,21	149,37	120,85	9 136,82	8 788,91	5 422,66	6,15	8,62	

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN				KWH/M ³ /AN				KWH/EH/AN				KWH/TMS/AN				KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/ AN			
		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Denée - S033	2 570	60 116,58	62 824,74	63 645,06	0,32	0,29	0,29	0,29	97,88	105,23	156,98		3 294,06	2 644,14	2 773,21		4,80	5,15	7,90		
Dinant - S088	13 500	653 236,25	667 797,25	635 475,22	0,30	0,29	0,25	0,25	168,91	232,81	222,82		5 368,04	4 659,81	5 783,88		8,92	13,05	13,10		
Doische - S055	650	19 523,59	17 945,72	15 465,19	0,17	0,14	0,17	0,17	90,77	223,00	122,27			16 167,31	221,06		4,51	18,13	7,88		
Eghezée Nozille - S154	5 175	171 968,75	160 722,75	130 644,07	0,31	0,24	0,23	0,23	80,87	84,37	56,50		3 575,23	3 046,30	2 452,49		3,87	4,14	2,77		
Falaën - S052	700	18 247,38	18 620,04	17 679,71	0,31	0,24	0,23	0,23	71,33	97,81	37,77						4,14	5,20	1,78		
Floreffe - S125	23 000	519 031,75	527 883,00	545 284,82	0,32	0,29	0,29	0,29	171,03	156,41	160,58		4 973,95	4 354,75	3 816,92		8,97	8,13	8,33		
Florennes (Chaumont) - S020	300	18 719,00	19 082,94	20 094,11	0,41	0,30	0,29	0,29	175,67	156,06	131,04		23 694,94	29 358,37	21 606,57		9,23	8,10	6,98		
Florennes (Saint-Aubin) - S087	8 500	309 232,56	285 289,75	253 906,62	0,47	0,41	0,36	0,36	96,29	128,84	94,91		991,90	1 063,84	1 174,41		4,62	6,35	4,57		
Fosse-la-ville - S089	4 200	193 139,77	179 467,36	169 134,99	0,38	0,39	0,42	0,42	80,02	143,00	108,82		7 263,62	6 002,25	6 833,74		3,81	7,42	5,24		
Fosses-la-ville (Bambois) - S062	1 400	57 981,02	61 663,48	64 289,31	0,31	0,23	0,25	0,25	173,14	136,34	147,05		3 118,94	4 038,21	2 223,77		9,38	6,69	7,23		
Franc-Warêt - S066	250	15 320,82	12 191,14	13 741,72	0,56	0,62	0,46	0,46	217,09	720,25	319,73						11,52	43,21	19,67		
Franchimont - S076	300																				
Gedinne - S038	3 240	109 974,10	126 835,38	133 240,90	0,16	0,16	0,18	0,18	254,40	225,35	214,54		11 279,39	9 367,46	22 893,62		22,16	16,51	15,09		
Gelbressée - S086	1 800	81 305,33	95 371,51	92 954,69	0,72	0,51	0,51	0,51	208,58	240,00	122,49		3 558,22	3 892,71	2 420,70		10,08	11,90	6,18		
Gesves - S054	100	19 234,67	20 451,00	17 910,75	2,48	1,95	1,67	1,67	325,18	201,59	245,32		8 436,26	15 611,45	35 119,13		15,42	10,35	12,94		
Godinne - S097	9 800	388 500,75	394 310,25	380 728,16	0,49	0,49	0,48	0,48	115,33	182,00	156,30		2 058,94	2 207,91	1 896,43		5,51	8,95	7,75		
Gourdinne - S073	100	2 184,95	3 136,33	2 748,70					3 119,00		1 608,99		1 103,51	4 073,16			696,71	83,45			
Graide - S083	500	44 406,54	39 723,01	31 698,87							230 537,26								69 287,16		
Han-sur-lesse - S016	3 600	56 028,87	59 793,15	59 354,06	0,18	0,17	0,25	0,25	75,82	25,71	168,77		4 353,45	5 249,62	5 865,03		3,93	1,30	9,27		
Hastière - S112	2 400		92 309,48	97 047,48		0,38	0,26	0,26		297,66	291,76			3 549,00	3 666,32			15,86	15,82		
Havelange - S017	1 800	29 599,94	25 398,39	27 496,78	0,19	0,13	0,13	0,13	32,50	37,99	37,27		1 257,97	1 378,10	1 152,90		1,60	2,02	2,01		
Haversin (cité snt) - S037	250	16 318,93	14 095,44	14 883,31	1,13	1,59	1,67	1,67	281,52	501,00	135,74		62 765,13	10 364,29	64 710,06		14,51	24,12	6,46		
Havrenne - S079	500	29 136,99	27 685,18	27 150,46	0,62	0,43	0,49	0,49	267,20	233,00	162,75		6 007,63	18 580,66	19 532,71		13,41	14,21	8,23		
Heer sur Meuse - S072	3 000	79 251,32	87 315,49	94 182,69	0,62	0,43	0,41	0,41	285,99	463,00	270,89		5 354,82	5 964,17	7 632,31		14,73	26,54	14,44		
Hingeon - S065	1 200	26 141,37	25 101,52	29 065,25	0,28	0,27	0,26	0,26	157,94	160,89	121,91		3 184,09	2 598,50	2 514,29		8,08	8,77	6,63		
Houyet - S113	1 500	176 319,11	183 262,58	181 412,69	1,36	1,45	1,52	1,52	1 221,73	961,82	569,92		13 905,29	18 289,68	17 855,58		67,47	56,66	27,44		
Hulsoniaux - S105	300	14 984,12	13 384,72	14 045,84	2,03	2,01	1,72	1,72	247,35	661,03	1 489,93		2 661,48	21 942,16			11,76	35,02	85,16		
Les Isnes (Creahys) - S096	1 000	62 128,99	60 429,62	53 067,66	0,44	0,40	0,46	0,46	21,19	79,86	34,30		1 474,00	3 233,26	3 468,47		0,99	3,99	1,64		

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN				KWH/M²/AN				KWH/EH/AN				KWH/TMS/AN				KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/ AN			
		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Leuze - S120	1 400	44 548,54	42 799,32	46 086,21	0,52	0,45	0,41		333,57	281,27	277,42		5 131,98	4 347,14	4 474,11		19,36	15,10	14,63		
Lisogne - S074	250	9 237,56	9 868,00	10 827,34	0,46	0,40	0,33		54,67	284,28	89,11		772,47	1 303,82	860,45		2,57	15,29	4,53		
Lives - Brumagne (Namur) - S100	93 100	2 511 452,45	3 494 074,72	2 364 478,18	0,32	0,45	0,29		42,48	60,76	53,84		7 101,07	5 056,68	6 069,77		2,00	2,87	2,57		
Mariembourg - S093	12 000	690 153,25	548 346,00	525 399,05	0,29	0,20	0,21		161,95	271,91	151,56		11 285,70		3 061,77		8,55	18,44	8,42		
Membre-sur-Semois - S040	1 200	12 978,56	13 532,28	13 992,28	0,33	0,46	0,35		884,65	404,46	522,50		2 031,59	1 015,34	2 122,27		5,54	3,40	3,23		
Mesnil-saint-Blaise - S041	900	20 173,73	18 875,16	17 360,15	0,13	0,12	0,11		99,96	66,67	62,35		5 182,90	5 798,62	4 163,45		16,75	2,34	4,32		
Mettet (Devant-les-Bois) - S024	500	24 566,93	26 383,74	24 605,98	0,31	0,33	0,36		276,74	46,79	88,12		4 264,79	4 985,73	4 960,92		7,64	5,39	6,84		
Mettet (Scry) - S084	4 000	161 806,12	187 812,36	166 835,66	0,36	0,34	0,32		132,74	109,00	127,12		3 447,54	3 299,28	2 436,38		5,54	5,29	0,78		
Miécret - S070	1 200	44 990,40	48 532,43	51 261,36	0,45	0,41	0,34		117,28	109,00	16,91		19 680,51	5 539,36			15,36	15,35	11,74		
Mont-Gauthier - S075	500	12 595,53	15 233,23	14 138,45	0,51	0,48	0,50		292,44	278,14	229,56		12 673,27	133 114,00			133,22	95,38			
Morialmé (les Bruyères) - S032	250	1 774,26	5 324,56	2 120,66					2 384,00	700,08											
Mornimont - Moustier - S099	45 000	1 765 520,69	1 834 131,95	1 829 546,50	0,41	0,41	0,44		53,98	34,00	43,34		2 848,81	2 411,97	2 654,79		2,54	1,59	2,02		
Naninne-les-Fonds - S106	1 000	61 236,91	56 067,00	56 448,35	0,65	0,46	0,51		256,73	163,34	159,57		14 685,11	10 029,87	14 973,04		12,70	8,13	8,56		
Natoye - S049	1 800	57 119,28	62 022,68	57 089,76	0,37	0,34	0,34		122,30	184,42	228,95		3 035,03	3 568,62	2 478,93		6,01	9,64	12,31		
Noisieux - S107	1 350	87 360,14	82 385,42	92 125,74	0,52	0,39	0,43		218,81	233,65	149,92		5 405,95	20 596,35	7 709,27		11,27	12,75	7,22		
Noville-les-Bois (parc industriel) - S095	500	33 861,44	30 714,19	23 934,05	0,34	0,32	0,33		35,26	46,77	50,71		7 204,56	279 219,91	8 487,25		1,98	2,32	2,49		
Ohey - S091	1 800	83 291,04	99 063,01	92 509,93	0,21	0,23	0,23		76,26	166,00	96,62		4 684,54	4 677,20	3 273,53		3,83	9,11	5,12		
Oignies-en-Thiérache - S012	1 260	64 244,10	57 374,79	70 651,88	0,24	0,23	0,20		128,46	458,63	141,80		43 681,37		11 268,24		6,70	27,37	9,14		
Olloy-sur-Viroin - S061	2 100	65 134,34	64 765,18	72 353,26	0,64	0,44	0,54		263,52	223,50	376,94		4 934,42	5 588,02	5 080,99		14,05	11,59	20,13		
Omezée - S044	140	9 624,51	8 493,79	7 107,28	1,32	0,62	0,78		72,98	197,68	258,82		34 373,25	9 333,83	15 121,86		3,69	9,32	13,16		
Onhaye - S056	1 100	32 775,23	32 305,12	30 760,72	0,72	0,54	0,55		159,46	253,65	140,53		7 094,21	3 451,40	3 657,64		7,85	14,30	6,74		
Petit Warêt (cité snt) - S080	420	5 020,75	5 737,46	7 598,17	0,35	0,31	0,44		63,12	95,37	181,02		2 032,69	9 892,17	2 845,76		3,01	5,97	9,19		
Petite Chapelle - S050	500	26 867,63	25 997,66	23 016,48	0,74	0,64	0,59		117,86	115,76	136,98		6 650,40	7 902,02	12 441,34		5,85	5,53	6,71		
Philippeville - S011	2 700	24 427,45	27 155,51	20 670,11	0,12	0,13	0,10		20,83	29,71	17,35		1 937,15	6 962,95	1 467,01		1,07	1,53	0,88		
Pondrôme (citée snt) - S001	900	21 495,88	20 033,19	20 760,71	0,36	0,28	0,29		186,45	93,26	50,46		3 831,71	3 874,89	1 954,87		9,54	4,74	2,50		
Rhines - S069	3 500	138 515,64	131 652,53	135 491,97	0,48	0,39	0,41		229,10	136,98	147,00		3 531,76	3 920,56	3 382,23		11,98	6,90	7,66		
Rienne - S023	950	29 092,96	27 115,28	28 720,18	0,14	0,12	0,14		28,04	61,54	93,85		3 687,32	2 996,16	4 114,64		1,40	3,64	5,36		

OUVRAGE(S)	EH NOMINAL	TOTAL KWH UTILISÉS PAR AN				KWH/M ³ /AN				KWH/EH/AN				KWH/TMS/AN				KWH/KG DBO ÉLIMINÉ/ AN			
		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Rochefort - S042	21 330	860 295,31	857 874,15	894 245,29	0,44	0,39	0,36		54,88	44,35	59,69		1 485,19	1 402,14	1 285,67		2,59	2,09	2,80		
Saint-Denis - S060	500	33 471,20	32 030,31	31 206,03	0,47	0,44	0,47		197,92	479,56	491,91						10,83	29,52	28,72		
Saint-Martin (Villeret) - S098	350	502 088,02	356 345,75	345 373,27	0,43	0,29	0,26		184,63	112,26	249,11		2 008,19	1 450,86	1 517,66		9,46	5,96	14,60		
Sart-Bernard - S031	10 000	34 021,54	28 174,96	29 451,06	0,27	0,07	0,05		83,94	69,04	24,45		3 569,94	1 880,84	1 765,65		4,24	3,58	1,19		
Senzeille-Villers Deux Eglises - S090	1 500	37 085,78	42 501,49	46 339,43	0,28	0,28	0,33		61,32	102,91	195,71		2 443,07	3 708,68	2 333,30		2,97	5,54	9,88		
Somzée-Laneffe - S071	1 000	108 164,55	105 610,33	115 725,30	0,22	0,20	0,23		99,07	168,00	159,90		2 008,63	1 960,47	2 028,84		5,18	10,63	8,80		
Sorée - S045	3 500	38 953,30	38 747,36	39 097,89	0,82	0,66	0,44		147,22	158,57	93,41						7,04	8,58	4,74		
Sorinnes - lez - Dinant - S104	500	14 140,98	10 848,99	9 808,27	2,05	0,64	0,27		215,43	108,00	36,50		27 727,40	14 089,59	32 694,24		10,29	5,11	1,73		
Soumoy - S053	200	33 175,37	39 560,65	35 883,72	0,53	0,49	0,66		559,19	944,00	373,51		9 292,82	12 720,47	12 954,41		37,22	70,43	21,30		
Sovet - S039	900	22 517,47	30 911,29	33 434,45	0,33	0,37	0,43		90,87	69,00	78,83		2 627,48	9 038,39	37 149,39		4,53	3,49	3,83		
St-Gérard (Belle-Eau) - S063	1 000	23 197,62	20 579,52	20 407,14	0,92	1,14	0,81		281,20	80,30	201,73		3 452,03	1 722,14	6 259,86		13,78	3,80	9,96		
Surice - S064	800	32 930,50	26 392,68	27 204,20	0,76	0,57	0,64		106,49	45,00	75,90		10 487,42	3 353,58	5 850,37		5,01	2,10	3,52		
Velaine (cité snt) - S036	100	14 699,50	16 866,49	15 944,85		1,56	2,33		10 594,23	329,69	547,10		31 275,53	25 173,87	8 093,83		491,88	19,75	25,55		
Vencimont - S018	1 400	20 657,66	20 951,86	18 041,50	0,26	0,22	0,24		226,47	163,73	211,47		16 138,80	18 219,01	8 758,01		12,98	9,89	12,65		
Vezein (Ville-en-Warêt) - S025	600	32 014,59	30 107,18	32 007,31	1,73	0,90	1,03		145,33	249,01	159,84		5 676,35	3 472,57	10 033,64		6,79	11,90	7,50		
Villers-sur-Lesse - S078	500	43 915,89	43 914,42	41 482,53	0,71	0,73	0,77		664,36	687,92	675,99		17 851,99	13 595,80	14 555,27		37,58	40,45	45,73		
Vresse (La Foret) - S115	300																				
Vresse sur Semois - S158	400	7 676,64	11 576,88	73 431,37	0,23	0,22	1,79		108,46	77,63	938,76		1 764,74	13 155,54	75 702,45		5,61	3,85	46,77		
Walcourt - S119	4 666	142 658,38	146 421,75	149 299,90	0,53	0,56	0,39		144,24	277,96	295,71		645,25	875,99	877,15		4,89	14,31	15,89		
Wanlin - S085	1 200	34 620,99	32 351,70	34 785,67	0,27	0,21	0,26		68,64	77,89	47,45		3 102,24	3 342,12	2 988,46		3,70	4,52	2,31		
Warrant - S123	777	32 625,17	23 405,25	21 082,24	0,39	0,28	0,30		198,92	78,61	485,17		21 185,18				10,73	3,79	26,55		
Wavreille - S057	850	28 404,06	26 677,24	32 285,93	0,27	0,19	0,26		156,54	189,91	153,93		2 826,27	3 415,78	2 921,80		9,64	12,41	8,14		
Wépion - S101	13 450	418 982,25	439 396,00	463 664,19	0,49	0,21	0,34		329,89	190,61	141,83		5 423,72	3 947,85	3 540,50		17,77	9,65	7,16		
Winenne - S014	2 770	23 508,20	22 442,38	21 031,93	0,23	0,17	0,17		99,29	116,97	124,10		16 325,14	16 623,99	17 526,61		5,13	6,26	6,72		

Légende : ■ En vert les évolutions en réduction ■ En orange les évolutions en augmentation

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des entretiens de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documentés dans le rapport de vérification n° **610153686** de VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accordé pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.8, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 48, 49, 47, 48, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 63, 65, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 80, 81, 82, 84, 88, 89, 87, 88, 93-94, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2021 performances 2020 de l'organisation:

INASEP portant le numéro d'agrément **BE-RW-000025**

est à

**Rue des Viaux, 1b - Parc Industriel
5100 NANINNE
Belgique**

et utilisé pour:

Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées, exploités par INASEP pour compte de la SPGE (exploitation des ouvrages privés exclue)

La liste des sites additionnels est mentionnée dans les pages suivantes.

Respectant l'intégrité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1506 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1506 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2021 performances 2020 de l'organisation décrivent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites concernés dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne sert pas de enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1506 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: 15 EA 04b

Date de délivrance: 8 novembre 2021



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



ANNEXE

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINCOTTE sa/nv

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvorde, Belgique

Numéro du certificat : 15 EA 84b
Date de délivrance : 8 novembre 2021

LISTE DES AUTRES SITES CONCERNÉS :

Andenne; Bonneville; Vezin (Ville-en-Warêt); Warnant; Bioul (Mossiat); Braibant; Ciney (Haljoux); Haversin (cité snt); Sovet; Petite Chapelle; Sorinnes-Lez-Dinant; Eghezée; Bierwart; Floreffe; Florennes (Chaumont); Fosses-la-ville (Bambois); Fosses-la-Ville; Corroy-le-Château; Gesves; Agimont (Gros Sabot); Miécrot; Celles (Gendron); Houyet; Mesnil-saint-Blaise; Saint Martin; Rhisnes; Mettet (Devant-les-Bois); Bricnot; Naninne-les-Fonds; Wépion Profondeville; Onhaye; Surice; Havrenne; Mont-Gauthier; Noiseux; Alle-sur-Semois; Vresse-Sur-Semois; Godinne; Cul-des-Sarts; Sart-Bernard; Hingeon; St-Gérard (Belle-Eau); Wavreille; Olloy-sur-Viroin; Membre-sur-Semois; Laforêt; Sorée; Falaën; Coutisse (Froidebise); Doische; Franc-Warêt; Walcourt; Leuze; Rienne; Hulsonniaux; Celles; Belvaux; Vencimont.



VERIFICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

VALIDATION DE LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

DECISION DU COMITE EMAS

L'audit du Système de Management environnemental d'INASEP suivant les critères d'EMAS a eu lieu du 1 septembre au 4 octobre 2021.

Le Comité de certification EMAS a pris connaissance le 8 novembre 2021 du rapport n° 61015368.

Sur base des constatations et recommandations des auditeurs, le Comité de certification EMAS a pris la décision de décerner la déclaration de validation selon les conditions générales en annexe de l'engagement contractuel.

Une nouvelle déclaration environnementale doit être validée au plus tard le 8 novembre 2022.

Pour approbation de la décision prise:

Le Président
du Comité de Certification

Le Senior Auditor, membre
du Comité de Certification

CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015

Systeme de Management de l'Environnement

VINCOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

INASEP

sis à

**Rue des Viaux, 1b - Parc Industriel
5100 NANINNE
Belgique**

il établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Exploitation des ouvrages d'épuration des eaux usées, exploités par INASEP pour compte de la SPGE (exploitation des ouvrages privés exclue)

La liste des sites additionnels est mentionnée dans les pages suivantes.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **61015358**.

Numéro du certificat : 15 EMS 851b

Date de délivrance initiale : 1 juin 2015

Valable du 8 novembre 2021 jusqu'au 28 avril 2024

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 8 novembre 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vincotte sa.

Page 1 de 2



Au nom de l'organisme de certification

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



ANNEXE

à la norme ISO 14001 : 2015

Système de Management de l'Environnement

VINCOTTE sa/nv

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvorde, Belgique

Numéro du certificat : 15 EMS 851b

Valable du 8 novembre 2021 jusqu'au 28 avril 2024

LISTE DES AUTRES SITES CONCERNÉS

*Andenne; Bonneville; Coutisse (Peu d'Eau); Petit Warét; Vezin (Ville-en-Warét);
Denée; Warnant; Bioul; Bioul (Mossiat); Ponderôme; Bièvre; Graide; Cerfontaine;
Daussois; Senzeille-Villers Deux Eglises; Soumoy; Braibant; Chevetogne
(domaine provincial); Ciney (Haljoux); Haversin (cité snt); Sovet; Couvin
Mariembourg; Petite Chapelle; Boisseille (Fuy notre dame); Dinant; Lisogne;
Sorinnes-Lez-Dinant; Eghezée; Bierwart; Pontillas (cité snt); Pontillas (hameau de
Gochenée); Noville-les-Bois (parc industriel); Floreffe; Florennes (Chaumont);
Florennes (Saint-Aubin); Morialmé (Les Bruyères); Fosses-la-ville (Bambois);
Fosses-la-Ville; Corroy-le-Château; Les Isnes (Crealy); Gesves; Natoye; Agimont
(Gros Sabot); Heer-Agimont; Hastière; Miécrot; Celles (Gendron); Houyet;
Mesnil-saint-Blaise; Wanlin; Mornimont; Saint Martin; Rhisnes; Mettet (Devant-les-
Bois); Mettet (Scry); Bricnot; Gelbressée; Namur (Lives Brumagne);
Naninne-les-Fonds; Wépion Profondeville; Ohay (Haillet); Ohaye; Surice;
Han-sur-lesse; Havrenne; Mont-Gauthier; Rochefort; Villers-sur-Lesse; Velaine;
Noisoux; Oignies-en-Thiérache; Alle-sur-Semois; Vresse-Sur-Semois; Somezée-
Laneffe; Godinne; Cul-des-Sarts; Sart-Bernard; Hingeon; St-Gérard (Belle-Eau);
Omezée; Wavreille; Olloy-sur-Viroin; Membre-sur-Semois; Laforêt; Beauraing
(Gozin); Sorée; Saint-Denis; Falaën; Bonsin; Coutisse (Froidebise); Doische;
Franc-Warét; Franchimont; Havelange; Philippeville; Walcourt; Achène; Winenne;
Leuze; Gedinne; Rienne; Hulsonniaux; Celles; Mettet (Somtet); Belvaux;
Vencimont; Gourdinne.*



CERTIFICATION DE SYSTEME DE MANAGEMENT
SUIVANT ISO 14001:2015

DECISION DE LA COMMISSION DE CERTIFICATION

L'audit du Système de Management de **INASEP - NANINNE** suivant les critères de la norme ISO 14001:2015 a eu lieu les 1 septembre 2021 - 4 octobre 2021. La Commission de Certification a pris connaissance le 8 novembre 2021 du rapport n° 61015368.

Sur base des constatations et recommandations du responsable de l'audit, la Commission de Certification a pris la décision de décerner le certificat selon les conditions générales en annexe de l'engagement contractuel.

Le certificat octroyé et homologué à la date de la décision prise restera conditionnellement valable jusqu'au 28 avril 2024.

Le département certification effectuera le suivi de ce Système de Management certifié en principe durant les périodes suivantes:

Surveillance: octobre 2022

Surveillance: octobre 2023

Suivant les constatations faites lors des évaluations de suivi, le programme ci-dessus peut être remis à jour.

Pour approbation de la décision prise:

Le Président
de la Commission de Certification

Le Senior Auditeur, membre
de la Commission de Certification

Annexe 4 // Echantillonnage des audits des sites EMAS

Processus audités – Activités support à l'exploitation des stations d'épuration

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
GENERAL INASEP	Directeur Général	x	x	x	x	x	x		x	x
	Direction RH (Formation - recrutement)						x			x
ADMIN. ET TRANSV. EXPLOIT.	Directeur du service exploitation	x				x	x	x	x	x
	Projets informatiques - Bilan			x	x			x		x
	Achats, facturation, données info			x						
	Achats consommables / Produits									
	Commis dactylo (FA, bilan, ...)									
	Marchés publics et assistant administratif			x						
	Contrôles sécurité - réglementaires	x	x	x		x	x		x	x
	Travaux									
EMAS	Gestion du SME - analyse environnementale	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Documentation	x	x	x	x	x				
	Déclaration env. - Communication externe	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Audits internes	x	x	x	x	x	x		x	x
	Monitoring analyses des eaux		x	x	x					
	Objectifs - performance	x	x	x	x	x	x	x	x	x
RPA / Gestion flux	Gestion des permis et autorisations	x			x	x	x	x	x	x
	Déclarations administratives									
	Veille et conformité		x				x		x	x
	Supervision Flux									
DPT MAINT.	Resp. département maintenance		x	x	x	x	x	x	x	x
	Projets maintenance						x		x	
	Automaticiens		x	x	x	x	x	x	x	x
	Schémas électriques et cablages							x		
	Machines et Montage						x			
	Télégestion		x	x	x		x	x		x
	Dispatching			x			x	x		
	Programmation et synoptiques			x	x					x
Atelier de Rochefort										
DPT EXPLOIT.	Resp. département exploitation	x	x	x		x		x	x	x
	Adjoint au resp. dpt exploitation	x	x	x						
	Chauffeur									
	Entretien intérieur bâtiments									

Stations d'épuration auditées

2021 : audits de renouvellement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Zone ARDENNES	Alle sur Semois			x				x		
	Beauraing (Gozin)					x			x	
	Belvaux	x						x		
	Bièvre						x			
	Celles (Gendron)						x			
	Celles						x			
	Chevetogne (Domaine)				x					
	Dinant			x					x	
	Gedinne						x			
	Han sur Lesse							x		
	Havrenne		x						x	
	Houyet	x							x	
	Hulsonniaux				x					
	Laforêt			x						
	Membre-sur-Semois							x		
	Mesnil-St-Blaise							x		
	Mont-Gauthier		x							
	Rienne						x			
	Rochefort	x	x	x	x					
	Vencimont						x			
	Villers sur Lesse						x			
	Vresse			x		x				
	Wanlin			x						
	Wavreille		x			x				
	Winenne									x
	Zone CONDROZ	Andenne			x				x	
Bonneville			x		x					
Bonsin				x						
Braibant							x			
Ciney (Haljoux)			x	x		x			x	
Coutisse (Froidebise)					x					
Coutisse (Peu d'Eau) (hors scope en 2020)							x			
Franc Waret							x			
Gesves		x						x		
Havelange							x			
Haversin			x						x	
Hingeon						x		x		
Lisogne				x						
Miécret				x				x		
Naninne-les-Fonds				x				x		
Natoye						x			x	
Noiseux				x						

	Ohey						x			
	Sart Bernard	x					x		x	
	Sorée	x	x							
	Sorinnes-lez-Dinant						x			
	Sovet						x			x
	Vezen				x					x

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------

	Resp. UV's									
	Agimont (Gros sabot)		x							
	Bioul	x		x						
	Bioul (Mossiat)	x								
	Cerfontaine				x					
	Cul des sarts						x			
	Daussois							x		
	Denée						x			
	Doische		x							x
	Florennes (Chaumont)			x						x
	Florennes (St Aubin)			x						x
	Fosses la Ville (Bambois)	x							x	
	Fosses la Ville					x				
	Franchimont			x						x
	Hastière								x	
	Heer-Agimont		x							
	Mariembourg				x					x
	Mettet (Devant les bois)						x			
	Mettet (Scry)					x				
	Olloy-sur-Viroin									x
	Omezée			x						x
	Onhaye		x						x	
	Petite-Chapelle						x			
	Saint Gérard								x	
	Senzeille							x		
	Somzée Laneffe									
	Soumoy				x					
	Surice			x						x
	Walcourt					x				

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------

	Pontillas Gochenée (nouvelle)									x
	Bierwart	x				x			x	
	Bricniet			x				x		
	Corroy				x					
	Eghezée					x			x	
	Floreffe	x		x				x		
	Les Isnes						x		x	
	Leuze (nouvelle en 2017)						x			

Zone HESBAYE-SAMBRE	Mornimont	x		x						x
	Noville-les-bois (parc industriel)									x
	Rhisnes									x
	Saint Denis				x				x	
	St Martin									x
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Zone NAMUR	Falaën							x		x
	Gelbressée				x			x		
	Godinne	x			x			x		x
	Namur Lives	x	x	x		x	x	x	x	x
	Warnant					x				x
	Wépion (bois du Curé)			x						Dé- man- telée
	Wépion (Profondeville)			x		x				x
Nombre de stations auditées		14	15	24	13	16	21	15	19	22



Dinant // Vannes



Godinne // Surpresseurs qui produisent l'air nécessaire aux bassins biologiques

Annexe 5 // Plan d'actions biodiversité 2020

ACTIONS	OUVRAGE(S) CONCERNE(S)	ANNÉE	DÉLAIS	ÉTAT	COMMENTAIRE(S)
AMÉNAGEMENTS DESTINÉS À FAVORISER LA BIODIVERSITÉ LOCALE SUR NOS SITES					
Actions transversales					
Actualiser le plan de gestion différenciée	Falaën STEP	2020	2020	Fait	
ZONE NAMUR (PHOLIEN, LUX)					
Lutter contre des renouées du japon (fauches)	V002 - Frizet	2019	mars-19	Fait	A faire chaque année
Faire le point sur les fruitiers, arbres et haies (état actuel, remplacement par une autre essence...)	Tous	2019	Déc. 2019	Fait	
Plantation de nouveaux arbres fruitiers		2019		Fait	
ZONE HESBAYE-SAMBRE (VAN GAEVEREN, NOACK)					
Planter la haie manquante en face avant du site	Saint Martin STEP	2019	mai-19	A faire	mars-21
Remplacer les fruitiers morts	Saint Martin STEP	2019	mai-19	Fait	
Installation de 6 nichoirs à hirondelles	Rhisnes STEP	2020	sept-20	A faire	
Installation de 4 nichoirs à hirondelles	Rhisnes STEP	2019	2020	Fait	
Faire le point sur les fruitiers, arbres et haies (état actuel, remplacement par une autre essence...)	Tous	2019	Déc. 2019	Fait	
ZONE ARDENNES (RATY)					
Relancer le projet de mare écologique vu qu'un permis n'est pas requis (à confirmer avec la commune et voir avec le Contrat Rivière)	Graide STEP	2019	mars-17	Ab	Abandon-Techniquement irréaliste
Mettre en place de l'écopâturage sur certains sites (brebis, clôturer)	« Rochefort STEP Autres sites propices »	2019	Déc. 2019	Ab	Abandon-Trop cher/trop lourd administrativement
Tester l'utilisation du système de récupération des grenouilles développé sur la zone Hesbaye	Ouvrages zone Ardennes	2019	Déc. 2019	fait	A faire chaque année
Empoisonner la lagune de finition	Wavreille STEP	2019	Déc. 2019	Fait	
Tester les nichoirs extérieurs pour chauves-souris collés au pignons	Alle STEP	2019	Sept. 2019	Fait	A faire chaque année
Tester les nichoirs extérieurs pour chauves-souris collés au pignons	Gozin STEP	2019	Sept. 2019	En cours	
ZONE CONDROZ (PHOLIEN, LECHARLIER, MOHRHARDT)					
Pré fleuri, ramassage des résidus de tontes	Naninne-les-Fonds STEP	2019	Déc. 2019	Ab	Abandon - Trop petite surface
Faire le point sur les fruitiers, arbres et haies (état actuel, remplacement par une autre essence...)	TOUS	2019	Déc. 2019	Fait	
Lutter contre les balsamines présentes à Bonsin - définir le mode d'action	Bonsin STEP	2019	mars-19	Fait	A refaire chaque année
Contrôler l'efficacité de la lutte contre les renouées menée il y a 3 ans	Andenne STEP	2019	avr-19	Fait	Réalisé - Changement méthode -Voir règle (mail). A faire chaque année
Rajouter 5 nichoirs Hirondelles type « cheminée »	Sovet STEP	2020	sept-20	En cours	Deux de placés. Les hirondelles ne vont pas dedans, elle nichent dans le local du surpresseur.
Faire le point sur la gestion du terrain avant la station	Sart Bernard STEP	2019	Déc. 2019	Fait	Réalisé-A enlever comme objectif 2020

ACTIONS	OUVRAGE(S) CONCERNE(S)	ANNÉE	DÉLAIS	ÉTAT	COMMENTAIRE(S)
AMÉNAGEMENTS DESTINÉS À FAVORISER LA BIODIVERSITÉ LOCALE SUR NOS SITES					
ZONE ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE (FOURNIER, COPPIN)					
Empoisonner la lagune de finition	Franchimont STEP	2020	sept-20	A faire	
Recreuser la zone humide qui s'est comblée	Mariembourg STEP	2019	avr-19	Fait	
Alimentation de la zone humide par les eaux pluviales du bâtiment	Mariembourg STEP	2019	Nov. 2019	Fait	
Faire le point sur les fruitiers, arbres et haies (état actuel, remplacement par une autre essence...)	TOUS	2019	Déc. 2019	Fait	
Planter des saules pour le maintien du talus et la biodiversité (à refaire)	Mettet STEP	2019	avr-19	Fait	
Élaguer les saules existants (avec V3)	Mettet STEP	2019	avr-19	A faire	
Faire le point sur les arbres, haies, mares	Fosses-la-Ville STEP	2019	avr-19	Fait	
Faire le point sur les arbres, haies, mares	Walcourt STEP	2019	avr-19	Fait	
AMÉLIORER NOTRE STRATÉGIE DE GESTION					
Faire le point sur l'écopâturage (avec G. Raty et IGRETEC)	Tous	2019	mars-19	ab	Trop cher et trop lourd administrativement
Faire un recensement des arbres fruitiers et définir un plan de gestion, comprenant l'identification des arbres à ne pas tailler par le V3	Tous	2019	déc. 2019	A faire	
Formation-écolage pour la gestion des fruitiers et arbres (sur certains sites pilotes en Condroz et Namur avec relais Nature de ces zones + CP)	Tous	2019	janv. 2019	A faire	A faire - attente d'un collègue supplémentaire pour le réaliser
Réunion des Relais Nature pour partager les retours d'expérience saison 2019 et faire le point sur les actions et plan d'actions 2020	Tous les ouvrages	2019	Déc. 2019	Fait	
Entretien des arbres fruitiers (remplacement si nécessaire par des essences plus adaptées)		2020	Déc. 2020	A faire	
Définir et appliquer des zones refuge (sans fauche) sur les abords des STEPS	Tous (Si possible)	2020	sept-20	Fait	OBJECTIF PRINCIPAL POUR 2020
Revoir les exigences du cahier des charges « Entretien des abords » avec les chefs d'équipe, contremaîtres et Relais Nature (objectif : respect de nos attentes)	Tous les sites	2019	mars-19	En cours	Denis n'a plus qu'à envoyer un mail spécifique à chaque STEP
COMMUNICATION					
Développer un panneau didactique en lien avec la zone natura 2000 locale	Gelbressée STEP	2019	avr-19	A faire	A faire - O.Bourlon
Mettre en place, en collaboration avec la commune, de panneaux expliquant le mode de gestion et de fauche du site	STEP de Havelange	2019	avr-19	En cours	Proposition de panneau commentée par INASEP le 6/2/2019
Signer la Charte « Réseau Wallonie Nature »	Tous les sites	2019	mars-19	A faire	Signature prévue en mai 2019- J.Granjean

Définitions et abréviations

Définitions

Aspect environnemental	Elément des activités, produits ou services, d'une organisation susceptible d'interagir avec l'environnement. Un aspect environnemental significatif est un aspect qui peut ou qui a un impact significatif sur l'environnement.
Azote Total (N')	Représente la concentration totale des différentes formes de l'azote contenues dans l'eau. Cet élément permet le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ce paramètre est donc destiné à éviter l'eutrophisation* du milieu naturel.
Biodiversité	La diversité biologique ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels elles vivent.
Boues activées	Les boues activées sont constituées d'un grand nombre de bactéries, des levures, des moisissures et des protozoaires. Regroupées en agglomérats appelés « floccs », elles assurent la dégradation d'un certain nombre de polluants contenus dans les eaux usées.
Capacité nominale	Charge (quantité de pollution) prévue à traiter pour laquelle la station a été construite.
Curures / Produits de Curage de Réseau (PCR)	Il s'agit des produits de nettoyage des égouts – déchet de code 20 03 06 (égouttage, collecteurs, stations de pompage, pièges à sable et pièges à cailloux).
Désodorisation	Traitement des odeurs.
Eaux usées (urbaines résiduaires)	Les eaux usées sont des eaux « sales » résultant d'une utilisation dans nos habitations : douches, WC, cuisine, lave-linge... (eaux usées urbaines), dans les entreprises ou les industries (eaux usées industrielles). Ces eaux sont le plus souvent collectées dans le même réseau que les eaux pluviales et peuvent contenir : des matières minérales (sables, graviers, argiles...), des déchets (papier WC, contons-tiges, cheveux...), des matières organiques, particulaires ou dissoutes (urée, sucre...), des produits chimiques (eau de javel...), des bactéries (pathogènes ou non).
Eaux pluviales	Eaux de pluie issues du ruissellement sur les toitures, les voiries.
Eaux claires parasites	Eaux non polluées captées par le réseau d'égouts ou de collecte (ruisseau, source, eaux de pluie...).
Effluent	Eaux sortant de la station d'épuration.
EMAS	Environmental Management and Assessment System – Système de Management Environnemental et d'Audit.
Epuration des eaux	Abattement de la pollution contenue dans les eaux usées, jusqu'à une norme acceptable fixée légalement (Code de l'Environnement, permis d'environnement), avant rejet dans un cours d'eau.
Équivalent – Habitant (EH)	Notion théorique qui exprime la charge polluante d'un effluent par habitant et par jour. Il correspond à un rejet moyen de 180 litres d'eaux usées, ou une charge polluante de 60 g de DBO ₅ .
Eutrophisation	L'eutrophisation des milieux aquatiques est un déséquilibre du milieu provoqué par l'augmentation de la concentration d'azote et de phosphore dans le milieu. Elle est caractérisée par une croissance excessive des plantes et des algues due à la forte disponibilité des nutriments (source : Wikipédia).
Influent	Eaux entrant dans la station d'épuration.
Gadoues de fosses septiques	Produits résultant du traitement des eaux usées domestiques vidangés des fosses septiques ou des systèmes d'épuration individuelle installés pour le traitement d'eaux usées domestiques.
Impact environnemental	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, provoquée partiellement ou totalement par les activités, produits et service d'une organisation.
Lixiviats	Liquide provenant de la décomposition de déchets solides conjuguée à l'action de lessivage par les eaux de pluie.
Phosphore Total (P')	Représente la concentration totale des différentes formes du phosphore contenu dans l'eau. Cet élément permet le développement des végétaux. Le suivi des normes sur ce paramètre est donc destiné à éviter l'eutrophisation* du milieu naturel.
Siccité	La boue est essentiellement constituée d'eau et de Matières Sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité ; le pourcentage de matières sèches la siccité. Ainsi, une boue à 10 % de siccité présente une humidité de 90 %.
Télésurveillance / Télégestion	Surveillance et/ou conduite à distance du fonctionnement d'une machine permettant notamment d'améliorer la réactivité en cas de dysfonctionnement et de limiter les déplacements du site.

Abréviations

ECP	Eaux Claires Parasites.
DBO ₅	Représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux usées. Les normes sur ce paramètre sont destinées à éviter l'appauvrissement en oxygène, nécessaire à la faune, dans les rivières.
DCO	Représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présentes dans l'eau.
ECP	Eaux Claires Parasites
EH	Equivalent Habitant.
M.E.S.	Matières En Suspension : éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans l'eau. Les normes sur ce paramètre sont destinées à conserver la transparence des eaux de surface dans lesquelles sont rejetés les effluents des ouvrages.
PCR	Produit de Curage des Réseaux d'assainissement.
S.M.E.	Système de Management Environnemental.
S.P.G.E.	Société Publique de Gestion de l'Eau.
STEP	Station d'épuration.
T.G.B.T.	Tableau Général Basse Tension – Tableau électrique à partir duquel la station est commandée électriquement.
T.M.B.	Tonne de Matières Brutes.
T.M.S.	Tonnes de Matières Sèches + déf = tonnes de matières brutes plus siccité.
UV	Ultra-violets. Un équipement permet de projeter ces rayons sur les eaux usées, tuant ainsi une grande partie des bactéries fécales (Escherischia Coli et Entérocoques), ce qui permet de désinfecter les eaux et d'atteindre une qualité de rejet conforme aux besoins du milieu récepteur en aval (zones de baignade ou récréatives).

Déclaration environnementale accessible sur notre site internet www.inasep.be

Intercommunale Namuroise de Services Publics

Siège social

Parc industriel // Rue des Viaux 1b
5100 Naninne

Tél. + 32 (0)81 40 75 11

Fax + 32 (0)81 40 75 75

Siège d'exploitation

Chaussée de Liège 1103

5101 Lives-sur-Meuse

Tél. + 32 (0)81 40 75 94

info@inasep.be // www.inasep.be